cfdt
syndicalisme
hebdo
NUMERO SPECIAL — 3,00 F — N° 1603 — 3 juin 1976

LE 37ème CONGRES DE LA CFDT

Sommaire

- **Page 2 :** résolution sur la composition du Conseil national.
- **Page 3 :** l'action syndicale face à la crise et aux échéances.
- **Page 4 :** l'allocution de clôture de Gilbert Declercq.
- **Page 5 et 6 :** présentation du rapport général, par Edmond Maire.
- **Pages 7 à 13 :** le débat sur le rapport général.
- **Pages 14 et 15 :** la réponse d'Edmond Maire aux intervenants.
- **Pages 16 à 19 :** le débat sur le vote de la résolution générale.
- **Pages 20 à 32 :** la résolution générale du 37ème congrès.
- **Page 33 :** la composition du Bureau national.
- **Page 34 :** la composition de la Commission exécutive.
- **Pages 35 à 38 :** présentation du dossier et travaux de commissions sur les conditions de travail.
- **Pages 39 et 40 :** le débat sur la résolution action.
- **Pages 41 à 43 :** la résolution action.
- **Pages 44 à 47 :** la résolution sur la charte financière, la résolution sur la CNAS, la résolution sur la politique immobilière.
- **Pages 48 à 51 :** les interventions et les messages des délégations internationales.

Ont participé à la réalisation de ce numéro :

- **rédacteurs :** Jean Baffray, Marc Duvivier, Michel Garicoïx, Guy Lorant, Marie-Paule de Pina, Robert Pottier, Daniel Urbain ;
- **secrétaire de rédaction :** Michèle Languille ;
- **maquettes :** Olivier Bonnin, Jacqueline Oudart ;
- **photographes :** Gérald Bloncourt, Jean Pottier ;
- **secrétaires confédéraux :** Louis Bodin, Jean-Michel Gaullier, Marcel Gonin, Marie-Jo Maerel.

Ce numéro spécial de « Syndicalisme » peut être commandé à : « Syndicalisme », administration, 26, rue de Montholon, 75439 Paris. Cedex 09 Joindre le titre de paiement à la commande. Prix du n° : 3 F.

SYNDICALISME C.F.D.T.
Rédaction - Diffusion - Administration : 26, rue de Montholon - 75439 Paris Cédex 09 - Tél. 280.62.43.
N° de commission paritaire : 718 D 73.

- **Pour tout changement d'adresse,** nous faire parvenir une bande d'envoi récente et 2 F en timbres.
- **Joindre une bande d'envoi (elle comporte votre n° d'abonné) à toute correspondance concernant l'administration et les abonnements.**
- **Abonnement :** 84 F par an. Cet abonnement comprend l'hebdomadaire édition générale, et le magazine. C.C.P. : CFDT - Syndicalisme 34.784.90.H La Source.

Pour les adhérents des fédérations P.T.T., Gaz-Electricité, Enseignement privé, Santé-Services sociaux, Construction-Bois, Cheminots, Banque qui disposent d'une édition spéciale, s'adresser directement à la fédération. Le prix d'abonnement est différent pour chaque édition.

- **Le directeur de la publication :** Pierre Hureau.
- **Composition :** Cadet-Photocomposition, 9 rue Cadet, 75009 Paris.
- **Imprimerie :** Rotoffset-Meaux, rue Gutenberg, Zone Industrielle, 77012 Meaux.

Deux résolutions soumises au congressistes

Le 37ème congrès confédéral a adopté une motion sur la politique de l'énergie, déposée par la FGE, la fédération des Mineurs et le SNPEA. Cette motion, que nous publierons dans le prochain numéro de « Syndicalisme », invite « toutes les organisations [CFDT] à lutter contre le programme électronucléaire du gouvernement sur la base des positions de la confédération ».

Une motion concernant les femmes a été déclarée irrecevable parce qu'elle ne s'inscrivait pas dans la procédure acceptée par le congrès. Plusieurs amendements consacrés au problème des femmes ont été pris en considération dans la résolution générale.

Composition du Conseil national

Le congrès a adopté à mains levées et à une très forte majorité la résolution proposée par le Bureau national sortant sur la composition du Conseil national.

« Le 37ème congrès de la CFDT, réuni à Annecy les 26, 27, 28 et 29 mai 1976 rappelle que le Conseil national est composé :

« ... de représentants désignés par les fédérations et unions régionales, à raison d'un représentant pour les organisations comptant moins de 5 000 adhérents et deux représentants à partir de 5 000 adhérents.

« L'Union confédérale des retraités participe au Conseil national dans les mêmes conditions, avec voix délibérative.

« ... de deux représentants, avec voix consultative, pour l'Union fédérale des Fonctionnaires et assimilés,

« ... des membres du Bureau national.

« Le 37ème congrès décide de prolonger des dispositions transitoires décidées par le 35ème congrès fédéral, à savoir :

« il est donné :

« ...à chaque région la possibilité de porter sa délégation au Conseil national à un nombre de délégués égal au nombre de départements qui compose la région,

«... à chaque fédération comptant au moins 5 000 adhérents la possibilité de désigner un délégué supplémentaire ».

(Ce projet avait été adopté par le Bureau national par 18 voix contre 1 et 3 abstentions).

L'action syndicale face à la crise et aux échéances

Mille neuf cents participants, 4 jours et demi de débats, quelque 130 interventions, plus d'une vingtaine de votes par mandats : il est difficile de résumer en quelques lignes les travaux du 37ème congrès confédéral.

Les observateurs s'accordent à reconnaître que celui-ci a eu pour thème dominant l'action syndicale et la transformation de la société. La perspective des prochaines échéances politiques y a évidemment été pour beaucoup. Organisation responsable, la CFDT a prouvé une fois de plus qu'elle savait non seulement en toute circonstance mais aussi en toute indépendance définir sa ligne de conduite.

Mais il y a eu aussi le thème des conditions de travail. Durant une journée, les congressistes ont travaillé en commissions avant d'adopter un texte dans lequel il est dit clairement que toutes les organisations CFDT doivent accomplir un effort prioritaire dans la prise en charge de cet important problème.

Des votes significatifs

Si les débats ont été souvent animés, les principaux votes émis ont été d'autant plus significatifs que, lors de la préparation du congrès, le Bureau national sortant avait clairement annoncé la couleur. C'est ainsi qu'en ce qui concerne la résolution générale, il avait décidé de soumettre aux délégués présents à Annecy ceux des amendements déposés qui étaient le plus susceptibles de poser problème. Il s'agissait en quelque sorte d'une opération de clarification. N'est-ce pas d'ailleurs ce que disait Edmond Maire lorsque, à l'issue de sa réponse au débat général, il déclarait aux journalistes : **« Oui, il s'agit d'une réponse ferme et sans concession. C'est vrai que nous voulons nous compter clairement afin de savoir comment se compose la majorité confédérale qui devra faire face aux prochaines échéances. Cette majorité est constituée par ceux qui voteront le quitus demandé par le BN et la résolution générale. »**

Et quelque temps après, il ajoutait : **« Il y a d'un côté une petite minorité composée de militants qui contestent fondamentalement la ligne confédérale. Elle est composée essentiellement de ceux dont j'ai dit qu'ils étaient des coucous qui venaient déposer des œufs dans notre nid ».**

« De l'autre côté, il y a ceux qui ont signé ou soutenu le texte de contribution aux débats du 37ème congrès (1) et qui ne mettent pas en cause la conception qu'a la CFDT de l'organisation syndicale, ni l'essentiel des orientations confédérales. Avec ceux-ci, nous entendons bien poursuivre le débat engagé à partir des différences, voire les divergences, qui existent entre nous. A la vue des votes et des débats qui ont eu lieu, on peut estimer que ces militants représentent entre 12 et 20 % des mandats ».

Des orientations largement confirmées

Pris dans leur ensemble, les votes émis à Annecy laissent apparaître une majorité confortable et permanente. Le quitus au BN sortant n'a-t-il pas recueilli 66,03 % des mandats contre 21,38 % et 12,58 % d'abstentions ? Le vote sur la résolution générale, 60,42 % contre 19,39 % et 20,10 % d'abstentions ? Le vote sur la résolution action, qui a été fait à mains levées, 856 voix contre 78 et 180 abstentions ?

Significatifs également ont été les votes portant sur les différents amendements à la résolution générale et à la résolution action.

C'est par 77,51 % des voix qu'a été confirmée la position confédérale sur le rôle du syndicat ; par 71,42 % le bien fondé des objectifs de transformation ; par 69,84 % la manière de se situer de la CFDT par rapport au problème des soldats ; par 69,53 % la stratégie développée en matière d'unité d'action ; par 66,95 % la condamnation des avant-gardes révolutionnaires ; par 66,33 % le rôle accordé aux luttes d'ensemble des travailleurs ; par 65,04% le rejet des comités de grève souverains ; par 62,84 % la revendication de progression non hiérarchisée du pouvoir d'achat et par 61,32 % la conception CFDT des rapports entre l'action gouvernementale et l'action de masse.

Le débat se poursuit

Même s'ils ont été repoussés, trois amendements ont totalisé un nombre de voix important : il s'agit des amendements sur l'hégémonie des travailleurs (42,07 % des votants), sur la restructuration du syndicalisme international (41,23 %) et sur l'union confédérale des cadres (40,50 %). Ils prouvent incontestablement qu'il existe encore des problèmes en discussion dans l'organisation — ce qui ne surprendra personne quand on sait la place que la CFDT accorde au débat démocratique.

Deux derniers points à signaler. Le premier concerne le renouvellement du Bureau national. Celui-ci va compter 14 nouveaux membres, dont un représen-

tant de la fédération de la Banque et un représentant de la région Poitou-Charente-Limousin. La fédération EGF et la région Basse-Normandie n'y seront plus représentées.

Le deuxième point concerne le climat général des débats. Si ceux-ci ont été souvent animés, c'est-à-dire très ouverts et donc très démocratiques, on peut regretter les manifestations d'intolérance de certains camarades. N'y a-t-il pas un paradoxe dans le fait que ce soient les mêmes qui aient en permanence fait référence à la base et se soient empressés de siffler des responsables CFDT élus... par les représentants de cette base ?

(1) Il s'agit des fédérations de la Banque, de la Santé, des PTT, de la Construction-Bois, Hacuitex et de la région Rhône-Alpes.

Extraits de l'allocution de clôture de Gilbert Declercq

Le Bureau national, en me confiant ce discours de clôture, a pris ses responsabilités... Il ne pouvait ignorer que, dans cette intervention, serait mise en valeur l'importance des luttes qui unissent tous les travailleurs, quelles que soient leurs corporations et leurs industries, l'importance de ce qu'il est convenu d'appeler les « luttes interprofessionnelles ».

Et, au fond, ceci est l'une des conclusions essentielles de ce 37ème congrès.

Nous avons en effet un peu plus découvert à quel point c'est tout l'ensemble du système capitaliste qui est oppresseur de tous les travailleurs, quels que soient leurs secteurs professionnels.

Certes, c'est bien dans l'entreprise, dans la profession, que prend racine la conscience de classe. C'est bien face au patron de l'entreprise, dans la lutte professionnelle quotidienne, coup pour coup, que s'enracine cette conscience de classe. Et l'entreprise et le syndicat professionnel sont bien le lieu privilégié, la base même de toute action syndicale, professionnelle ou plus générale.

Le syndicalisme doit d'abord, avant tout, sur le terrain, résoudre concrètement les problèmes concrets des travailleurs. Mais nous savons tous que cette action corporative a des limites, que la désintégration du mouvement ouvrier par l'intégration à l'entreprise sont depuis le premier âge de l'action syndicale les dangers qui nous menacent.

A la limite en effet, à quoi serviraient des victoires professionnelles chèrement acquises, assurant une progression apparente du pouvoir d'achat, si, dans la société, les promoteurs immobiliers, la médecine commerciale, les marchands de loisirs, les grands maîtres de l'information récupèrent financièrement les acquis de ces luttes ?

Le second enseignement de ce congrès est sans doute celui de la nécessité d'une pratique syndicale cohérente et puissante.

Combien d'adhérents ont un rôle actif dans la vie de leur section d'entreprise ? Combien de syndicats ont une activité propre, coordonnent les luttes des sections syndicales, participent à la vie de leur union locale, de leur union régionale, de leur fédération ?

Un auteur disait qu'il suffit d'un rocher bien placé pour détourner le cours d'un fleuve ! Si chaque adhérent, au lieu de

n'être qu'un cotisant, était le participant éclairé et actif de la vie syndicale, tous ces travailleurs qui, étant dans la CFDT sont on ne peut mieux placés, habitués qu'ils sont à « autogérer » leurs sections et leurs syndicats, sauraient empêcher toute déviation autoritaire de la société socialiste.

Pour cela, il ne nous suffit pas de développer la CFDT et de mieux nous structurer. Il faut aussi savoir mieux nous expliquer et nous faire comprendre des travailleurs puisque c'est à eux qu'on s'adresse.

Et puis, réaliser un syndicalisme toujours plus démocratique, c'est rendre plus crédible notre orientation fondamentale concernant l'autogestion.

Car, au fond, l'autogestion et la démocratie, c'est bien un peu de la même famille.

La démocratie, c'est la gestion des affaires par le peuple, pour le peuple, avec le peuple.

L'autogestion, c'est la gestion des entreprises par les travailleurs mais aussi l'ensemble de l'économie et de la cité par le peuple.

J'ai déjà eu l'occasion de citer ce fait tout simple :

Ca se passait au cœur du vignoble nantais. Un militant ouvrier agricole avait, pour son patron, assuré le développement pendant de longues années d'une plantation de muscadet.

Responsable de notre syndicat des ouvriers du vignoble, la vigne étant arrivée à son plein rendement, il fut licencié pour son activité syndicale. Au tribunal, il déclara à son ex-employeur : « Monsieur, je ne vous regrette pas, mais ce que je regrette c'est ma vigne ». Il avait dit « ma vigne » bien que, légalement, elle n'était pas sienne.

Ce travailleur, ce paysan, ce vigneron, cet ouvrier agricole, était allé à l'essentiel sans mesurer sans doute ce que contenait de « socialiste » son propos.

Si, aujourd'hui, nous parlons de socialisation des outils de production, c'est parce que nous savons bien que ce qui donne le pouvoir, c'est la propriété de l'outil.

Seule la propriété sociale des principaux moyens de production, propriété la plus proche possible des citoyens, permettra d'aborder un processus de démocratisation de la société industrielle et de maîtriser la croissance par une véritable planification.

Et vous me permettrez de dire que, depuis 1959, et alors que les camarades communistes ricanaient (eux aussi, déjà !) sur la planification démocratique, cette orientation a été un tournant dans notre Confédération.

La pratique syndicale, c'est aussi l'unité d'action qui est pour la CFDT une seconde nature. C'est par l'unité d'action intersyndicale que passe d'abord l'union des forces populaires.

Notre pratique syndicale, c'est enfin d'accroître la confiance des travailleurs pour la CFDT. C'est l'adhésion de centaines de milliers de nouveaux salariés, c'est la responsabilité la plus humble, assurée par le plus grand nombre, celle de collecteur, de délégué syndical d'atelier, ce militant de base qui doit être le centre de gravité de toute notre organisation syndicale.

La CFDT, c'est un navire formidable, non pas une petite « barcasse » faite pour longer la côte, encore moins un yacht sophistiqué qui fait ventouse dans les marinas de luxe, amarré à demeure, le cul collé au quai, et destiné aux parties fines. C'est un bateau de grand large fait pour la haute mer où l'on ne navigue jamais en solitaire mais toujours en équipe, c'est-à-dire en équipage !

C'est un bateau fait pour la grande course, pour la découverte de terres nouvelles et de bonheur de vivre, non un bateau de rêve, mais un bateau solide et bien marin.

Alors, bon vent à notre CFDT !

LE DEBAT SUR LE RAPPORT GENERAL ET LE VOTE DE LA RESOLUTION GENERALE

Présenté par Edmond Maire (pages 5 et 6), le rapport général soumis au 37e congrès a donné lieu à 79 interventions à la tribune (pages 7 à 13). Après la réponse du rapporteur (pages 14 et 15), il s'est achevé par le vote du quitus au Bureau national sortant. 15 833 voix, soit 66,03% des votants, ont approuvé le travail accompli par le BN, 5 127 se sont prononcés contre (21,38%) et 3 018 (12,58%) se sont abstenus ou ont voté blanc.

La résolution générale a recueilli 14 377 suffrages (60,42%) contre 4 614 (19,39%) et 4 802 nuls ou abstentions (20,10%).

Edmond Maire : préparons-nous à faire un saut qualitatif vers le socialisme autogestionnaire

C'est par un bref rappel de l'analyse CFDT de la crise qu'Edmond Maire a commencé sa présentation du rapport général.

Il a ensuite réaffirmé que le socialisme autogestionnaire constituait la seule alternative possible à la situation actuelle, qu'il était la condition indispensable à l'instauration d'un nouveau type de développement. Puis, il a évoqué les actions menées durant ces dernières années par la CFDT, notamment dans le domaine de l'emploi, du pouvoir d'achat, de l'organisation du travail, de la répression, de la santé et de la Sécurité sociale. Il a insisté à ce propos sur le fait que, depuis le 36ème congrès, la CFDT n'a cessé de développer sa capacité d'action, comme l'ont prouvé la manifestation du 10 juillet 1975 au pied de la tour Eiffel, celle du 4 octobre ou la riposte à l'attaque du pouvoir contre notre organisation sous couvert d'un soi-disant complot pour « entreprise de démoralisation de l'armée ».

« Le congrès doit confirmer cette orientation, a-t-il dit : **face à la crise, à la politique d'austérité, aux risques d'autoritarisme, la CFDT entend développer une action de masse sur des revendications accessibles, pour obtenir des résultats, en montrer les limites et développer notre exigence de transformations radicales. Elle entend lier, dans une politique commune, les actions d'entreprises, de branches et les indispensables initiatives d'action confédérales. »**

Une grande campagne sur les jeunes et l'emploi

Edmond Maire a alors transmis au congrès deux propositions émanant du Conseil national. La première concerne l'organisation d'une grande campagne sur la situation des jeunes face à l'emploi. **« car nous n'acceptons pas qu'une génération de jeunes soit laminée par la crise, sacrifiée sur l'autel de la restructuration capitaliste, ballottée au gré des fluctuations du volant de chômage, sélectionnée par Haby, laissée pour compte aux agences de l'emploi ou aux officines d'intérim par les employeurs et, en fin de compte, livrée à l'angoisse destructrice face à un avenir sans perspectives.**

« Cette campagne se développera en trois phases :

« 1. — jusqu'aux vacances scolaires, il faut réaliser une mobilisation de toute la CFDT pour entrer en contact avec les jeunes, confronter leurs aspirations et nos revendications, dans les entreprises d'abord, mais aussi dans les quartiers et les écoles, rencontrer les organisations de jeunesse, diffuser des informations, prendre des initiatives multiples ;

« 2. — peu après la rentrée scolaire, nous proposons d'organiser une journée « écoles ouvertes » pour mettre en lumière la subordination de la formation à la politique patronale de l'emploi. Avec les organisations d'enseignants, les associations familiales et de parents d'élèves qui en seront d'accord, mais aussi avec la CGT, si elle l'accepte, nous organiserons dans les écoles des discussions, des confrontations entre les réalités sociales vécues par les uns et les autres ;

« 3. — à l'automne, nous proposons de réaliser une grande initiative d'action nationale sur le thème : un emploi utile pour tous et notamment pour les jeunes. Le même jour, une dizaine de grands rassemblements régionaux verront se rassembler les jeunes chômeurs et leurs anciens, au coude à coude avec leurs camarades au travail, pour exiger la satisfaction des revendications permettant de faire entrer dans les faits le droit à l'emploi, le droit au métier, le droit à l'avenir.

« Cette proposition sera faite à nos camarades de la CGT. Et nous le disons d'avance, nous sommes ouverts à toute discussion visant à l'améliorer. La situation des jeunes est suffisamment grave pour que tout soit fait afin d'y répondre par une action puissante, unitaire et majoritaire. Le Bureau national est sûr que le congrès approuve cette proposition d'action. »

La surexploitation des travailleuses

La seconde proposition concerne la situation de surexploitation des travailleuses.

« L'emploi des femmes est mis en cause à la faveur de la crise par les directions d'entreprise et par le refus de prestations familiales liées à l'enfant ; les crèches, les équipements pour la vie quotidienne sont gravement insuffisants, la loi Veil est loin d'être appliquée, les statistiques de salaire montrent les carences de la formation professionnelle des femmes mais aussi leur sous-classification systématique ; toute la société — ville, travail, école, syndicat — est conçue sur une division traditionnelle des tâches entre hommes et femmes.

« Le Conseil national de la CFDT propose au congrès de mener, dans les

mois à venir une campagne d'explication, de mobilisation dans les entreprises pour populariser les revendications réellement susceptibles de s'attaquer aux causes de discrimination des femmes dans l'entreprise et la société. »

Un effort du même type devra être accompli en ce qui concerne les immigrés.

Et l'unité d'action ? Depuis le 36ème congrès elle a évidemment été marquée avant tout par l'accord du 26 juin 1974 : **« C'est un texte fondamental, qui représente un progrès unitaire important, puisque pour la première fois nos deux confédérations ne se fixent pas seulement des objectifs revendicatifs communs mais aussi une méthode commune pour débattre de nos divergences avec les travailleurs en vue de les dépasser ».**

Cependant, on est bien obligé de parler depuis un peu plus d'un an d'une **« lente mais régulière dégradation des rapports unitaires entre nos organisations à tous les niveaux. »** Et cela, en raison du comportement de nos camarades cégétistes qui semblent concevoir **« le développement de leur organisation comme contradictoire avec l'unité d'action ».**

Or, n'avons-nous pas senti **« tout le poids de la division intersyndicale en mai-juin 1968 ?** Et s'il est vrai que l'histoire ne se répète pas, ne devons-nous pas envisager d' **« affronter ensemble les prochaines échéances où l'avenir de notre pays se jouera » ?** Si un gouvernement de gauche accède au pouvoir, la dégradation de nos rapports n'aurait qu'un bénéficiaire : le patronat.

« Camarades de la CGT, déclare alors Edmond Maire, **il faut renforcer notre unité d'action, il faut renforcer nos convergences, car nous avons la possibilité de conduire ensemble les luttes du mouvement ouvrier pour le succès des transformations anticapitalistes auxquelles nous aspirons, vous et nous. C'est l'appel que nous vous lançons. »**

Les conditions d'une indépendance engagée

Le rapporteur rappelle ensuite combien la CFDT est attachée à son indépendance : **« Accepter de faire du syndicat l'agent d'application du programme des partis de gauche, qu'ils soient autogestionnaires ou non, ce n'est pas notre conception de l'indépendance syndicale. Etre organisés sur la base de tendances politiques qui vont chercher leur orientation, leur programme en dehors du débat des adhérents, ce serait la fin de notre syndicalisme.**

« Mener l'action revendicative dans la confusion de nos responsabilités avec celles des partis, jeter le trouble sur notre indépendance par le cumul des mandats syndicaux et politiques, attendre passivement d'une victoire électorale la satisfaction des aspirations des travailleurs, ce n'est pas la voie qui conduit au socialisme autogestionnaire. »

Cela ne veut évidemment pas dire que la CFDT entend faire cavalier seul en toute circonstance ni qu'elle a l'ambition de pouvoir à elle seule transformer radicalement la société. Ce qu'elle préconise, c'est l'union des forces populaires, c'est-à-dire **« le rassemblement de tous ceux qui acceptent d'agir ensemble sur une base de classe pour réunir les conditions du passage au socialisme ».**

Dans cette perspective, la probabilité d'une arrivée de la gauche au pouvoir doit nous conduire à nous interroger sur le rôle que nous serons amenés à jouer : **« Nous ne nous laisserons pas aller,** dit Edmond Maire, **à l'irresponsabilité. Car si nous voulons gagner, ce n'est pas pour quelques semaines ou pour quelques mois, c'est pour une transformation durable des conditions de travail et de vie et pour une prise du pouvoir réelle par l'ensemble des masses populaires avec tout le temps que cela demande. »**

Mais être responsable ne veut pas dire être passif :

« Comme nous l'avons fait en 1974 auprès du candidat commun de la gauche, nous affirmerons la nécessité de négociations immédiates à partir de nos propres revendications prioritaires.

« Le réalisme, pour nous, consistera à obtenir immédiatement des mesures

de justice sociale concernant les revenus les plus bas et des mesures permettant l'extension immédiate des droits et des pouvoirs des travailleurs dans les entreprises, comme meilleure base de défense face aux contre-attaques prévisibles du patronat et comme apport spécifique d'une organisation syndicale autogestionnaire aux transformations ultérieures à réaliser.

L'erreur de Léon Blum

« Ni alignement sur les partis, ni irresponsabilité, mais convergence de l'action des forces populaires, c'est alors que nos principes d'action trouveront leur pleine application.

« Au total, nous attendons d'un gouvernement de gauche une autre attitude que celle de Léon Blum après la victoire du Front populaire en 1936 prenant le développement des grèves comme une gifle reçue à la figure. Léon Blum n'avait pas compris que ces grèves étaient, dans la situation d'alors, la condition d'un succès revendicatif, qu'elles exprimaient la confiance ouvrière dans l'appui du nouveau pouvoir gouvernemental !

« L'histoire ne se recommence pas.

« Mais ce qui est prévisible, c'est qu'après 20 ans de Vème république anti-ouvrière et répressive, la mobilisation sociale se développera. La responsabilité de la CFDT, c'est de conduire et de maîtriser cette mobilisation sociale au service des objectifs de tous. C'est une nécessité pour obtenir la satisfaction des revendications les plus urgentes. C'est une condition pour entamer avec les forces populaires unies, confiantes et décidées, les difficiles transformations structurelles, économiques sociales, politiques et culturelles qui conduiront au socialisme autogestionnaire. »

En ce qui concerne l'Europe, Edmond Maire note qu'**« une action syndicale européenne prend corps dans la Confédération européenne des syndicats »**, même s'il reste encore de gros progrès à faire dans ce domaine. Il note aussi que l'Europe des travailleurs est une dimension nécessaire pour une **« transformation des conditions de travail et du type de développement dans chacun de nos pays »** et, d'une manière générale, lutter contre la division internationale du travail et la politique néfaste des multinationales.

Le renforcement de nos moyens d'action

Puis, il évoque la restructuration du mouvement syndical international avant d'insister en conclusion de sa présentation, sur la nécessité de continuer à renforcer les moyens d'action de la CFDT.

Cette politique de renforcement suppose notamment d'accorder plus de pouvoir aux adhérents, de revaloriser le rôle du syndicat, de favoriser au maximum l'élaboration collective des orientations et des décisions et de procéder à une meilleure insertion dans nos structures des différentes catégories sociales : jeunes, femmes, immigrés, cadres, retraités, etc.

« La classe ouvrière de notre pays, affirme Edmond Maire, **a besoin de la CFDT parce qu'elle est le lieu où s'élaborent les revendications qui collent au plus près aux aspirations des travailleurs ; parce qu'en même temps, elle propose un projet socialiste qui, fondamentalement, surmonte les écueils historiques du mouvement ouvrier français et international. Nous osons le dire, sans la CFDT, le mouvement ouvrier, le mouvement socialiste de ce pays ne seraient pas où ils en sont, porteurs d'espoir, parce que porteurs de la seule alternative crédible : celle du socialisme autogestionnaire.**

« Nous avons donc conquis de lourdes responsabilités. Nous sommes là pour examiner les meilleurs moyens d'y faire face.

« Ce congrès est très bien situé dans le temps. Il nous permet de faire la synthèse de nos acquis et de rassembler nos forces en un ensemble déterminé et cohérent. »

Le débat sur le rapport général

79 orateurs sont montés à la tribune au cours du débat sur le rapport général. Une motion préjudicielle, présentée par 5 syndicats, avait auparavant été repoussée par 14 717 voix contre 7 615 et 792 nuls ou abstentions. Elle visait à faire prendre en compte un certain nombre d'amendements non retenus par la commission des résolutions.

Le quitus demandé par le BN a été voté par 15 833 voix contre 5 127 et 3 018 abstentions ou bulletins nuls.

■ **Guy GOUYET (union région parisienne)** souligne d'abord « l'importance de la période à venir où la CFDT doit être cohérente, homogène et unie sur une stratégie crédible avec des objectifs mobilisateurs ». Il évoque les risques à éviter et affirme la nécessité de développer la syndicalisation et l'organisation. « La spontanéité, c'est la révolte, pas la révolution. » Il insiste sur le rôle du syndicat, « structure politique de base ». Enfin les UL et UD doivent être vraiment l'émanation des structures professionnelles, donc reposer sur des militants mandatés.

■ **Gérard PRIER (fédération de la Santé et des Services sociaux)** insiste sur la montée des luttes et sur le besoin de les coordonner car le patronat s'organise de plus en plus, notamment pour réprimer les militants syndicaux. Les luttes sociales entrainent un développement de la conscience politique mais ce n'est pas une raison pour « soumettre l'action syndicale à l'échéance électorale de 1978 ». Il faut développer la capacité d'analyser et la formation à tous les niveaux et renforcer la démocratie syndicale. Les comités de grève ne doivent pas être sous-estimés pour l'apprentissage de la lutte par certains travailleurs.

■ **Jean KASPAR (union régionale d'Alsace)** précise l'accord de sa région sur l'essentiel des orientations prises par la Confédération au cours des trois dernières années.

Selon lui, le socialisme ne pourra se réaliser que dans la mesure où une majorité du peuple aura compris l'absurdité et la nocivité du capitalisme et d'un système économique productiviste.

En ce sens, « il faudra que nous soyons capables collectivement dans les entreprises, les administrations et les services de mener le débat et l'action avec les travailleurs ».

■ **Claude VERNET (fédération Hacuitex)** estime que le rapport d'activité n'accorde pas assez de place au débat avec les travailleurs, aux problèmes des bas salaires et de l'heure d'information. Il déplore l'absence d'initiatives confédérales dans la période passée (si ce n'est le rassemblement du 10 juillet 1975 sous la Tour Eiffel) en particulier dans le soutien aux conflits longs. Quant à l'affaire des comités de soldats, s'il convient de féliciter l'organisation pour sa promptitude à réagir, il faut regretter qu'elle ait mis en lumière son isolement et la fragilité de l'union des forces populaires.

Les enjeux et les priorités de l'heure

■ **Jacques CHEREQUE (fédération générale de la Métallurgie)** affirme que deux problèmes essentiels sont posés dans la période actuelle, au mouvement syndical :

- comment mobiliser massivement et unitairement les travailleurs contre les conséquences de la crise ?
- comment faire en sorte que se développe et s'enracine une convergence unitaire entre les forces populaires décidées à opérer sur une base commune, claire et novatrice, les changements qui s'imposent ?

Plusieurs impératifs s'imposent au mouvement syndical :

- développer sur des bases unitaires l'action des travailleurs sur des revendications appropriées ;
- développer la prise de conscience des nécessaires changements ;
- assurer sur ces bases les conditions actives d'une victoire politique de la gauche.

Il appartient au congrès de fixer les lignes de forces concrètes de son action, qui doit être spécifique et unitaire.

Les exigences de la CFDT et les réponses de la gauche arrivant au pouvoir constituent des questions fondamentales qui doivent être débattues dès maintenant.

■ **Emile LE BELLER (fédération PTT)** invite toutes les organisations CFDT à s'interroger sur l'enjeu actuel du secteur public.

En situation de crise structurelle, l'appareil d'Etat et l'ensemble des institutions se trouvent colonisés pour qu'ils remplissent au profit exclusif du système leur fonction économique, idéologique, répressive.

Le secteur public constitue la base à partir de laquelle le capitalisme dispose d'énormes moyens pour sortir vainqueur de la crise au détriment des travailleurs et des usagers.

En conséquence, notre combat anti-capitaliste doit recouvrir davantage le secteur public et une fois la gauche au pouvoir, nous devrons engager immédiatement la lutte pour une transformation radicale de l'Etat et de ses institutions.

« Si la conquête du pouvoir par les forces de gauche est devenue crédible parce que l'unité s'est réalisée entre les partis politiques, l'autogestion constitue la véritable réponse aux problèmes des travailleurs ».

■ **Géo GOUBIER (fédération Construction-Bois)** rappelle les caractéristiques de la crise du capitalisme. Ce qui est essentiel, c'est d'analyser les conséquences pour les travailleurs et donc les enjeux qui en découlent.

« Il ne peut y avoir de réforme de l'entreprise dans le système capitaliste et notre fédération regrette que la confédération ait participé aux travaux préparatoires en vue du rapport Sudreau.. »

La pratique syndicale doit mettre en cause les structures capitalistes pour créer les conditions d'une alternative politique socialiste. C'est

maintenant que se construit le rapport de force nécessaire pour engager, sous un gouvernement de gauche, un processus irréversible permettant une véritable transition au socialisme autogestionnaire.

La confédération doit rechercher et impulser des revendications de masse, crédibles pour les travailleurs, des revendications de classe qui mettent en cause les fondements du capitalisme et en développent les contradictions.

■ **Pierre HERITIER (région Rhône-Alpes):** dans un avenir proche la gauche peut arriver au pouvoir. Il ne s'agit pas, en attendant, de mettre une sourdine à l'action. Il faut développer une mobilisation de masse, les luttes sont nécessaires pour affaiblir le capitalisme.

Quand la gauche sera au pouvoir, il faudra pousser le gouvernement à s'engager dans une action résolument anticapitaliste, car des pressions énormes s'exerceront pour la défense des intérêts capitalistes. La construction du socialisme ne pourra pas se faire sans poussée populaire.

Il faudra aussi analyser lucidement les difficultés à surmonter: pas de gestion de gauche du capitalisme, affronter les manœuvres de la droite par une union des forces populaires orientée sur des positions de classe, éviter le risque technocratique par la lutte contre la division sociale du travail.

Pendant la période de transition au socialisme, il faudra montrer notre capacité à engager par la lutte de classe un processus de conquête du pouvoir par les travailleurs. Il ne s'agira pas d'opposer les structures nouvelles et les organisations historiques des travailleurs mais de les articuler.

■ **Claude MENNECIER (fédération unifiée de la chimie)** rappelle la nécessité de faire prendre en compte par les travailleurs l'analyse de la crise du système capitaliste à partir de leurs problèmes concrets.

Pour donner aux luttes une dimension « politique » les revendications sur l'emploi doivent être précisées. Il est nécessaire qu'elles s'inscrivent dans les objectifs de transformation. Agissant pour la construction d'un rapport de force anticapitaliste, la CFDT doit intégrer la possibilité d'un changement de politique et utiliser la rupture qui peut ainsi survenir.

La FUC continuera la réflexion qu'elle a engagé sur les nationalisations et les objectifs de transformations à partir des perspectives autogestionnaires de la CFDT.

■ **Louis ALLARD (union régionale des Pays-de-Loire)** axe son intervention sur le rôle du syndicat dans la phase de transition au socialisme. Pendant cette période, il faudra obliger la gauche au pouvoir à apporter des solutions aux revendications et à effectuer les réformes de structures fondamentales afin d'empêcher la bourgeoisie de récupérer les conquêtes ouvrières.

Le syndicat en tant que tel devra contribuer à la mise en place des structures de gestion dans les entreprises socialistes et donner son avis sur cette gestion. Il devra aussi favoriser l'expression des besoins et lutter pour un autre type de vie. D'où l'importance de la dimension interprofessionnelle des luttes.

A propos du rapport général

■ **Michel COIGNARD (région Haute-Normandie) :** l'une des conditions de notre renforcement réside dans la nécessité

de faire coller à nos perspectives l'action syndicale de tous les jours.

■ **Georges ASTIER (syndicat Chimie - Lyon).** La CFDT doit dans sa pratique, faire le lien entre les objectifs immédiats et sa stratégie.

■ **Jean SAUNIER (Syndicat des Impôts)** montre à quel point les luttes en cours des syndicats des Finances (Insee, Douanes, Trésor, Concurrence et Prix, etc.) mettent l'Etat en difficulté.

Il estime que la violence des réactions du gouvernement face à ces actions laisse présager des tentatives de sabotage de la part d'une bourgeoisie dépossédée du pouvoir ; ce qui doit inciter toute l'organisation à approfondir son analyse sur le rôle de l'appareil d'Etat dans une phase de transition du socialisme.

■ **Christian MARQUETTE (syndicat de la Chimie-région parisienne)** estime que la résolution générale est une addition d'acquis plus que l'articulation des avancées de la CFDT.

Sans leur accorder un rôle démesuré, il pense que les échéances politiques pourraient améliorer les conditions de luttes et qu'il conviendra quand la gauche arrivera au gouvernement de mettre sur pied des structures de pouvoir populaire: conseils d'atelier, d'entreprise, de localité.

■ **André THIOLLENT (union régionale Haute-Normandie)** affirme qu'il convient de nous situer clairement à l'intérieur du mouvement unitaire qui peut porter la gauche au pouvoir.

Nous devrons éviter à la fois de nous limiter aux problèmes revendicatifs immédiats et de nous en remettre à l'application du programme commun.

Un rassemblement syndicalo-politique sur la base d'un programme minimum mènerait à une impasse. Mais la fuite en avant que constituent les débats théoriques du sommet est aussi à éviter.

■ **Jean-François MOUGEL (personnels de l'Energie atomique).** La restructuration va de plus en plus vite et se traduit par une privatisation accrue, ainsi que par une dégradation des conditions de travail et un développement du travail posté. La solution est d'abord dans nos luttes.

■ **Roland GOUDAL (syndicat des Cheminots de Boulogne-sur-mer)** considère que deux courants traversent la CFDT. L'un d'entre eux cherche, à l'image de la gauche actuelle, à rassurer et accepterait de gérer le système capitaliste. L'autre refuse toute allégeance à un parti politique et vise à arracher au capitalisme tous ses pouvoirs.

■ **Robert CARADEC (union régionale Bretagne)** insiste sur trois points en ce qui concerne l'union des forces populaires.

1. — Celle-ci ne doit pas partir du sommet mais être in-

tégrée à tous les niveaux de l'organisation.

2. — Il faut éviter de lier la CFDT à un programme électoral.

3. — La CFDT doit continuer à remplir à fond son rôle d'organisation syndicale en défendant les intérêts immédiats des travailleurs et en interpellant dès maintenant les partis politiques sur ces revendications.

■ **François GARRIGUE (SGEN)** intervient sur les rapports syndicats partis et l'union des forces populaires.

N'existe-t-il pas une stratégie commune CFDT-PS de fait ? La CFDT ne va-t-elle pas rallier le camp du programme commun, subordonnant l'action syndicale aux échéances électorales ?

Le SGEN réclame la vigilance sur la conception de l'union des forces populaires et demande que cette union s'ouvre aux forces d'extrême gauche.

■ **Jean-Paul BOURNE (syndicat des industries chimiques de Grenoble)** intervient sur quatre points: l'armée, problème sur lequel le débat engagé doit être poursuivi; la formation syndicale qui doit être homogénéisée ; la période de transition: la CFDT doit dès aujourd'hui et à travers les luttes proposer des objectifs clairs, mobilisateurs pour les travailleurs ; les travailleuses : une discussion doit s'engager dans l'organisation sur les rôles respectifs de l'homme et de la femme dans la société future.

■ **Daniel DELASALLE (Santé-Sociaux Allier)** intervient sur l'autonomie syndicale: la CFDT ne doit se subordonner à aucune idéologie, ni aucun parti au pouvoir; la pratique syndicale: la CFDT doit affirmer son originalité et développer ses projets; la période de transition au socialisme : dans les entreprises, socialisées, pourra-t-on séparer totalement fonction syndicale et fonction d'autogestion ?

Les relations syndicats-partis

■ **Jean-Pierre BOMPART (syndicat de la recherche agronomique)** réaffirme la nécessité de l'autonomie syndicale vis-à-vis des partis politiques et surtout du PS. Si ce dernier se réfère à l'autogestion, il ne s'interroge pas sur les couches qui se regroupent autour de ce thème.

La CFDT doit dégager de manière précise des objectifs de transformation. Or dans la résolution générale, objectifs de transformation et propositions d'actions sont séparées de manière artificielle.

■ **Jean-Noël KERDRAON (Défense nationale)** rappelle la nécessité de la distinction des fonctions entre syndicats et partis.

L'indépendance du syndicalisme doit être assurée, même en cas d'arrivée de la gauche au pouvoir.

Dans l'unité d'action, nous devons affirmer notre personnalité face à l'offensive tous azimuts de la CGT.

Le développement syndical doit être pour nous un objectif prioritaire.

■ **Patrick HEMBERT (syndicat national des Personnels des caisses d'épargne)** exprime son désaccord sur certaines « opérations » comme le soutien direct à la candidature Mitterrand, les assises du socialisme ou l'accord CGT-CFDT de juin 1974. Il estime aussi que les journées nationales d'action ne mobilisent pas les travailleurs et constate « l'atomisation des luttes ».

■ **Françoise HENNION (syndicat des Services et neuf autres syndicats des Deux-Sèvres)** critique « la mobilisation syndicale au profit du PS et de Mitterrand au nom de l'autogestion ». Elle estime que dans la période de transition la lutte de classe va s'intensifier et que de nouvelles formes d'action et d'expression vont apparaître. Elle dénonce, à propos de l'organisation des appelés, « un compromis qui n'a servi à rien puisque les actions unitaires avec les autres organisations ne se sont pas faites, ou trop tard ».

■ **Claude MIGEON (syndicat de la Métallurgie de Belfort)** évoque dans son intervention les rapports entre le PS et la CFDT dans les entreprises. Souvent, souligne-t-il, les militants des deux organisations sont les mêmes, ce qui pose le problème du cumul des responsabilités pour avoir une position claire vis-à-vis des travailleurs. Il appelle à la réflexion sur ce problème.

■ **Dominique NOLY (syndicat des Métaux de Lyon 7e)** intervient contre le renforcement des liens entre la CFDT et le parti socialiste. Pour lui, l'opération des assises du socialisme: « c'est une OPA du PS sur la CFDT » et l'union des forces populaires n'est qu'une « réunion d'états-majors ».

La pratique syndicale

■ **André PINEAU (unions régionales Poitou-Charentes Limousin, Auvergne et Midi Pyrénées)** veut mieux faire entendre la voix des régions sous-équipées. Dans les trois régions au nom desquelles il parle, 85% des travailleurs sont employés par de petites et moyennes entreprises et les 2/3 d'entre eux ne sont pas concernés par la loi sur l'exercice du droit syndical.

Dans ces entreprises marquées par le paternalisme, la conscience de classe est faible et le démarrage des sections syndicales difficile.

Or, le développement de la syndicalisation dans les PME est stratégique.

Il faut pour cela: renforcer les structures interprofessionnelles de base; accentuer le rôle du syndicat; obtenir des crédits d'heures supplémentaires pour l'action hors de l'entreprise; donner aux petites régions des moyens accrus par le renforcement du fonds confédéral d'organisation.

■ **Pierre RUSTI (Assistance publique, Paris)** regrette qu'aucun des amendements proposés par son syndicat n'ait été retenu dans le projet de résolution générale.

Il estime qu'une coordination des luttes à l'échelon central serait nécessaire et que la confédération doit jouer un rôle dans cette coordination.

Il souhaite un débat sur le contenu de l'union des forces populaires, qui doit être une union sans exclusive et se déclare partisan de la création de comités de grève.

■ **Fernand ALLAVENA (syndicat PTT - Services postaux de Paris)** pense que le rapport général ne fait pas assez de place à la grève des travailleurs des PTT ni, d'une manière plus générale, aux luttes menées depuis le dernier congrès.

Il estime que le rôle de la confédération ne doit pas seulement être de coordonner l'action, mais de prendre des initiatives.

■ **Moricette JARRY (Maine-et-Loire)** intervient sur les conditions de travail pour lesquelles deux pièges sont à éviter: se laisser attirer par de nouvelles méthodes patronales de « participation » et remettre l'amélioration des conditions de travail à l'instauration d'une autre société. C'est dès aujourd'hui qu'il faut arracher des améliorations et remettre en cause l'organisation du travail. Il faut aussi populariser les actions à ce sujet, même si elles apparaissent parfois comme modestes.

■ **Paul ALTWIES (syndicat des Métaux de Moselle)** évoque les problèmes rencontrés par certaines sections d'entreprises: absence d'analyse des causes de la crise du capitalisme, prise de décisions par quelques militants, mauvais contacts entre la section et les travailleurs, difficulté à lier les revendications immédiates et les objectifs à long terme.

Face à cela, il convient d'améliorer la capacité d'analyse, la formation des militants, la pratique démocratique des assemblées générales, les liaisons entre les délégués du comité d'entreprise et la section.

■ **Bruno OBINO (Hacuitex, Haut-Rhin)** affirme qu'il y a un manque de globalisation et de prise en charge d'un certain nombre de revendications au plan confédéral: retraite à 60 ans, réduction d'horaires à 40 heures, Sécurité sociale.

D'autre part, il existe une lassitude en ce qui concerne les journées nationales d'action et il déplore que la CFDT se borne à des actions ponctuelles et apparaisse à la remorque de la CGT.

■ **Jean-Paul ALLIO (Marins de Lorient)** insiste sur l'effort d'organisation que doit mener la CFDT. Il faut renforcer notre organisation dans la perspective de l'arrivée de la gauche au pouvoir. Trouver des collecteurs, tenir une bonne trésorerie, avoir véritablement des syndicats de masse: voilà des tâches importantes et trop souvent négligées.

■ **Michel MAÎTET (Préfecture de Paris).** « Il ne faut pas séparer notre action de nos perspectives socialistes autogestionnaires. Nous devons agir concrètement pour que les assemblées générales des travailleurs, les comités de grève soient des outils qui permettent concrètement aux travailleurs de faire l'expérience de la décision collective, de leur capacité à l'autogestion ».

■ **Victor GUEPRATTE (Santé-Services sociaux, Moselle).** « Nous avons besoin d'une véritable organisation syndicale structurée. Il faut des militants mandatés qui assurent la permanence des responsabilités dans l'organisation. Certains ont le réflexe de ne faire appel aux militants qu'en cas de dépannage, quand « il y a le feu ».

■ **Roger COLIN (syndicat national des personnels des Chambres de commerce)** souligne la nécessité de la pratique des assemblées générales au sein de la section et insiste sur l'importance de l'information.

L'expérience des luttes

■ **Claude BRISSET (syndicats des Industries chimiques de Saône-et-Loire)** évoque les expériences vécues chez Michelin à Montceau les Mines où les travailleurs et leurs organisations syndicales ont organisé un mouvement de grèves tournantes en liaison avec les

ouvriers des usines Michelin en Espagne et au pays basque.

Il souligne l'importance qu'il y a à renforcer les structures internationales pour réaliser la coordination des luttes contre les multinationales.

■ **Simon SOVINSKI (syndicat Hacuitex de Lens et environs)** intervient plus particulièrement au nom de la section syndicale de la CIP. Il rappelle que le taux de syndicalisation est passé de 50 à 98 % pendant le conflit.

Il énumère les actions réalisées pour populariser cette lutte pour l'emploi au travers de laquelle la prise de conscience des travailleurs s'est élargie.

■ **Micheline DELEDIQUE (Hacuitex-Lille)** explique le conflit qui dure depuis huit mois chez Desombre (habillement) contre la liquidation et les licenciements. Il y a une prise en charge importante par les syndicats et l'interprofessionnel. Chaque semaine il y a une assemblée des travailleurs, les responsabilités sont partagées. Ce qui est important, c'est la prise en charge collective.

■ **Henri ASTIC (syndicat Hacuitex de Tournon)** consacre son intervention au problème de la répression qui l'a personnellement contraint à 1077 jours de chômage forcé.

Au-delà de la répression patronale, Astic évoque aussi les mesures prises par le pouvoir (textes contre le banditisme, affaire des comités de soldats) qui placent les militants syndicaux en liberté surveillée.

■ **Georges DUFAUD (syndicat Hacuitex d'Annonay)** déclare, en prenant l'exemple de la lutte des tanneurs d'Annonay, que l'action de masse doit partir de la situation vécue concrètement par les travailleurs.

Il explique la victoire des tanneurs par le lien étroit qui a existé entre les travailleurs et l'organisation syndicale, par la participation des adhérents à la vie de la section, par l'unité d'action et le soutien de l'interprofessionnel.

Il insiste sur un autre aspect à ses yeux fondamental: l'effort considérable de formation accompli par tous les adhérents.

■ **Daniel LAUZIER (syndicat des Métaux de Marseille)** fait l'historique de la lutte des travailleurs de Griffet, « plus vieux conflit de France » puisque l'usine est occupée depuis janvier 1975. Il rappelle les actions menées par les travailleurs et les sections syndicales tant dans la région qu'à Paris. Il lance un appel à la coordination des luttes avec des délégations de nombreuses entreprises en conflit.

■ **Bernard ERVITI (syndicat des Métaux de Bayonne)** intervient pour analyser le conflit de dix semaines qui vient de se terminer dans le groupe Dassault-Bréguet et à l'issue duquel les travailleurs, grâce à l'unité d'action et à des formes originales de lutte, ont obtenu des résultats très positifs. Il insiste sur la longue préparation, « l'incessante campagne d'information, le débat permanent avec les travailleurs pour l'élaboration des revendications et des formes d'action ».

■ **Michel CLAIRAND (syndicats des Deux-Sèvres)** rappelle quelques actions qui ont marqué la région, notamment la grève de Cerizay. Il affirme l'importance du rôle des structures interprofessionnelles, tant au plan local que départemental, pour le soutien des luttes.

L'unité d'action

■ **Henri MERINO (Banque - Bouche-du-Rhône)** intervient sur les problèmes de l'unité syndicale : si l'unité n'était pas notre orientation première, il faudrait tout faire pour qu'elle le devienne. Car les travailleurs ne comprennent pas la division Une centrale unique permettrait de dépasser l'esprit de boutique et de chapelle.

■ **Rémy ALLANOS (ensemble des syndicats de la Métallurgie parisienne)** évoque longuement la stratégie patronale dans l'industrie et la coordination entre patrons à propos de l'emploi généralisé d'intérimaires, pour la répression anti-syndicale, pour le déclassement massif des travailleurs. Constatant que la CGT freine l'unité d'action, il déclare qu'il faut s'expliquer devant les travailleurs sur nos divergences.

■ **René LAURENT (Métaux et divers syndicats de St-Etienne, divers syndicats de Cambrai)** intervient sur l'unité d'action avec la CGT.

L'axe prioritaire de la CGT semble être son renforcement. Elle entend renforcer son

poids dans la classe ouvrière en fonction de la perspective d'une victoire de la gauche.

La CFDT doit renforcer sa capacité d'action et sa pratique syndicale de masse. Ce renforcement est en effet le meilleur garant d'une avancée vers une société socialiste autogestionnaire.

La diversité de la classe ouvrière

■ **Kler Sadira (métaux Sochaux et cycles Peugeot de Beaulieu-Mandeure)** décrit les conditions dans lesquelles sont employés des travailleurs immigrés et dénonce les manœuvres employées par les patrons pour opposer les différentes nationalités les unes aux autres.

Il souhaite que la confédération puisse éditer des documents en plusieurs langues pouvant servir de support aux sections.

■ **Yves LACIRE (Bâtiment parisien)** souligne qu'il faut tout faire pour associer les immigrés à l'action car ils sont partie prenante dans la classe ouvrière.

■ **Jacques CLAUSSE (Agriculture, Somme)** expose la situation des travailleurs de l'agriculture, sous-rémunérés, victimes du chantage patronal à l'emploi et du « travail noir ».

■ **Antoine MOAL (Agriculture, Bretagne).** L'agriculture n'échappe pas à la répression qui est très dure. Il cite notamment le cas de neuf membres du Bureau départemental du Finistère, condamnés au titre de la loi anti-casseurs sans avoir participé à une manifestation, et celui de commandos de paysans pour déloger des grévistes à la Coopérative laitière de Haute-Normandie.

Le problème des femmes

■ **Yolande COLLERET (fédération des Services et du Livre)** déclare que la résolution générale ne fait pas une place assez large aux catégories considérées comme « marginales » : les femmes, les jeunes, les immigrés.

Notre fonctionnement demeure marqué par les schémas hiérarchiques et reste basé sur la délégation de pouvoirs.

La CFDT doit accorder davantage de place à ces catégories porteuses de la critique la plus radicale du capitalisme.

Sinon celles-ci s'organiseront hors du syndicat.

■ **Henriette WANDER (syndicats Hacuitex de St-Etienne et Firminy)** affirme que le socialisme ne sera « que lorsque les travailleurs, hommes et femmes, seront libérés du conditionnement idéologique ». Dès à présent, il faut donc avancer dans la lutte ensemble, « vers la retraite à 55 ans pour les femmes et également les travailleurs exerçant dans des conditions pénibles ».

■ **Caroline WAROUX (syndicats des Assurances de Paris, Lyon, Le Mans et Nantes, des banques et du commerce**

parisien), il ne pourra y avoir de véritable libération de la femme sans un changement politique radical ; mais nous n'attendrons pas le socialisme pour transformer notre condition : déjà les grèves amènent des rapports différents.

■ **Marie-Thérèse VIGNERON (syndicat des Assurances et employés de maison de Loire-Atlantique et plusieurs autres syndicats)** parle des conditions de travail des 800 000 employés de maison et femmes de ménage. Elle évoque la lutte menée par son syndicat dans la Loire-Atlantique.

Les diversités régionales

■ **Daniel AMYOT (Bourgogne).** En Bourgogne pour l'union régionale, le tissu industriel se compose de PME et de multinationales, la répression et les licenciements y sont aussi la toile de fond. La Bourgogne a été l'une des premières régions de France pour les journées de grèves en 1975.

■ **Guy CARO (au nom des syndicats Sécurité sociale, Institutions sociales d'Ille-et-Vilaine, Chaussures Fougères, Enseignement privé Côtes-du-Nord, Communaux OPHLM Loire-Atlantique, UR Languedoc-Roussillon, UD Corse)** demande que la CFDT engage sans tarder un débat pour préciser son orientation sur les problèmes spécifiques, économiques, culturels, institutionnels des régions ayant une identité culturelle en France. Un socialisme autogestionnaire ne peut se construire que s'il répond aux besoins de milliers de travailleurs qui veulent vivre et travailler au pays.

■ **Jean-Louis ESCAFFY (Languedoc-Roussillon)** souligne la participation de la CFDT à la manifestation commune de Montpellier, avec les viticulteurs, « pour avoir le droit de vivre et de travailler au pays ».

Il ne peut y avoir de véritables transformations de la société, dit-il, sans la reconnaissance des différences et des identités régionales.

Structures et moyens d'action

■ **Robert VION (fédération Cheminots, Transports, Gens de Mer et FNHET)** déclare que le transport n'est pas neutre et rappelle à ce propos le rôle joué par les transporteurs routiers dans l'expérience chilienne.

Après avoir décrit les conditions de travail que les patrons imposent aux travailleurs de la route, il évoque l'initiative qu'ont prise les quatre fédérations des transports de se regrouper en une seule.

Ce rassemblement doit permettre de constituer un rapport de forces susceptible d'imposer au patronat et aux pouvoirs publics la volonté des travailleurs.

■ **Christian JUYAUX (syndicats de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme social, région Rhône-Alpes et région parisienne)** évoque le problème des travailleurs du tourisme. Il estime que les salariés des différentes branches concernées devraient être regroupés dans une fédération unique.

■ **Bernard HENRY (syndicat Construction Bois de Nantes et région)** évoque l'importance du syndicat, « structure de base de l'organisation professionnelle et interprofessionnelle ». Car s'il « est clair que la conscience de classe naît dans l'entreprise, celle-ci s'épanouit dans le syndicat, qui permet d'éviter l'écueil du corporatisme ». Il réclame également un plus grand contrôle par les syndicats des délégués syndicaux et de leur mandat.

■ **Jean-Pierre DRELON (syndicat des Cheminots de Vierzon)** considère que depuis l'accord CFDT-CGT de juin 1974, qu'il qualifie de texte « anti-Lip », les sections syndicales de base sont suspectées de tous les défauts, ce qui explique qu'on veuille revaloriser le rôle du syndicat. On assiste, affirme-t-il, à une tentative de prise en main de la CFDT par des spécialistes du syndicat dans le but de servir les intérêts électoraux de certains partis politiques.

■ **Germain PAULUZZI (syndicat de l'Alimentation de Roye)** qui déclare avoir vendu pour sa part 300 briques, estime que les militants CFDT ont assassiné l'opération équipement. Et pourtant, poursuit-il, lorsqu'on voit dans quelles conditions travaillent les militants de l'organisation, on comprend aisément la nécessité pour la CFDT de s'équiper.

« Le richesse de nos idées, dit-il, ne doit pas sombrer dans la pauvreté de nos moyens matériels ».

■ **Bernard DELASSUS (syndicat des Produits chimiques de Merville-Lestrehem)** intervient sur la charte financière et notamment sur l'article 10 qui prévoit la division de la cotisation en quatre parts (confédérale, fédérale, régionale et syndicale). Pour lui, la responsabilité du syndicat commence par la possibilité pour celui-ci de gérer ses finances.

Les problèmes des cadres et des retraités

■ **Simone MALAQUIN (union confédérale des retraités).** Le retraité est rejeté de la société parce qu'il n'est plus productif. Il a des difficultés pour se faire reconnaître. Et même dans l'organisation syndicale, il y a des problèmes. Les retraités demandent : le droit à l'existence dans leur syndicat, leur union interprofessionnelle de base, leur UD. (leurs revendications doivent être prises en charge) ; de participer à la vie de l'organisation, d'être associés à la réflexion, à la transformation de la société ; que toutes les instances syndicales professionnelles et interprofessionnelles aident au développement de l'UCR et des unions de retraités CFDT.

■ **Pierre VANLERENBERGHE (union confédérale des cadres),** estime que deux attitudes existent chez les ingénieurs et cadres : les uns marqués par le conservatisme, risquent de verser dans le durcissement, les autres, de plus en plus nombreux, s'interrogent sur un changement de société. Mobiliser les ingénieurs et cadres, c'est rendre possibles les transformations de demain. Toutes les structures de la CFDT doivent prendre en charge ces problèmes et élaborer la politique qui s'impose.

Interventions diverses

■ **Jean-Claude ZERBIB (Energie atomique - FGM).** « Nous avons commencé par faire un bilan des conditions de travail, des risques courus par les travailleurs, et nous avons posé un certain nombre de questions dans un livre « L'électronucléaire en France » élaboré par des militants. Toutes ces questions débouchent sur des problèmes plus larges : faut-il une défense pour le pays ? Laquelle ? Faut-il une armée ? Laquelle ? etc. Tout cela doit être pris en charge dans la réflexion confédérale. »

■ **Hilaire DANEYROLE (syndicat du Conseil économique et social)** pense que nous n'avons pas encore assez creusé la notion de défense na-

tionale. Sur ce problème qui intéresse tous les travailleurs, la CFDT devrait mettre en place un comité consultatif confédéral.

■ **Georges GUILLERMO (syndicat de la Police parisienne)** intervient à propos des libertés « qui sont menacées ». Les policiers, « soumis au poids de la hiérarchie, en donnent l'avertissement solennel aux travailleurs ». Il évoque le renforcement par le pouvoir des effectifs de la police et de la gendarmerie : 180 000 soit 1 pour 280 habitants. De nouveaux textes sont en préparation et il faut donc être plus que jamais vigilants et « être prêts à riposter à toute tentative d'atteinte aux libertés ».

■ **Félix LACAMBRE (syndicat des Journalistes français et fédération des travailleurs de l'information, de l'audiovisuel et de l'action culturelle)** regrette que le rapport soit « très léger » sur l'intérêt stratégique de l'information pourtant reconnu au congrès de Nantes en 1973. Il souligne l'accord unanime des syndicats membres de la FTIAAC pour constituer une structure spécifique axée autour du pôle de l'information.

■ **Christian FARGEON (union régionale parisienne)** a évoqué la prolétarisation de la profession des VRP.

■ **Pierre PINEL (syndicat APC-Chimie de Toulouse)** souhaite que la CFDT demande la suppression des officines d'intérim et lance une vaste campagne nationale sur ce thème.

■ **Roger LEPINEY (SGEN)** affirme que le pouvoir actuel fait jouer à l'école un rôle de base pour mettre en place un nouveau fonctionnement de la société capitaliste.

Le SGEN par ses actions conteste ce rôle, mais une action commune doit aussi se développer entre les travailleurs et formateurs...

En ce qui concerne les rapports avec la Fédération de l'éducation nationale, il faut aboutir à une action claire FEN-SGEN, mais la FEN s'y est refusée jusqu'ici...

■ **J. JOGUIN (SGEN).** Les perspectives et l'analyse de la CFDT ne doivent pas faire l'impasse sur la jonction entre la production et l'ensemble recherche enseignement culture qui doit être intégré.

■ **Pierre BRANCHEREAU (syndicat de l'Enseignement privé, notamment de la région parisienne)** rappelle que la fédération de l'enseignement privé demande un service public de l'enseignement privé mais aussi la transformation de l'enseignement.

Dans la phase de transition au socialisme, il faudra dépasser la division du travail, notamment grâce à l'éducation permanente si elle est intégrée au service public.

■ **Jean-Paul JAQUIER (fédération générale de l'Agriculture)** pose le problème des conditions de travail, mais

aussi de l'utilité de ce travail. Pour lui, « l'autogestion, c'est la possibilité pour les travailleurs de définir leur travail, ses conditions et son but... »

■ **Marc CHESNOT (syndicat des industries électrique et gazière de Blois)** aborde la question du type de développement. Face au problème du nucléaire, il est d'accord pour qu'on en fasse le moins possible, le plus lentement et le moins longtemps possible.

■ **Richard STAWIARSCKI (Sidérurgie lorraine).** Les prêts de l'Etat cumulés aux ressources dégagées par les travailleurs représentent de 60 à 71 % du total des investissements dans la sidérurgie. Les travailleurs reposent de plus en plus la question de la propriété de la sidérurgie. Nous voulons le pouvoir des travailleurs dans une planification démocratique.

La réponse d'Edmond Maire

Dans sa réponse aux intervenants, Edmond Maire a passé en revue les principaux problèmes évoqués au cours du débat.

● **POUVOIR D'ACHAT.** Il a rappelé sur ce plan la position de la Confédération, qui n'a pas à définir une revendication salariale unique mais à mettre en avant des axes communs, parmi lesquels vient en bonne position le maintien du pouvoir d'achat.

● **LA RETRAITE.** Edmond Maire explique pourquoi la CFDT n'est pas favorable à l'octroi de la retraite à 55 ans pour les femmes : **« Il n'est pas normal de demander qu'une technicienne sans enfant ait droit à la retraite plus tôt qu'un ouvrier du bâtiment. Il vaut mieux joindre à la revendication confédérale l'exigence d'amélioration des conditions de travail, de construction de crèches, de centres de la petite enfance et pousser plus loin la lutte idéologique pour la remise en cause partout de la division des rôles entre hommes et femmes ».**

● **EMPLOI.** Le mot d'ordre doit être : un emploi utile pour tous. Cela veut dire en effet le plein emploi, mais aussi **« des conditions de travail allégées, une qualification réelle et reconnue, un outil de travail progressivement transformé dans le sens de la réduction de la division sociale du travail et enfin un produit socialement utile ».** Cela a le mérite de poser par ailleurs le problème des transformations structurelles indispensables. **« D'ores et déjà, nous pouvons faire reculer l'adversaire sur certains de ses choix ».**

● **LES OBJECTIFS DE TRANSFORMATION.** Edmond Maire regrette que la conception CFDT des objectifs de transformation n'ait pas été reprise par les six organisations signataires d'une contribution aux débats du 37ème congrès : **« A notre avis, une volonté de contestation qui n'est pas suffisamment reliée à une volonté de proposition ne prépare pas les travailleurs à l'exercice du pouvoir. L'expérience nous apprend que la prise du pouvoir et les réformes de structures sont très insuffisantes pour passer au socialisme si elles ne s'appuient pas sur une capacité à diriger la société sur la base de nouvelles normes et de nouveaux contenus valables pour l'ensemble de l'activité de la société. »**

Le combat de tous ceux qui sont exploités

● **LA CLASSE MOTRICE. « Nous croyons qu'il faut refuser toute conception théorique qui tende à réduire les contours du rassemblement pour le socialisme. Pour la CFDT, c'est l'ensemble de ceux qui sont aujourd'hui exploités,**

aliénés, dominés qui peuvent se rassembler pour combattre le capitalisme et pour construire le projet socialiste. Et cet ensemble ne peut se déterminer, a priori, d'une manière théorique et schématique à partir de la place que l'on occupe dans le processus de production.

« Accorder une valeur messianique à la classe ouvrière, c'est courir de gros risques. Il y a un siècle, les prolétaires n'avaient que leurs chaînes à perdre. C'est de moins en moins vrai, et c'est heureux, car c'est le résultat des luttes. »

Si la classe ouvrière doit jouer un rôle essentiel à travers ses organisations syndicales, **« de là à limiter aux ouvriers et aux salariés la base sociale du combat pour le socialisme, il y a un pas que nous ne devons pas franchir ».**

● **L'ANALYSE DE LA CFDT.** S'il est vrai que le marxisme a beaucoup apporté à l'humanité, il est vrai aussi que **« au nom du marxisme, tant d'horreurs ont été commises et tant de chapelles se déchirent qu'il est hors de question pour la CFDT d'avoir un autre acquis que celui que nous adoptons dans nos congrès, à la lumière de notre expérience. »**

● **UNITE INTERNE. « Il faut que nous soyons unis, très majoritairement dans la CFDT, si nous voulons peser aux moments décisifs d'un poids réel ».** Cette unité doit notamment se faire sur la nécessité de mobiliser pour les transformations que veulent nos adhérents pour demain, sur la volonté de garantir notre indépendance et sur le sens de l'action immédiate que nous avons à mener.

● **LES INGENIEURS ET CADRES.** Théoriquement, la CFDT dispose d'une politique adaptée à leur égard. **« Mais, concrètement, nous n'avons pas fait, à tous les niveaux des structures, et d'abord dans les SSE et les syndicats, l'effort nécessaire ».** Or, la CFDT est la centrale de l'égalité des droits. De plus, la période présente implique qu'un effort particulier soit fait dans ce domaine. **« Le lieu principal d'affrontement et de transformation, demain, sera bien l'entreprise. Il est donc urgent et stratégique qu'une mobilisation des ingénieurs et cadres, avec les autres travailleurs, soit rendue possible ».** C'est la raison d'être de l'U.C.C.

Donner toute leur dimension générale aux luttes

● **LES LIBERTES. « Il y a dans ce pays, aux plus hauts rangs du gouvernement et du patronat, complot contre les libertés. Certains de nos adversaires sont décidés à tout pour conserver le pouvoir, pour étouffer la protestation, briser l'action de masse majoritaire. Notre seule réponse, c'est la mobilisation contre toute atteinte aux libertés, contre tout militant sanctionné, contre toute atteinte aux droits fondamentaux d'expression et d'organisation. »**

Edmond Maire précise ensuite que notre action ne s'arrête pas aux frontières : **« Que partout cela se voieet se sache : nous sommes des inconditionnels de la liberté ».**

● **LE ROLE DE LA CONFEDERATION DANS L'ACTION. « La Confédération a un double rôle à jouer pour donner toute leur efficacité aux luttes syndicales. D'une part, elle doit assurer la cohérence de l'action d'ensemble des organisations confédérées. D'autre part, elle a la responsabilité de prendre un certain nombre d'initiatives. »**

Donner une cohérence, **« c'est d'abord situer les grands axes de la politique syndicale dans notre projet collectif, c'est donner toute leur dimension générale aux luttes, tant professionnel-**

les qu'interprofessionnelles, c'est relier dans une politique commune les actions diverses. »

Quant au rôle d'impulsion directe de la Confédération, il concerne un certain nombre d'objectifs communs à tous : retraites, Sécurité sociale, SMIC. Mais aussi un certain nombre de popularisations de campagnes d'action (sécurité, emploi des jeunes, etc.)

● **NOS RAPPORTS AVEC LA CMT.** Le problème est de savoir si les objectifs définis lors du congrès d'Evian sont partagés par **« la majorité des organisations qui pèsent sur les destinées de la CMT ».** Une action syndicale efficace doit être fondée sur deux piliers : **« Les réalisations continentales unitaires - pour nous, la CES, en Europe - et l'action professionnelle ».** La CFDT jugera de la situation de la CMT lors du prochain congrès de celle-ci, en 1977.

La différence entre la CFDT et la CGT

● **NOS RAPPORTS AVEC LA CGT.** Edmond Maire commence par poser la question : **« Entre la CFDT et la CGT, au fond, qu'est-ce qui fait la différence ? Le type de socialisme, bien sûr, mais plus concrètement, nous savons que ce qui est en question se retrouve dans le contenu des revendications, les modes d'action, le comportement sur le terrain. La force de la CFDT, c'est de ne pas appréhender la réalité avec des verres déformants, c'est d'être une organisation de classe qui refuse de se figer dans son approche du réel ».**

Quant à savoir qui est réformiste, est-ce ceux qui sont favorables à une socialisation des entreprises nationalisées **« permettant le développement progressif du pouvoir des travailleurs »** ou bien ceux qui se contentent d'une forme de nationalisation qui risque d'aboutir à un **« capitalisme d'Etat cogéré » ?**

« Le rôle d'un syndicat est-il de se limiter aux revendications immédiates et, pour le reste, de soutenir les partis dans leur proposition d'un programme de gouvernement » ou de lutter **« à la fois pour des revendications immédiates et pour les transformations fondamentales souhaitées par les adhérents » ?**

Voilà le type de débat qu'il faut avoir **« à la base partout avec les travailleurs et avec nos camarades de la CGT ».**

En ce qui concerne l'unité organique, si elle est une perspective, **« elle n'est pas à l'ordre du jour. Ou alors ce serait jouer les apprentis sorciers, créer les conditions d'une nouvelle scission catastrophique ou s'enfoncer dans la sclérose d'une sorte de FEN ouvrière. Nous avons une autre ambition. Reconstruire à partir de la base un syndicalisme de type nouveau, rassembler patiemment dans l'action et par le débat les conditions d'un processus d'unification solide ».**

● **CRITIQUES DE L'ACTION CONFEDERALE.** Edmond Maire reconnaît un certain nombre d'insuffisances, mais fait aussi remarquer au congrès que la Confédération a souvent été bousculée par les événements. Si le BN a dû trancher rapidement en ce qui concerne la candidature de François Mitterrand à l'élection présidentielle, il l'a fait en fonction d'orientations définies démocratiquement. **« Par contre, toute la CFDT a discuté pendant des mois des rapports syndicats-partis ».**

Peut-être convient-il par ailleurs de ne pas faire retomber sur la Confédération la responsabilité de certaines insuffisances imputables à l'ensemble de l'organisation.

Pour une indépendance absolue du syndicat

● **LA PERSPECTIVE D'UNE VICTOIRE ELECTORALE DE LA GAUCHE.** Sur le plan des relations syndicats-partis, les choses doivent être bien claires : **« La meilleure façon de transformer la possibilité d'une victoire de la gauche en réalité, c'est de faire notre métier de syndicalistes en opposant l'action de masse à l'autoritarisme, en agissant pour des revendications accessibles aujourd'hui et en même temps en mobilisant pour des changements plus fondamentaux ».**

« Nous voulons une indépendance absolue des syndicats et des partis, car ils n'ont pas la même fonction, ni la même dynamique d'action, ni la même base sociale, et nous voulons que s'établisse librement la convergence de leur action face à l'adversaire commun : le capitalisme, la bureaucratie, la technocratie ».

« Aussi, nous restons parfaitement insensibles à toute notion d'avant-garde politique » et à ce langage radical qui recouvre en fait **« une incapacité de traduire une théorie politique en pratique démocratique de masse ».** Nous sommes allergiques au sectarisme et à tout ce qui peut porter atteinte à la démocratie syndicale.

● **L'UNION DES FORCES POPULAIRES.** Un débat animé a lieu sur la conception de cette union. Mais déjà, quatre conclusions peuvent être tirées de l'action menée dans ce domaine par la CFDT.

« 1. — la CFDT n'a rien perdu de son indépendance vis-à-vis de quiconque ;

« 2. — la réalisation d'une grande force politique socialiste autogestionnaire reste une nécessité stratégique.

« 3. — si nous estimons qu'il est important que de nombreux militants syndicalistes rejoignent les partis, nous n'entendons imposer l'adhésion politique à aucun des adhérents ;

« 4. — la tâche normale d'un syndicat comme le nôtre n'est pas d'intervenir directement dans la vie des partis politiques. »

Nous avons les partis que nous méritons

« L'union des forces populaires, c'est indissociablement l'union de la masse des travailleurs et l'union de leurs organisations. » Un minimum d'objectifs communs est en effet nécessaire. Ceux qui ne veulent pas de ce minimum s'excluent eux-mêmes de l'union des forces populaires.

Rendre conscients les travailleurs de la nécessité d'une victoire de la gauche aux prochaines élections législatives doit faire partie de nos préoccupations actuelles.

● **LE PARTI SOCIALISTE. « La CFDT croit trop à son projet socialiste autogestionnaire pour en confier la réalisation à quiconque. Autant nous nous réjouissons de la rénovation entamée du parti socialiste, autant nous continuerons à maintenir ferme notre indépendance ».**

Il faut par ailleurs **« que nous résistions à toute tentative d'introduire les querelles de parti dans notre syndicalisme ».**

Enfin, n'oublions pas que **« nous avons les partis que nous méritons. C'est parce que nous avons rendu l'autogestion populaire que le PS est autogestionnaire. Mais c'est parce que nous ne mobilisons pas encore assez la masse des travailleurs sur cette base que le PS n'en est encore que là où il en est ».**

● **NOS MOYENS D'ACTION. « Plus que jamais, il nous appartiendra de traduire les orientations du congrès dans l'action de masse, de renforcer notre organisation dans tous les secteurs, privé, public et nationalisé, de lier le développement syndical à nos perspectives ».**

Le vote sur la résolution générale

14 amendements avaient été retenus par la commission des résolutions, de nombreux textes déposés ayant, par ailleurs, été intégrés selon une procédure décrite dans un précédent numéro de « Syndicalisme ».

En présentant le débat sur la résolution générale, le rapporteur, Jeannette Laot, a insisté sur le fait que les choix opérés par les membres de la commission des résolutions avaient été inspirés par le désir « de bien faire apparaître la cohérence globale anti-capitaliste de nos revendications et de nos luttes ».

■ L'hégémonie des travailleurs (paragraphe 210)

L'amendement déposé émane de 6 syndicats de la Drôme (PTT, Hacuitex, métaux, chimie). Il stipule que « **le socialisme autogestionnaire est d'abord une société dans laquelle la transformation des rapports de production et des rapports sociaux permet aux travailleurs d'exercer pleinement leurs responsabilités au niveau des entreprises comme au niveau de l'ensemble du système social.** »

De là découle la nécessité pour les travailleurs d'exercer un rôle hégémonique, pour « **substituer leurs propres valeurs, leur propre idéologie à celle des capitalistes** » et les faire partager à la majorité du peuple. « **Cette capacité est fondée sur toute l'expérience acquise à travers la lutte de classe et capitalisée par les organisations de masse et de classe qu'ils se sont données** ».

Bernard GERLAND monte à la tribune pour défendre le texte déposé. Il explique qu'il ne conteste pas, au contraire, le fait que l'aiguisement de la lutte des classes se manifeste par une extension des catégories sociales impliquées dans les luttes. Mais, dit-il, « **si nous voulons véritablement établir un rapport de force qui soit favorable aux travailleurs, donc éviter toute déviation bureaucratique ou technocratique, il est nécessaire de s'appuyer sur une force déterminante susceptible de permettre des transformations radicales de la société. Certes, il s'agit d'accorder à chaque catégorie la place qui lui revient, mais tout rassemblement social suppose une couche motrice autour de laquelle se regroupent les autres.** »

Noël MANDRAY, au nom de 15 syndicats de la chimie, des métaux, de l'alimentation, de la défense nationale et des transports, combat l'amendement. Il explique tout d'abord que celui-ci n'a pas sa place dans la partie de la résolution consacrée aux perspectives stratégiques et que, s'il a été placé à cet endroit, cela veut dire que le terme d'hégémonie doit être pris dans un sens léniniste. D'ailleurs, il s'agit d'un terme ambigu, qui peut s'apparenter à celui de dictature du prolétariat, de même qu'est ambigu le terme de travailleurs.

Jeannette LAOT demande au congrès de repousser l'amendement parce qu'il relève d'une conception du passage au socialisme reposant sur une succession d'étapes, conception dont l'histoire a montré les dangers : « **Pour la CFDT, il n'y a pas d'un côté le socialisme autogestionnaire et de l'autre le socialisme achevé** ».

L'AMENDEMENT EST REPOUSSE PAR 13 070 VOIX (53,13 %) CONTRE 10 350 (42,07 %).

■ Les comités de grève (paragraphe 215)

L'amendement déposé par une centaine de syndicats propose la recherche des formes d'action suivantes : assemblée générale souveraine lorsqu'elle est représentative et préparée démocratiquement, comité de grève dont la CFDT pourra proposer l'élection à l'assemblée générale lorsque cela renforcera le mouvement, commissions permettant d'assurer les différentes tâches de la lutte.

Il précise que la section syndicale ne se dissoudra pas dans l'action mais gardera son autonomie d'analyse et de proposition.

Alain CHESNEL défend l'amendement d'une trentaine de syndicats dont ceux de la banque-Paris et de l'horlogerie de Besançon. Il rappelle la capacité d'imagination, d'élaboration des travailleurs là où la lutte a été active. Il cite, à ce propos, le conflit de Lip et celui des banques. Il insiste sur :

- l'unité dans la lutte qui permet de dépasser les divergences entre les organisations syndicales ;
- l'importance du rapport de forces créé dans la dynamique du mouvement ;
- le renforcement de la CFDT qui a marqué une lutte comme celle des banques, grâce à la pratique démocratique de la lutte.

Il ne s'agit pas de supprimer le rôle de l'organisation syndicale, mais d'être cohérent avec notre conception de l'autogestion qui implique une certaine pratique de la conduite des luttes.

Victor GUEPRATTE combat l'amendement au nom d'un certain nombre de syndicats lorrains.

Il rappelle la nécessité de l'organisation syndicale. On ne peut demander à quelqu'un une décision sans lui avoir donné des informations préalables, sans lui avoir montré ce qu'est une organisation syndicale.

Il affirme que l'autogestion des luttes ne doit pas être mise à toutes les sauces, mais qu'il est préférable de parler de démocratie avant, pendant, et après l'action, c'est-à-dire en permanence. Il soulève le problème de faire décider dans la lutte tous les travailleurs qui n'étaient pas syndiqués avant et qui ne le seront pas après.

Jeannette LAOT rappelle qu'après les décisions du congrès 1973 sur ce point, les débats devaient se poursuivre et se sont poursuivis dans l'organisation. Elle affirme que les comités de grèves peuvent être des comités intersyndicaux mais sont parfois aussi le produit de la manipulation des assemblées des travailleurs par des partis politiques ultra-minoritaires...

Elle souligne comme significatif que les rédacteurs de l'amendement n'ont précisé qu'après coup dans leur texte que la section syndicale ne se dissout pas dans l'action. Et elle invite le congrès à le repousser.

L'AMENDEMENT EST REPOUSSE PAR 15 957 VOIX (65,04 %) CONTRE 7 507 (30,60 %).

■ Les avant-gardes (paragraphe 221)

L'amendement déposé par le syndicat du Betor région parisienne (bureaux d'étude) propose une formulation qui revient à supprimer la condamnation de la conception-même de l'avant-garde éclairée. C'est ce qu'explique Jeannette LAOT en donnant les raisons du refus de la commission des résolutions de prendre en compte le texte déposé.

François WELLHOFF, qui défend le texte, explique que « **tous les travailleurs doivent avoir leur place dans notre organisation, qu'ils appar-**

tiennent à la gauche ou à l'extrême-gauche ». Il insiste sur le rôle moteur de l'extrême-gauche dans la prise en charge d'un certain nombre de problèmes (femmes, immigrés, justice, armée, etc.) et signale qu'aucun débat de fond n'a jamais eu lieu dans l'organisation sur la notion d'avant-garde.

Jean-René MASSON (syndicat de la santé du Finistère) combat l'amendement. Selon lui, la proposition du Betor vise à introduire dans la CFDT des analyses élaborées à l'extérieur, **« mais surtout hors du syndicat »**, ce qui conduirait à transformer la CFDT en **« un champ clos de discussions de chapelles politiques »**. La notion d'avant-garde éclairée repose sur une conception pessimiste des possibilités des travailleurs de prendre en main leur propre sort.

Jeannette LAOT précise de son côté que le congrès de Nantes a déjà tranché le problème et que **« les militants savent quels sont les véritables comportements des avant-gardes ».**

L'AMENDEMENT EST REPOUSSE PAR 16 355 VOIX (66,95 %) CONTRE 6 104 (24,98 %).

■ L'union des forces populaires (paragraphe 228)

L'amendement déposé vise à remplacer la définition proposée de l'union de forces populaires : **« L'union des forces populaires, c'est l'union dans l'action de toutes les forces de gauche qui acceptent de lutter ensemble sur une base de classe pour réunir les conditions de passage au socialisme... »** par une autre formulation : **« L'union des forces populaires, c'est l'union dans l'action sans exclusive de tous les travailleurs et de toutes les organisations qui luttent ensemble sur une base de classe clairement anticapitaliste contre la crise et pour le socialisme. L'UFP n'est pas une addition de partis ou d'organisations, c'est avant tout un mouvement de masse, la classe ouvrière étant hégémonique dans cette union. L'UFP ne saurait donc se confondre avec la stratégie du programme commun. »**

Dominique NOLY (syndicat des métaux de Lyon 7e) défend l'amendement. Il reproche à la définition proposée dans la résolution de ne pas donner la priorité à l'union des travailleurs par rapports à l'union des organisations.

Il n'y a pas forcément coïncidence entre le programme politique des partis de gauche et les luttes de travailleurs. L'union des forces populaires est d'abord un mouvement de masse. Les plus exploités sont les plus motivés pour changer la société actuelle. Il ne s'agit pas de faire un **« front de mécontents »**, mais de donner réellement un contenu de classe à l'union des forces populaires.

André THIOLLENT combat l'amendement au nom de 19 syndicats de Haute Normandie.

Il affirme que l'union des forces populaires ne peut pas plus faire l'impasse sur le mouvement de masse que sur des organisations qui sont soutenues par des millions de travailleurs. Il ne suffit pas de lutter, de s'entendre sur des refus, mais il faut savoir quelle stratégie mettre en œuvre pour que le combat de masse soit celui de toute la classe ouvrière...

L'union doit être faite avec ceux qui ont la volonté de l'union, qui acceptent de rechercher des objectifs convergents. La CFDT ne peut être la charnière entre toutes les stratégies politiques en présence, mais doit être un élément moteur dans l'union des forces populaires.

Jeannette LAOT insiste sur la conception CFDT du rassemblement de toutes les forces de gauche qui acceptent de lutter ensemble sur une base de classe.

L'AMENDEMENT EST REPOUSSE PAR 15 436 VOIX (64,83 %) CONTRE 6 719 (28,22 %).

■ Les objectifs de transformation (paragraphe 231)

L'amendement déposé par le syndicat de la construction-bois de Moselle et de Meurthe-et-Moselle vise à remplacer l'expression **« un débat de masse mené à partir de l'action sur des objectifs de transformation »** par **« un débat de masse mené à partir de l'action sur des objectifs immédiats, crédibles et capables de mobiliser les masses ».**

Jeannette LAOT explique que l'amendement fait l'impasse sur la nécessité d'avoir des objectifs de transformation. A quoi, Gérard PETITJEAN, qui défend le texte déposé, répond en faisant valoir que la notion d'objectifs de transformation est une notion très vague. A la limite, **« n'y a-t-il pas dans ceux-ci l'idée d'obtenir dans le système capitaliste le socialisme par morceaux ? Ce qu'il faut, c'est une union des forces populaires, c'est-à-dire une union de masse sur des objectifs précis avec l'ensemble des organisations de gauche prêtes à faire un choix de classe ».**

Pour Claude SARDAIS, qui combat l'amendement au nom des syndicats de métaux de la région parisienne, il ne s'agit pas de réaliser l'union des forces populaires uniquement sur la base d'objectifs revendicatifs immédiats. La bataille à mener concerne aussi la prise du pouvoir, elle est aussi idéologique. Et si nous ne sommes pas porteurs d'un projet, ce rôle reviendra fatalement à d'autres. L'amendement proposé comporte des risques évidents en matière d'indépendance syndicale.

Jeannette LAOT rappelle que la CFDT ne se bat pas seulement contre le capitalisme, mais aussi pour une autre société. D'où la nécessité de définir des objectifs de transition.

L'AMENDEMENT EST REPOUSSE PAR 16 745 VOIX (71,42 %) contre 4 965 (21,18%).

■ Le cumul des mandats politiques et syndicaux (paragraphe 236)

L'amendement vise à remplacer la formulation : **« l'indépendance syndicale implique aussi : l'incompatibilité des mandats politiques et syndicaux »** par la formation suivante : **« lors du cumul de fonctions ou de mandats politiques et syndicaux, elle implique le contrôle, par la structure syndicale, de l'utilisation des mandats syndicaux pour éviter la confusion, auprès des travailleurs, du parti et du syndicat ».**

Claude HEBERT (Industries chimiques de Rouen) présente l'amendement. Il estime qu'il ne faut pas adopter une position de blocage qui conduirait à mettre à l'écart des militants qui acceptent des responsabilités politiques.

La meilleure solution est le contrôle de la structure syndicale concernée sur le militant.

Estimant qu'il faut approfondir et continuer le débat, Claude Hébert retire l'amendement.

Jeannette LAOT rappelle l'exigence de la CFDT de déterminer sa propre stratégie à partir de sa propre analyse.

L'action gouvernementale et l'action de masse (paragraphe 257)

L'amendement déposé par le syndicat des organismes de Sécurité sociale de la région lilloise et soutenu par plusieurs autres syndicats a pour objet la suppression du membre de phrase du paragraphe 257 ayant trait à la relation dynamique qui doit exister **« entre l'action gouvernementale et l'action de masse ».**

Il est défendu par Michel SALIN qui déclare que **« la lutte des travailleurs constitue le moteur essentiel de la transformation sociale »** et qu'il importe d'éliminer tout risque de bureaucratie et de technocratie. Il rappelle que la CFDT estime que l'expropriation des capitalistes ne suffit pas pour changer fondamentalement les rapports de production et que, pour résoudre le problème, il convient de réaliser une appropriation réellement collective des moyens de production, laquelle ne peut être que l'affaire des travailleurs et ne doit « rencontrer aucun rempart ».

Louis MAURICE, du syndicat des métaux de Loire-Atlantique, combat l'amendement. Il rappelle que, pour la CFDT, il n'y a pas d'avancée possible vers le socialisme sans une action de classe et de masse, action qui nécessite la prise du pouvoir politique par les forces favorables au socialisme.

L'AMENDEMENT EST REPOUSSE PAR 14 854 VOIX (61,32 %) CONTRE 6 609 (27,28 %).

L'armée et l'organisation des soldats (paragraphe 323)

L'amendement vise à ce que la CFDT se prononce pour un syndicat unitaire de soldats autonome de la hiérarchie, car **« Il est de sa responsabilité de favoriser l'organisation des travailleurs quel que soit leur statut ».**

Patrick ROSENBLATT (Betor-Région parisienne) défend l'amendement et déplore que, dans le rapport général, le Bureau national n'ait pas introduit une discussion sur le fond du problème.

A partir d'une expérience concrète, il affirme que la dispersion des soldats qui tentent de s'organiser les expose à la répression.

Il insiste sur le fait que la CFDT, de par ses positions, a encouragé l'institution de syndicats dans les casernes et qu'aujourd'hui ses positions sont devenues insuffisantes.

Il affirme que la CFDT doit favoriser l'organisation des travailleurs quel que soit leur statut...

Jeannette LAOT combat l'amendement. Elle rappelle la solidarité de la CFDT avec ses militants poursuivis. Elle affirme qu'un débat public est nécessaire sur la fonction et la nature de l'armée. Elle insiste sur le fait que les soldats doivent jouir de leurs droits de citoyens ; mais il appartient aux appelés et, à eux seuls, de déterminer l'organisation la plus adaptée pour faire valoir leurs droits, pour mener une action unitaire. Jusqu'ici, la CFDT a refusé l'adhésion de non salariés : le débat se poursuit à ce sujet dans l'organisation.

L'AMENDEMENT EST REPOUSSE PAR 16 897 VOIX (69,84 %) CONTRE 4 550 (18,81 %).

Les luttes d'ensemble des travailleurs (paragraphe 333)

Défendu au nom de plusieurs syndicats par Pierre SARDOU, du syndicat de l'administration centrale des affaires sociales, l'amendement déposé vise à remplacer le paragraphe 333 par la formulation suivante : **« Contre la solution bourgeoise de faire payer la crise aux travailleurs, la CFDT s'attachera à réunir les conditions favorables au développement des luttes d'ensemble indispensables pour s'opposer à l'offensive générale contre les travailleurs qu'est la crise capitaliste. C'est de l'importance de cette mobilisation que dépend la modification du rapport de force entre la bourgeoisie et la classe ouvrière et ses alliés. »**

Le défenseur du texte explique qu'il est essentiel de ne pas laisser la bourgeoisie imposer ses solutions pour sortir de la crise et qu'il ne faut pas attendre 1978 pour développer une action de classe et de masse.

Il est combattu par Claude SARDAIS, du syndicat des métaux de Paris, qui déclare : **« Quel militant oserait dire qu'il est contre les luttes d'ensemble ? Le problème n'est pas là. Il est de savoir comment mener ces luttes. Or, de ce côté, vous ne proposez rien de précis ».**

L'AMENDEMENT EST REPOUSSE PAR 15 934 VOIX (66,33 %) CONTRE 6 326 (26,34 %).

Le rôle de la coopération (paragraphe 339)

L'amendement vise à compléter le paragraphe sur la dépendance des pays du tiers monde à l'égard des grandes puissances en affirmant que la politique française de coopération culturelle et technique tend à aggraver cette dépendance.

Jean GATTEGNO (SGEN) défend cet amendement en affirmant que l'exportation des modèles culturels permet d'assurer l'intégration des peuples du tiers monde au régime capitaliste et accroît la domination du capitalisme.

Jeannette LAOT marque son accord avec l'intégration de l'amendement dans la résolution générale et le congrès vote massivement cette intégration à mains levées.

La restructuration du mouvement syndical international (paragraphe 405)

Jeannine SUIZA, de la fédération Hacuitex, défend un amendement dans lequel il est

dit notamment : **« Pour sa part, la CFDT agit au sein de la CMT en vue de réaliser une restructuration du syndicalisme mondial dans un mouvement unitaire. Cette restructuration du syndicalisme mondial doit favoriser une action syndicale clairement anti-capitaliste et anti-impérialiste. Elle doit se réaliser sur des bases claires en ce qui concerne les orientations et ne doit pas aboutir à une rupture du dialogue avec la FSM et les organisations nationales qui lui sont affiliées. »**

Ce texte s'oppose à celui de la résolution générale en ce sens qu'il n'est pas favorable à une fusion CMT-CISL. La raison invoquée par le défenseur est qu'il y a un paradoxe dans le fait pour la CFDT de pratiquer l'unité d'action avec la CGT au plan national et d'envisager au plan international d'agir avec la CISL dont fait partie FO et dans laquelle la CIA joue un grand rôle.

Claude VINCENT (fédération de l'alimentation) combat l'amendement au nom du réalisme. Il explique qu'aucune action sérieuse ne peut être entreprise au plan international sans la participation active des syndicats des pays développés, dont beaucoup sont affiliés à la CISL.

L'AMENDEMENT A ETE REPOUSSE PAR 11 811 VOIX (48,82 %) CONTRE 9 977 (41,23 %).

L'union confédérale des cadres (paragraphe 415)

L'amendement proposé, rappelant que l'action chez les cadres est un élément indispensable à notre lutte anti-capitaliste de masse et de classe, souhaite que le Bureau national impulse au sein de toute la CFDT le débat sur la disparition de l'union confédérale des cadres comme structure politique parallèle et son remplacement par une commission rattachée au secteur action revendicative confédérale.

Jean-Claude TARRIEUX (Transports aériens privé) défend l'amendement au nom de 23 syndicats.

Il affirme que l'union confédérale des cadres est une structure parallèle, catégorielle. Or, les cadres sont partie prenante de la lutte des classes et ils doivent être des travailleurs à part entière et non une catégorie distincte.

S'il faut faciliter l'intégration des cadres dans toutes les structures syndicales, ils ne doivent pas occuper une place privilégiée dans les instances de décision de la CFDT.

Bernard PETITJEAN (PTT-St-Denis) combat l'amendement au nom d'un certain nombre de syndicats PTT, Chimie, EDF et Métallurgie.

Pour lui, il faut avoir un débat approfondi sur l'UCC avant de se prononcer sur sa disparition.

L'union confédérale des cadres n'est pas une structure parallèle, mais elle émane des fédérations et ses orientations sont contrôlées par elle.

L'UCC ne doit pas réaliser l'insertion des cadres dans l'action à la place des sections mais est un lieu privilégié des débats sur cette insertion et, ainsi, aide à cette insertion.

Ce n'est que lorsque le travail sera suffisamment avancé qu'on pourra se poser la question de la suppression de l'UCC.

Jeannette LAOT souligne que la création de l'UCC ne remonte qu'à 1970 et qu'un bilan sur l'action de l'UCC et la syndicalisation des cadres doit être tiré, avant de se prononcer sur l'utilité de l'UCC. Elle demande de repousser l'amendement.

L'AMENDEMENT A ETE REPOUSSE PAR 12 692 VOIX (52,04 %) CONTRE 9 889 (40,55 %)

■ Le rôle du syndicat (paragraphe 421)

Michel GAURANP (syndicat de la métallurgie du Loiret) défend au nom d'une vingtaine de syndicats un amendement insistant sur l'importance de la section syndicale d'entreprise, laquelle est privilégiée par rapport au syndicat.

Le défenseur justifie cette démarche par le fait que l'entreprise constitue le premier lieu où sont exploités les travailleurs. « **Il faut regarder la réalité et tenir compte de notre pratique,** dit-il. **Il ne s'agit pas de remettre en cause le rôle du syndicat, mais de préciser la place et le rôle des sections d'entreprise et des structures professionnelles et interprofessionnelles** ».

Louis ALLARD (Pays-de-Loire) combat l'amendement au nom de 17 syndicats de Bretagne, 12 syndicats de Rhône-Alpes, 38 syndicats des Pays-de-Loire et quelques autres syndicats. Il reconnaît que si les sections d'entreprise n'existaient pas il faudrait les créer, mais estime que l'action de ces sections a ses limites. Il existe une nécessaire solidarité de classe qui passe par l'interprofessionnel. C'est d'autant plus vrai que le capitalisme sait, lui aussi, s'organiser à ce niveau.

OR, L'AMENDEMENT DEPOSE VISE A FAIRE L'IMPASSE SUR LE ROLE DU SYNDICAT.

L'AMENDEMENT A ETE REPOUSSE PAR 18 873 VOIX (77,51 %) CONTRE 3 077 (12,64 %).

■ L'unité d'action (paragraphe 437)

L'amendement vise à ajouter à la première phase du paragraphe 437 : « **quand l'unité d'action est au diapason du niveau de conscience, de combativité, de mobilisation des travailleurs, c'est-à-dire lorsqu'elle se conçoit comme nécessité d'action offensive, conflictuelle et égalitaire à tous les niveaux avec la CGT, même si avec cette organisation nous avons à nous affronter sur le choix des revendications, la forme des actions, et si nous avons également des divergences sur le socialisme et en fait sur la stratégie** ».

Patrick HEMBERT défend l'amendement au nom d'un certain nombre de syndicats (Caisse d'épargne, Banques, Commerce...)

Il s'affirme d'accord pour l'unité d'action mais pas pour n'importe quel type d'unité d'action. Son efficacité dépend de plusieurs conditions : débat réel, égalitaire ; plateforme offensive sur des axes mobilisateurs, unifiants ; possibilité d'une prise en charge réelle de l'action par les travailleurs.

L'unité d'action est un moyen, pas une fin en soi.

Marcel GAUZELIN combat l'amendement au nom d'un certain nombre de syndicats lorrains.

Il affirme que, ce qui compte, c'est de ne pas se tromper d'adversaire, cet adversaire est le patronat et pas la CGT. Tout doit être fait pour réaliser l'unité d'action, qui doit être égalitaire.

Gauzelin cite les effets bénéfiques de l'unité d'action ces quinze dernières années en Lorraine. Cette unité a permis une efficacité accrue dans le combat anticapitaliste, le renforcement de l'organisation syndicale, de la CFDT, le développement d'un courant de prise de conscience chez les travailleurs.

Jeannette LAOT rappelle que l'unité d'action est un élément permanent essentiel de l'action syndicale française, et que la poursuite de cette unité d'action est nécessaire. Elle demande donc le rejet de l'amendement.

L'AMENDEMENT A ETE REPOUSSE PAR 16 937 VOIX (69,53 %) CONTRE 5 447 (22,36 %).

La résolution générale

La résolution générale a été adoptée par le congrès avec 14 377 voix (60,42%) contre 4 614 voix (19,39%), absentions et nuls : 4 802 (20,10%).

Introduction

101. Les 35ème et 36ème congrès ont tiré les enseignements d'une période caractérisée par la montée et la généralisation de la contestation. La CFDT estime que cette contestation conjuguée avec la crise de la société et de l'économie capitalistes offre des possibilités d'ouvrir la voie au socialisme autogestionnaire.

102. Elle a précisé sa conception d'un socialisme démocratique caractérisé par la socialisation des moyens de production et d'échange, d'information et de formation, la planification démocratique et l'autogestion.

103. Elle a montré que pour déboucher sur une société socialiste autogérée, le combat anticapitaliste doit se mener en même temps sur les terrains économique, politique, social et idéologique. Le fonctionnement démocratique de la CFDT et sa pratique d'élaboration des revendications et des

formes de luttes avec les travailleurs et les travailleuses sont des éléments essentiels de sa stratégie de transformation sociale.

104. Elle a commencé à définir des objectifs de transformation contribuant à l'unification des luttes et à la réalisation de l'union des forces populaires sur la base d'un projet de société socialiste.

Chapitre I : la crise de la société capitaliste, contexte de notre action

105. Le 37ème congrès confirme cette orientation fondamentale, mais il constate que le contexte de notre action s'est modifié.

106. Cette période a été marquée par de nombreuses luttes souvent dures et longues, sur l'emploi (Lip, Annonay, CIP, etc) et sur les conditions de travail ou la répression (Thionville, Le Mans, PTT, Penarroya, Cerizay, Banques, etc.). Toutes les catégories de travailleurs ont été dans l'action, notamment les femmes, les immigrés, les jeunes, les OS ayant été particulièrement touchés par l'intensification des cadences.

Agissant comme une organisation de masse et de classe, la CFDT a occupé une place essentielle dans les luttes. Sa pratique d'élaboration des revendications et des formes de lutte, son fonctionnement démocratique, sa capacité de coordination ont débouché sur des acquis collectifs et entraîné le renforcement de l'organisation et de la consolidation de ses positions.

L'intensification de la lutte de classe a contribué à la progression des partis de gauche au moment de l'élection présidentielle et des récentes consultations électorales.

Au niveau international les trois années écoulées ont vu se dérouler un certain nombre d'événements importants pour la classe ouvrière au Chili et au Portugal alors que l'impérialisme américain subissait des revers importants : Viêt-nam, Laos, Cambodge, Palestine, Angola, etc.

107. C'est aussi la période du développement de la crise mondiale du capitalisme marquée pour les travailleurs par les conséquences des tentatives des forces dominantes de contrôler et d'utiliser cette crise à leur profit.

De l'expansion capitaliste...

108. Les conditions de la croissance industrielle capitaliste sont bien connues :

- exploitation de la force de travail des salariés manuels et intellectuels ;
- accroissement des inégalités sociales, besoins sociaux insatisfaits, groupes humains marginalisés et laissés pour compte, la priorité allant aux investissements indispensables à la rentabilité du capital ;
- pillage et gaspillage des matières premières, destruction de l'environnement, accroissement dangereux des nuisances et pollutions de tout ordre, régression de la qualité des biens de consommation ;
- mise en œuvre d'une politique de conditionnement, de contrôle idéologique et d'aliénation des individus pour qu'ils acceptent le système capitaliste, son type de développement, sa conception hiérarchique des rapports sociaux, la légitimité de la propriété privée des moyens de production et du salariat ;
- exploitation des pays sous développés : par l'achat, à bas prix de matières premières, par l'utilisation d'une main-d'œuvre sous-payée dans ces pays, par la recherche de nouveaux débouchés ;
- répression pour ceux qui contestent le système.

109. La pression des luttes, développées dès l'origine par le mouvement ouvrier, conjuguées aux contradictions internes du capitalisme, a contraint celui-ci à assurer aux populations des pays occidentaux, un accroissement du volume de la consommation et du nombre d'emplois.

Ces résultats ont permis jusqu'ici au capitalisme de maintenir son hégémonie et de faire admettre une certaine forme de légitimité.

110. Le maintien de son hégémonie est également dû à sa capacité à déplacer le lieu de ses contradictions et des contestations dont il est l'objet.

Toujours exploiteur, oppressif et répressif, il a su habilement mettre en œuvre des politiques successives pour s'adapter à l'évolution de la société. Il n'a pas hésité à recourir à la guerre pour maintenir son pouvoir.

La situation actuelle marque un coup d'arrêt brutal à une longue période d'expansion au cours de laquelle le système a su utiliser au mieux de ses intérêts les moyens de production et les connaissances scientifiques, pillant et exploitant les peuples du tiers monde.

■ ... à la crise de la société

111. Cette crise structurelle a cinq causes principales :

- les limites rencontrées par le type de croissance capitaliste du fait du développement de la contestation de leurs conditions de travail et de vie par les travailleurs des pays développés et des luttes des pays sous-développés contre la domination et le sous-développement dont ils sont victimes ;
- l'opposition croissante à l'ordre social, aux valeurs qui le sous-tendent, au type d'autorité hiérarchique caractéristique de la société capitaliste ;
- le développement considérable des firmes multinationales imposant leurs objectifs aux Etats et leurs produits aux consommateurs, manipulant les marchés et organisant la spéculation internationale ;
- la substitution massive du capital au travail entraîne la baisse du taux de profit. Pour faire face à cette situation, le patronat développe l'inflation, bloque les salaires et organise le chômage ;
- la modification des rapports de forces politiques, économiques et monétaires internationaux sous l'effet des luttes de libération victorieuses, du développement du capitalisme européen et japonais face au capitalisme américain, et des changements de rapports de forces intervenus dans les échanges commerciaux.

Cette crise, plus que celles qui l'ont précédée, atteint les structures du système à tous les niveaux économique, social, politique et idéologique.

112. Plus d'un million de chômeurs en France, plus de cinq millions dans le Marché commun, stagnation ou baisse du pouvoir d'achat pour des millions de travailleurs (en activité, en retraite ou en chômage), aggravation des conditions de travail et de vie, déqualification collective des travailleurs, baisse de la production industrielle, réorganisation et fermetures d'entreprises, privatisation des secteurs rentables des services publics, telles sont les répercussions économiques et sociales de la crise mondiale du capitalisme qui s'est développée depuis le dernier congrès confédéral.

113. En France, des institutions comme l'armée, la médecine, la justice, la famille, l'école, sont aussi contestées de l'intérieur. Les femmes, les jeunes, les immigrés, exploités à la fois en tant que travailleurs et en tant que groupe social, acceptent de moins en moins leur situation d'infériorité, source de surexploitation. C'est toute la société qui est en crise, même si les éléments de crise sociale et de crise idéologique sont plus étalés et moins concentrés dans le temps que les difficultés économiques actuelles. Cette situation est, à des degrés divers, celle des pays capitalistes industrialisés.

114. La lutte des nombreux peuples du tiers monde pour leur libération politique, économique et culturelle et l'instauration d'un nouvel ordre économique international, rejoint la contestation qui s'exprime dans les pays industrialisés.

115. Les succès des mouvements de libération nationale, la constitution d'un groupe des pays non alignés et la progression des forces favorables au socialisme confirment que, de plus en plus, les peuples refusent l'exploitation de leur travail, le pillage de leurs matières premières, prennent conscience de la nécessité de se libérer de l'emprise des grandes puissances.

116. Accroissant leurs échanges commerciaux avec l'Ouest pour développer leur potentiel industriel et pour pallier les insuffisances d'une production agricole déficitaire, l'URSS et les pays communistes d'Europe de l'Est sont touchés à leur tour par les effets de la crise du système capitaliste.

■ La stratégie capitaliste

117. Tous les moyens sont utilisés pour maintenir la domination du capitalisme et rétablir les marges de profit suffisantes pour poursuivre l'accumulation du capital et maintenir la « paix sociale ».

Par l'inflation utilisée comme un mode de financement normal, puis par les politiques de chômage et d'austérité, les gouvernements et patronats s'efforcent de restaurer leur autorité aussi bien sur les classes ouvrières occidentales que sur les peuples du tiers monde qui entendent se donner les moyens du développement dans l'indépendance.

118. L'impérialisme américain s'efforce de soutenir ou d'instaurer des dictatures pour maintenir sa domination sur ces pays à l'encontre des intérêts des masses populaires.

119. Pour endiguer la contestation des travailleurs des pays industrialisés qui, par leurs luttes, résistent aux politiques d'austérité et manifestent leur aspiration à vivre et travailler autrement, gouvernements et patronats utilisent divers moyens :

- maintien d'un volant de chômage ;
- développement du travail intérimaire et des contrats, à durée déterminée ;
- politique salariale rigoureuse ;
- blocage des négociations ;
- répression et chasse aux militants, etc.

Les luttes ont imposé des limites à l'accroissement des cadences et des horaires. Le capitalisme est contraint d'adopter une autre voie : celle d'une réorganisation misant sur une déqualification massive, un conditionnement plus grand des travailleurs au sein même du processus de production.

120. Dans cette conjoncture, le rôle de l'Etat dans la stratégie des classes dominantes s'accroît. Sous le couvert, par exemple, d'un renforcement de la lutte contre la criminalité et de la sauvegarde de la sécurité des citoyens, l'Etat développe une politique de répression pour maintenir l'ordre social existant et s'opposer aux luttes revendicatives et les organisations syndicales le trouvent constamment en face d'elles, en première ligne, pour la défense et la protection des intérêts patronaux.

121. Le contexte mondial et ses propres contradictions réduisent la marge de manœuvre du capitalisme.

- Les Etats-Unis sont prêts à tout pour conserver leur hégémonie au sein des forces capitalistes et imposer leur impérialisme dans diverses régions du monde. Ils essaient de surmonter la crise à travers le système monétaire international, la prise de contrôle de secteurs importants du monde industriel, la recherche de nouveaux marchés, de nouvelles sources d'exploitation et l'exportation de leurs modèles industriel et culturel.
- Les politiques particulières des sociétés multinationales et la crise du système monétaire international compliquent la fonction régulatrice des Etats nationaux.
- La détention d'armes thermonucléaires par les Etats-Unis et l'URSS, les conduit à éviter l'affrontement direct pour maintenir leur domination dans leur zone d'influence respective.

122. La restructuration du capitalisme se fait à l'échelle mondiale sous l'impulsion des grandes firmes multinationales en majorité américaines. Leur présence, notamment dans des industries de pointe, se traduit par un alignement d'un grand nombre de pays sur l'économie des USA.

Afin :

- de faire face à la montée des luttes sociales qui les contestent ;
- de réaliser les redéploiements

industriels passant par des investissements toujours plus importants ;

● de s'assurer la maîtrise des technologies et imposer une nouvelle division internationale du travail ;

les dirigeants des firmes multinationales réorientent leurs investissements vers les USA, les pays du tiers monde solidement contrôlés, quelquefois même vers les pays de l'Est, plutôt que vers l'Europe occidentale.

123. Les grandes sociétés françaises les suivent quand elles le peuvent ou bien elles se retournent vers l'Etat pour extorquer à la collectivité des aides financières et des cadeaux fiscaux comme prix du maintien de leurs investissements en France.

124. Avec les pays non industrialisés, notamment ceux détenteurs de matières premières, de nouveaux rapports industriels, commerciaux et politiques, s'élaborent en fonction des intérêts en présence et des rapports de forces.

125. En France, la politique du pouvoir qui s'est constituée autour du nouveau président de la République s'exerce notamment dans quatre directions :

● tentative d'unifier les différentes fractions de la droite pour consolider et redéployer la société capitaliste française dans le nouveau contexte international. Pour réaliser cette politique, le pouvoir n'hésite pas à abandonner des secteurs économiques-clés aux stratégies des firmes multinationales et à tromper les peuples du tiers monde par des discours sur un nouvel ordre économique international dont le contenu et les buts ne répondent pas à leurs demandes :

● maintien de la centralisation administrative et économique qui entraîne des déséquilibres économiques régionaux et engendre une politique d'assistance. C'est le cas notamment des régions excentrées et des départements et territoires d'Outre-Mer ;

● poursuite de l'adaptation de l'appareil d'Etat par la réorganisation des services et entreprises publics dans le sens de la privatisation ;

● adaptation des institutions : école, information, armée, justice, famille, entreprise, etc et des normes de la société civile pour stabiliser le développement des conflits qui s'y déroulent et leur permettre d'être des outils adéquats aux nouvelles conditions de fonctionnement de la société capitaliste. Cette adaptation n'est pas une libéralisation, elle s'accompagne d'une politique de répression menée par le gouvernement sur plusieurs de ces terrains.

126. Le gouvernement français pratique une politique étrangère qui, malgré les discours et les déclarations solennelles, vise avant tout à garantir les intérêts des forces dominantes en Europe et dans le monde.

En Europe, le régime actuel pratique une politique destinée à faciliter l'action des grands groupes industriels au détriment des intérêts du peuple français et des autres peuples européens. La politique française tend à s'aligner sur celle des autres Etats de la Communauté.

Dans les pays du tiers monde, la France se comporte souvent en Etat impérialiste. Les groupes au pouvoir ne cherchent pas le développement de ces pays mais bien une garantie sur les sources d'approvisionnement en matières premières. Pour ce faire, ils soutiennent des gouvernements autoritaires et militaires. Ils développent la vente d'armes.

Dans les DOM-TOM, dont le droit à l'autodétermination et à l'indépendance n'est toujours pas reconnu, le gouvernement refuse de satisfaire les aspirations profondes des populations et pratique une politique de force destinée à maintenir la domination française dans ces zones du monde.

127. Les aspects français de la crise du capitalisme traduisent l'évolution des rapports de force sous l'effet des luttes nationales et internationales. La récession économique de 1974 /75 apparaît comme une phase de la crise marquée par un retournement spectaculaire de la conjoncture. Mais elle n'a pas « assaini » la situation. Les conditions d'une reprise de « l'expansion », de la « croissance » capitaliste ne sont pas réunies.

■ Une issue positive est possible

128. Nous en sommes à ce stade de la crise. L'analyse de la situation nationale et internationale montre que le système capitaliste est profondément atteint mais qu'il n'est pas irrémédiablement condamné. Personne ne peut dire encore comment la crise se résoudra. Car il n'y a pas de déterminisme, d'automatisme. Entre l'autoritarisme et le socialisme démocratique autogestionnaire et toutes les solutions intermédiaires, rien n'est joué.

Cette crise comme toute crise, est à la fois contestation et transformation de l'ordre existant et naissance de nouvelles structures, de nouvelles manières de vivre et de penser, de nouveaux rapports sociaux dans la société française comme dans les relations internationales.

La lutte de classe ne manifeste pas seulement la volonté de détruire le capitalisme. Au cœur de la crise, elle permet d'en orienter le développement, de révéler les possibilités que la situation porte en germe, de rechercher les meilleurs moyens de construire une société autogérée.

129. Ce qui sera déterminant en fin de compte dans l'évolution du rapport des forces, c'est notre capacité à mobiliser, à unir, à proposer une alternative crédible à ce système, c'est la stratégie des forces en présence, c'est l'orientation du combat des peuples des pays sous-développés et de la lutte de la classe ouvrière des pays industrialisés.

130. Plus que jamais, la sortie véritable de la crise implique la rupture avec la logique du capitalisme, son modèle de développement, sa division internationale du travail, elle pose de manière aiguë le problème du pouvoir et la question de la transformation des rapports sociaux.

131. Les perspectives économiques et politiques nationales et internationales dans lesquelles notre action va s'insérer dans les années à venir appellent un nouveau développement du courant autogestionnaire et un renforcement de la dimension internationale de notre action.

132. Dans la lutte de classe, il n'y a pas de trêve. La CFDT récuse toute modération des revendications, toute idée de trêve sociale. Une telle attitude ne pourrait qu'aggraver la situation économique et sociale, et celle des travailleurs.

La CFDT doit développer toute sa force de proposition et de mobilisation tant dans le cadre des luttes revendicatives quotidiennes que dans la perspective d'une alternative politique possible et de l'établissement de nouveaux rapports avec les peuples et les forces progressistes des pays du tiers-monde.

133. Dans le contexte mondial des prochaines années, la CFDT a une responsabilité importante pour éviter à la fois la gestion sociale du capitalisme et la bureaucratisation de l'économie et de la société. Une issue positive à la crise, c'est une issue qui ouvre la voie au socialisme autogestionnaire.

Chapitre II : la stratégie de la CFDT

201. Les orientations adoptées dans les 35ème et 36ème congrès et le texte « pour un socialisme démocratique » ont formulé pour l'essentiel la stratégie de la CFDT. Elle a été précisée également à l'occasion de divers débats.

202. Cette stratégie est fondée sur une analyse de classe de la société capitaliste française et la prise en compte de l'expérience historique de la CFDT et du mouvement ouvrier français et international.

■ Analyse de la société capitaliste

203. La société capitaliste est un ensemble social fondé sur l'exploitation, l'aliénation et la domination des travailleurs. Elle comporte :

- une organisation économique liant indissolublement et conflictuellement la propriété privée des moyens de production et le salariat ;
- une organisation sociale perpétuant des rapports hiérarchiques et inégalitaires ;
- une idéologie, ciment du système, conditionnant les individus pour assurer le pouvoir de la classe dominante.

204. Ces trois éléments sont interdépendants et inséparables dans le fonctionnement de la société capitaliste. L'un d'entre eux peut être dominant pendant une période, aucun ne l'est de manière permanente.

205. Dans cet ensemble, l'Etat, à la fois administration, institution et appareil de répression, reflète les conflits et les luttes dans la société et s'attache à les neutraliser pour maintenir la prédominance de la classe au pouvoir, dont il est de fait l'instrument.

206. Cette société est marquée structurellement par la lutte de classe entre les tenants du système et ceux qui, exploités, dominés, aliénés, le contestent et œuvrent par leurs luttes à la construction du socialisme.

■ Apport historique du mouvement ouvrier

207. L'expérience historique a montré que les luttes ouvrières ont permis d'améliorer la situation matérielle des travailleurs. Mais les réformes introduites au sein du système capitaliste n'en ont pas modifié le fondement. Nulle part, la social-démocratie n'a pu le remettre en cause. Elle se contente dans la plupart des cas de gérer le système en abandonnant toute perspective de transformation en profondeur de la société.

208. De même, l'expérience soviétique et celle des pays de l'Europe de l'Est montrent que la transformation des bases économiques du capitalisme n'est pas suffisante pour faire disparaître les rapports de domination. Même si les travailleurs ne sont plus exploités par des propriétaires privés, il y a permanence du salariat. Les libertés démocratiques élémentaires et les droits de l'homme ne sont pas respectés.

Ce système social se révèle incapable de dépasser le modèle de développement capitaliste en matière de type de production, d'organisation du travail et du commandement.

Une contestation interne et externe se développe contre ce système politique autoritaire ; il est en crise et ne constitue plus une alternative pour les travailleurs.

209. Ces expériences montrent que les conditions de la prise du pouvoir déterminent l'évolution de la mobilisation sociale et le fonctionnement démocratique ou non de la société qui s'instaurera.

■ Perspectives et stratégie

210. Cette analyse a deux conséquences importantes sur les perspectives et la stratégie :

Les perspectives : la CFDT a opté pour une société socialiste autogestionnaire. C'est un autre mode d'organisation économique, un nouveau type d'organisation sociale et de rapports sociaux, une nouvelle conception de la culture, un nouveau type de développement.

211. La société socialiste autogestionnaire doit éliminer au fur et à mesure de son développement toutes les formes d'exploitation, de domination et d'aliénation ; elle tend ainsi à une égale diffusion du pouvoir et du savoir entre tous afin de permettre à chacun de construire librement sa personnalité, de maîtriser la construction et le développement de la société. Elle représente un changement radical de l'ensemble des rapports sociaux à tous les niveaux de la société ; elle implique la suppression du salariat qui est un rapport social d'exploitation et de subordination.

212. Cette société implique l'appropriation sociale des moyens de production, d'échange, d'information et de formation, et la transformation de l'organisation sociale et du mode de vie. Cette socialisation permet aux travailleurs dans les entreprises et aux citoyens dans leurs collectivités publiques, de la municipalité à la nation, d'exercer leurs responsabilités dans le choix des investissements. La responsabilité publique des investissements rend possible l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan national de développement économique et social, orientant la production en fonction de choix élaborés démocratiquement.

Cette socialisation implique simultanément :

- l'expropriation des détenteurs actuels de ces moyens et la remise à la collectivité, de leur propriété et des pouvoirs qui en découlent ;
- le transfert de la propriété à la collectivité, qu'il s'agisse de nationalisation pour les grands moyens de production ou de propriété régionale ou locale, exige une modification de la notion même de propriété. Ainsi, la nationalisation ne saurait se confondre avec l'étatisation ; elle implique une répartition et une articulation des pouvoirs de décisions entre les différents échelons de la planification démocratique et les travailleurs directement concernés.

213. Une stratégie appropriée : les moyens à mettre en œuvre dans la lutte de classe dépendent du type de société que l'on veut instaurer. La lutte pour une société socialiste autogérée s'exerce contre la structure économique du capitalisme, la division sociale du travail, les idées héritées de ce système et plus généralement contre les rapports de domination, qu'ils soient d'origine bureaucratique ou technocratique.

214. Le combat anti-capitaliste doit se mener à la fois sur les terrains économique, politique, social et idéologique. Toute autre stratégie privilégiant l'un de ces terrains en négligeant les autres ne saurait conduire au projet socialiste élaboré par la CFDT.

■ Pratique de masse et de classe

215. C'est par la lutte de classe et de masse que se réalisera la transformation démocratique et socialiste de la société, quelle que soit la forme que prendra la conquête du pouvoir et les actions que nécessitera sa défense. Ceci implique pour la CFDT la mise en œuvre d'une pratique démocratique : d'une part, par un effort permanent de syndicalisation pour accroître le nombre des travailleurs actifs et responsables dans les syndicats ; d'autre part, par la recherche de formes d'action s'attachant à rendre l'ensemble des travailleurs actifs dans les luttes de masse.

216. Dans sa pratique, la CFDT, partant des problèmes des travailleurs et travailleuses, lie étroitement les revendications aux perspectives socialistes. Ces perspectives se traduisent alors en objectifs concrets dans les luttes quotidiennes et sont présentes dans les luttes de masse.

217. La conscience de classe indispensable à la destruction du capitalisme et à la construction du socialisme se forge à partir d'une réalité vécue, d'une situation concrète et de luttes communes pour la réalisation d'un projet socialiste concrétisé dans des objectifs de transformation.

218. La stratégie de la CFDT est unitaire. Elle tend à dégager dans l'action les conditions d'un rassemblement de classe et de masse de tous ceux qui, exploités, dominés, aliénés, peuvent et doivent se rassembler autour d'un projet socialiste.

L'unité d'action n'est pas seulement un gage d'efficacité dans la lutte revendicative d'aujourd'hui, elle est un élément permanent de notre stratégie de rassemblement majoritaire.

219. Dans cette lutte de classe, les clivages s'opèrent tant à partir des rapports de production que des rapports sociaux et de l'ensemble des luttes contre le capitalisme.

C'est la capacité à se mobiliser durablement et solidairement pour des changements fondamentaux, qui définit la nature et les contours du rassemblement des forces anti-capitalistes.

Cette orientation ne saurait se concilier, ni avec la conception de l'avant-garde éclairée qui prétend diriger les luttes ouvrières, ni avec les pratiques manipulatrices minoritaires, bureaucratiques ou l'action putschiste.

220. Par ses orientations, ses positions, sa stratégie offensive et sa pratique de la lutte de classe, la CFDT constitue un élément important du mouvement socialiste auquel elle apporte en toute indépendance sa spécificité syndicale.

221. Elle agit pour réunir les conditions qui permettront, à terme, le regroupement des travailleurs dans une même organisation syndicale, caractérisée par une authentique indépendance, une même conception du syndicalisme et du socialisme, un fonctionnement démocratique basé sur la délibération collective de ses adhérents et permettant, entre autres, l'expression des diverses opinions.

Elle ne peut donc être conçue comme l'organisation de masse d'un parti politique quel qu'il soit, et pas davantage comme une force d'appoint.

222. Pour la CFDT, le projet socialiste dépasse le seul cadre national.

C'est pourquoi elle agit pour la construction d'une Europe libérée de la domination capitaliste et impérialiste, d'une Europe unie, socialiste et démocratique. Elle met tout en œuvre pour que se développe une solidarité effective dans l'action avec les travailleurs de tous les pays, notamment ceux du tiers monde, afin de combattre solidairement l'impérialisme, le colonialisme et l'exploitation.

223. Depuis le 36ème congrès, l'évolution de la situation internationale, les événements du Chili et du Portugal, mais aussi la situation politique en France, posent aujourd'hui concrètement le problème des voies de passage au socialisme. A l'occasion de débats internes et de discussions avec les autres forces de gauche syndicales, politiques et sociales, la CFDT a simultanément :

- commencé à définir des objectifs de transformation, contribuant à l'unification des luttes et à la réalisation de l'union des forces populaires sur la base d'un projet de société socialiste ;
- précisé les conditions de son autonomie dans l'action avec les partis politiques ;
- approfondi sa conception de la transition.

■ Dans cette stratégie, l'union des forces populaires

224. Seule une stratégie anti-capitaliste, fondée sur un projet socialiste, permet d'effectuer un rassemblement significatif et durable. La stratégie de la CFDT ne saurait se limiter au rassemblement des victimes des monopoles. C'est pourquoi elle inscrit son action dans la proposition d'une union des forces populaires.

225. L'union des forces populaires, c'est l'union dans l'action de toutes les forces de gauche qui acceptent de lutter ensemble sur une base de classe pour réunir les conditions du passage au socialisme. Cette union suppose que s'établisse une convergence entre les stratégies en présence qui permette la réalisation d'objectifs de transformation conduisant au socialisme.

226. L'union des forces populaires c'est le moyen d'une mobilisation de masse permettant à tous les acquis, à toutes les ruptures de se faire avec la

participation et sous le contrôle des travailleurs. L'avancée vers le socialisme autogestionnaire est conditionnée par cette démarche.

227. L'union des forces populaires n'a pas pour conséquence de lier la CFDT à un programme de gouvernement, ni de conditionner le développement des luttes et la formulation des revendications à une échéance électorale.

Elle n'entraîne pas une confusion des responsabilités et des modes d'action des syndicats et des partis. Cependant, des actions communes peuvent s'avérer nécessaires en fonction des circonstances.

228. Pour la CFDT, la mise en œuvre de cet axe stratégique d'union des forces populaires passe prioritairement par :

- le renforcement et le développement de l'unité d'action intersyndicale.
- l'action sur les revendications et les objectifs de transformation renforcée par un débat de masse ;
- le développement des forces autogestionnaires, notamment au plan syndical et politique, et leur confrontation et leur convergence dans l'action.

■ Garantir l'indépendance active de la CFDT

229. Pour la CFDT, la lutte des travailleurs a une dimension politique, qu'elle assume pleinement dans le respect de la distinction de fonction entre syndicats et partis. Mais le débouché politique de l'action syndicale n'étant pas étranger aux luttes ne saurait être conçu sous les formes d'un relais à passer aux partis politiques.

230. La CFDT refuse toute conception qui se fonde sur la division du travail entre les organisations syndicales et les partis politiques. La distinction entre partis et syndicats n'est pas celle du champ d'action — il n'y a qu'une lutte de classe — mais celle des fonctions. Le syndicat est le moyen d'exprimer l'identité de classe des travailleurs salariés, sa fonction est d'agir et de conduire l'action pour la défense de l'ensemble des intérêts matériels et moraux des travailleurs face à tous pouvoirs et de proposer un projet de transformation sociale. C'est pourquoi, un syndicat ne saurait se lier à un programme de gouvernement et ne saurait conclure d'alliances organiques avec quelque parti que ce soit.

231. L'indépendance de la CFDT est une condition de l'efficacité de son action. L'indépendance syndicale repose sur :

la capacité à déterminer notre propre stratégie, tenant compte de l'acquis du mouvement ouvrier, à partir de notre propre analyse et de notre propre politique. Elle implique aussi :

— l'incompatibilité des mandats politiques et syndicaux,

— l'affirmation du caractère de masse et de classe du syndicat qui interdit toute organisation en tendances institutionnalisées.

232. La distinction des fonctions entre syndicats et partis doit être assurée dans l'entreprise par l'indépendance de la section syndicale par rapport aux partis politiques et par le maintien absolu de la responsabilité du syndicat dans la conduite des luttes revendicatives.

233. La CFDT est indépendante et doit le rester dans tous les cas, y compris lorsque la gauche sera au pouvoir. Dans cette situation, la CFDT manifestera son autonomie active en définissant ses positions, en développant son action pour la réalisation de ses objectifs de transformation. Cette action responsable et cohérente permettra que la convergence avec les forces politiques soit un facteur déterminant de la transformation sociale, y compris dans la phase de transition au socialisme.

■ Notre conception de la transition

234. La transition vers le socialisme autogestionnaire est la période au cours de laquelle s'opèrent l'appropriation sociale et le contrôle par les masses populaires des pouvoirs politiques, économiques, sociaux, administratifs, culturels, détenus par les représentants des classes dominantes. C'est un processus global de changement de la société au cours duquel les luttes sociales transforment les situations économiques, sociales, culturelles. Elle n'est pas la mise en œuvre d'un plan programmé. Les conditions de la transition sont en effet essentiellement fonction de l'évolution du rapport de forces à tous les niveaux.

235. Dans la phase de transition, le pouvoir est exercé par l'ensemble des forces qui luttent pour la défense et la construction du projet socialiste contre toutes les survivances de l'exploitation, de la domination et de l'aliénation.

Dans le cadre de la planification démocratique si ce sont les travailleurs salariés qui exerceront une influence déterminante dans l'entreprise, au niveau de l'ensemble de la société d'autres couches que les seuls travailleurs salariés sont impliquées.

L'ambition de la CFDT est de contribuer au rassemblement conscient de l'immense majorité de la population dans la lutte anti-capitaliste et la construction du socialisme autogestionnaire. Car celui-ci ne saurait se limiter à l'accession au pouvoir des seuls salariés.

Leur situation dans la société, l'expérience acquise par les organisations du mouvement ouvrier confèrent aux salariés organisés un rôle moteur d'entraînement, d'initiatives et de propositions mais, avec eux, un grand nombre de travailleurs non salariés et d'organisations proches du mouvement ouvrier peuvent parvenir à la claire conscience de la nécessité d'une société socialiste autogérée et combattre pour sa réalisation.

Combattre toute technocratie, toute bureaucratie, c'est refuser de monopoliser le pouvoir entre les mains de quelque catégorie que ce soit.

236. Pour entrer dans la phase de transition, il faut parvenir à une mobilisation des travailleurs assez puissante pour permettre la conquête du pouvoir politique et la mise en œuvre de transformations significatives.

Cette maîtrise du pouvoir politique par les forces socialistes doit viser à la fois :

- la satisfaction des revendications prioritaires ;
- le contrôle des pouvoirs économiques et culturels dominants ;
- la maîtrise et la transformation de l'appareil d'Etat.

Ainsi sera rendue possible la première phase de construction du socialisme autogestionnaire.

237. La prise du pouvoir est le résultat de la conjonction des luttes sociales et des luttes politiques, qui sont convergentes et complémentaires. Elle traduit un renversement d'ensemble du rapport des forces se concrétisant par un rassemblement populaire majoritaire et conscient.

On ne saurait en effet séparer les conditions dans lesquelles le pouvoir se prend des conditions dans lesquelles il pourra ensuite s'exercer. L'expérience du mouvement ouvrier le montre.

238. La prise du pouvoir peut tout aussi bien résulter d'une victoire électorale que d'une crise générale du système ou d'un mouvement social de grande envergure. Il n'y a pas lieu d'opposer élections et mobilisation populaire. Les élections traduisent les prises de conscience politiques, réalisées à un moment donné dans le combat de classe par les luttes sociales, économiques, politiques et culturelles. Elles peuvent permettre de constituer un point d'appui à la poursuite de l'action de masse et de classe. Elles doivent en tout état de cause ratifier et légitimer les changements obtenus dans cette action.

239. Dans ce processus, les luttes sociales sont le moteur essentiel de la transformation sociale, un facteur déterminant pour modifier les structures économiques, les rapports de production et rapports sociaux, conquérir le pouvoir politique. La CFDT entend faire ainsi de la période actuelle de lutte anti-capitaliste une période de préparation du passage au socialisme en développant une action de masse et de classe :

— permettant des améliorations immédiates de la situation des travailleurs ;

— favorisant à travers la responsabilité collective, la prise de conscience par les travailleurs de la nécessité et de la possibilité du socialisme autogestionnaire ;

— préparant les travailleurs à exercer collectivement leurs responsabilités sans que leur pouvoir soit confisqué par une bureaucratie ou une technocratie qui gouvernerait en leur nom.

■ Les objectifs de transformation au cœur de la stratégie CFDT

240. Les objectifs de transformation ont pour but de faire le lien entre les luttes quotidiennes et nos perspectives. Ces objectifs ne sont ni figés, ni programmés à l'avance. Comme tout acquis, ils sont révisables en fonction même des évolutions qui se font jour dans les luttes, les rapports de forces, la situation internationale.

241. Pris globalement, les objectifs de transformation ne peuvent être atteints qu'à deux conditions indissociables : la maîtrise du pouvoir politique par les forces socialistes et la mobilisation de masse pour garantir et effectuer leur mise en œuvre concrète.

La CFDT considère comme prioritaires les objectifs suivants :

242. — Socialisation des principaux moyens de production, d'échange, de communication, de formation et d'information (établissements de crédit, groupes industriels dominants, secteurs technologiquement stratégiques, services de santé et de culture, appropriation progressive du sol) et contrôle des activités des firmes multinationales étrangères.

243. — Maîtrise et transformation du type de développement économique et social par la planification démocratique réorientant la production et la consommation, donnant la priorité aux fonctions collectives et assurant une répartition plus égalitaire des revenus.

244. — La socialisation et la planification impliquent la transformation de l'appareil d'Etat pour mettre un terme à son rôle d'instrument au service de la classe dominante, la remise en cause de sa fonction répressive et la décentralisation de l'Etat par la création d'instances politiques régionales démocratiquement élues par l'ensemble des citoyens.

245. — Définition de nouveaux droits et instauration de nouveaux rapports sociaux dans l'entreprise, les collectivités locales et les institutions sociales permettant de progresser vers l'autogestion (mise en place et extension du pouvoir des travailleurs et de leurs organisations syndicales dans et hors l'entreprise, transformation du droit du travail, remise en cause des structures hiérarchiques, modification de l'organisation du travail et de la technologie remettant en cause la division sociale et technique du travail).

246. — Instauration de droits identiques pour tous, sans discrimination de race, de sexe, d'âge, de nationalité.

247. — Définition et développement de l'information, de l'enseignement initial et de la formation permanente dans le sens de la réduction de la division sociale du travail, de la prise des responsabilités collectives par les intéressés eux-mêmes et de l'exercice de la critique sociale par les individus et les groupes.

248. — Mise en œuvre d'une politique internationale d'orientation socialiste fondée sur la coopération, le développement et la libre détermination des peuples, y compris les DOM-TOM.

249. La réalisation de ces objectifs devra être la tâche essentielle, prioritaire du pouvoir issu des luttes sociales.

Ces objectifs prioritaires doivent être concrétisés par les organisations confédérées, notamment, fédérations et unions régionales, à partir de leurs responsabilités spécifiques.

250. Cette première phase de construction du socialisme doit être envisagée comme un processus continu d'appropriation du pouvoir par les travailleurs et le peuple et non comme une étape de concentration, même momentanée, des pouvoirs entre les mains de l'Etat, conception dont l'histoire a montré les dangers.

251. Cette appropriation progressive du pouvoir de décision par les travailleurs et le peuple est une condition essentielle de la viabilité d'une alternative démocratique réalisant une relation dynamique entre l'action gouvernementale et l'action de masse. Le changement social ne peut être octroyé du sommet. Le développement de l'action de masse doit permettre que les hommes et les femmes prennent en main leur propre destin et soient les propres acteurs du changement de leurs conditions de vie et de travail. Pour la CFDT, changer la société, c'est donner aux individus et aux collectivités la possibilité de changer leur vie concrète en s'appuyant sur les changements institutionnels acquis.

252. Dans ce processus de passage du contrôle au pouvoir de décision des travailleurs coexistent, pendant un temps, leur pouvoir réel sur des décisions encore limitées et leur contrôle dans les domaines où le pouvoir de décision ne sera pas immédiatement accessible.

253. Dans cette période, de nouvelles structures d'expression et d'action, de nouvelles formes de pouvoir des travailleurs et des citoyens apparaissent : assemblées populaires, conseils, comités de quartier, commissions de travailleurs. Elles permettent à la classe ouvrière de jouer un rôle décisif dans la transformation révolutionnaire de la société et enrichissent le processus de transformation sociale. Ce développement du mouvement de masse aura un rôle déterminant pour assurer la transition du capitalisme au socialisme autogestionnaire et contribuer à la transformation de la nature et du rôle de l'Etat.

254. Le rôle et la responsabilité du syndicalisme seront essentiels pour garantir l'expression et la défense des intérêts des travailleurs. La nécessité de promouvoir une autre croissance et une autre manière de vivre exige un développement de la dimension interprofessionnelle des luttes.

255. L'organisation syndicale favorisera le développement d'institutions autogestionnaires. A cette fin, elle animera le débat avec les nouvelles formes de pouvoir. Elle agira pour leur complémentarité et leur articulation avec les autres institutions pour assurer le caractère positif de leur confrontation avec le pouvoir central et éviter leur affaiblissement réciproque face à l'adversaire de classe.

Cette action implique le maintien absolu de l'indépendance du syndicat et vis-à-vis de tous pouvoirs de gestion dans l'entreprise, même socialisée, et du pouvoir dans la cité et le développement de ses droits dans et hors de l'entreprise.

256. Une victoire des forces populaires rencontrera inévitablement une résistance acharnée des intérêts capitalistes menacés. En effet, il est illusoire de penser que le capitalisme ne cherchera pas à imposer son maintien au besoin par la force. La nature de ces affrontements sera fonction de l'état des rapports de forces. Il faudra faire barrage aux tentatives éventuelles de sabotage de l'économie ou de blocage des secteurs stratégiques et faire face à de possibles violences contre les libertés. L'action de masse de la majorité de la population constitue à cet égard la première des garanties démocratiques et la condition pour sortir vainqueurs de ces épreuves de force.

257. Dans cette phase, les libertés individuelles et collectives doivent être garanties et élargies. Toute restriction, même temporaire, en ce domaine, finit toujours par dénaturer un processus de transformation sociale. Cette garantie des libertés implique la capacité des travailleurs et de la population à prévenir la déviation des transformations démocratiquement décidées.

Chapitre III : des politiques d'action appropriées

301. Il est possible de donner une issue positive à la crise. Dans ce but, le 37ème congrès définit les politiques d'action appropriées permettant d'une part, à la Confédération, de formuler les objectifs revendicatifs nationaux correspondant à ses responsabilités et d'autre part, aux organisations confédérées, en fonction de leurs réalités, d'élaborer des revendications spécifiques et de les situer dans le cadre d'une politique commune à l'ensemble de la Confédération.

■ Le rôle de la confédération dans l'action

302. En tant qu'organisation de masse, la CFDT considère l'action revendicative comme son terrain prioritaire.

Dans le développement des luttes revendicatives, toutes les structures professionnelles et interprofessionnelles ont des responsabilités à assumer. La confédération pour sa part, doit jouer un rôle d'impulsion, de soutien, de coordination et d'initiative propre.

303. En particulier, elle doit :

- définir une plate-forme revendicative précise sur des problèmes communs à la totalité ou à la majorité des travailleurs ;
- populariser ces revendications pour les faire prendre en charge par l'ensemble des organisations, adhérents et travailleurs ;
- prendre des initiatives — lorsque les conditions sont adaptées — pour engager l'ensemble des travailleurs dans une même action.

En certaines circonstances, son rôle est déterminant pour globaliser la lutte des travailleurs face à l'adversaire de classe.

304. Les actions diversifiées et les actions nationales, les actions professionnelles et les actions interprofessionnelles constituent des axes complémentaires pour faire avancer les revendications et réaliser un véritable syndicalisme de masse et de classe.

305. Ce type de syndicalisme s'oppose à une stricte répartition des tâches entre organisations confédérées. Il repose au contraire sur une articulation dialectique des structures locales et nationales, des structures professionnelles et interprofessionnelles.

■ Améliorer le niveau et la qualité de la vie

306. La lutte pour le relèvement du Smic et des bas salaires, le resserrement de l'éventail des revenus notamment par la progression différenciée du pouvoir d'achat, la réduction du temps de travail et l'avancement de l'âge de la retraite répondent à la nécessité urgente de satisfaire les besoins essentiels de centaines de milliers de travailleurs et de travailleuses et de réduire les inégalités.

C'est en même temps l'un de nos moyens essentiels de remettre en cause la structure hiérarchique et le modèle de consommation de la société capitaliste.

307. Pour s'opposer à la logique capitaliste qui s'efforce de dissocier les différents moments de la vie des individus, la CFDT entend créer les conditions permettant aux travailleurs d'agir simultanément sur les conditions de travail, de transport, sur le cadre de vie, la santé, l'école, etc. La dénonciation du mode de vie imposé par le capitalisme se traduira alors concrètement pour les travailleurs par la nécessité d'une autre conception du travail et du cadre de vie.

308. La moitié de l'humanité souffre de la faim, du sous-emploi, du sous-développement économique et culturel. La CFDT entend réunir toujours mieux les conditions d'une solidarité des luttes des peuples du tiers monde et des travailleurs des pays industrialisés pour vaincre partout la misère, l'ignorance et l'asservissement.

■ Lutter pour l'emploi, pour des droits nouveaux, contre les inégalités et les politiques d'assistance

309. Notre lutte contre les licenciements et le chômage pour voir reconnaître concrètement à tous le droit à un emploi socialement utile, à des ressources décentes, sont des axes revendicatifs fondamentaux de l'action syndicale.

Obtenir des indemnités même substantielles pour les chômeurs et les handicapés ne peut suffire. Notre action doit s'attaquer à la division entre travailleurs salariés et travailleurs assistés, entre ceux qui ont un emploi et ceux qui ne peuvent assurer leurs subsistance pour des raisons indépendantes de leur volonté (handicapés, retraités, chômeurs).

310. Le développement du capitalisme dans sa période de croissance, non seulement n'a pas réduit les inégalités dans les nations industrialisées mais il les a accrues aussi bien dans ces nations qu'entre elles et les pays sous-industrialisés dont il poursuit l'exploitation sous des formes nouvelles, notamment à travers l'action des entreprises multinationales.

311. La lutte des peuples et des forces progressistes des pays envoie de développement pour un nouvel ordre économique international rejetant toute nouvelle forme d'exploitation à travers les transferts de technologie et d'impérialisme culturel est un aspect de la lutte pour le socialisme. C'est une remise en cause des rapports de pouvoir et des politiques d'assistance pour le droit de chaque peuple à disposer de lui-même et de déterminer son avenir.

■ Accroître le pouvoir des travailleurs, étendre les libertés

312. Incapable de répondre aux besoins et aux aspirations des personnes et des groupes, le gouvernement et le patronat recourent à la répression et multiplient les atteintes aux libertés publiques et notamment aux libertés syndicales.

313. Le contrôle de fait exercé par la classe au pouvoir sur la plupart des grands moyens d'information écrite, parlée et télévisée lui permet de conditionner largement l'opinion publique.

Le droit d'expression à la radio et à la télévision, en liaison avec les luttes sociales et les problèmes d'actualité, est un objectif de plus en plus important ainsi que l'accroissement du pouvoir des travailleurs notamment avec l'extension des droits syndicaux dans et hors de l'entreprise.

314. Cette lutte doit être poursuivie conjointement avec la défense et le développement des libertés publiques et contre le racisme sous toutes ses formes. Cela passe par la totale égalité des droits économiques et sociaux entre travailleurs français et immigrés. En ce qui concerne les droits politiques, les travailleurs immigrés qui le souhaitent devraient pouvoir en bénéficier après un certain temps de présence en France.

315. L'exercice effectif des libertés suppose un réexamen des missions de la police et de son organisation, la dissolution de corps spécialisés dans la répression, la reconnaissance entière aux policiers des droits syndicaux et du droit de grève.

De même, il faut débarrasser la justice des pressions que les groupes économiques et financiers exercent sur elle et des interventions du pouvoir hiérarchique dans le jugement des affaires. La justice du travail devra être profondément rénovée.

Les juridictions d'exception, telle la Cour de sûreté de l'Etat, doivent être supprimées et les lois policières, telle la loi anti-casseurs ou celle sur la garde à vue, doivent être abrogées.

316. Plus que dans le passé, la dimension internationale des firmes leur donne la possibilité de transférer leurs entreprises dans des pays politiquement sûrs pour elles et faire peser la menace du chômage sur les classes ouvrières des autres pays.

317. Le renversement des régimes fascistes, la libéralisation des pays communistes, sont susceptibles d'améliorer notre propre rapport de forces.

Tout progrès ou recul de la démocratie et de la liberté dans un pays ou une région du monde a des effets sur les possibilités d'action des forces œuvrant dans le monde pour le socialisme démocratique.

318. Dans le cadre de cette solidarité d'intérêt, la CFDT développera son appui à tous ceux qui luttent pour la liberté, travailleurs, intellectuels, peuples tout entiers.

■ Modifier les rapports sociaux hors de l'entreprise

319. La lutte syndicale contre l'exploitation et contre les rapports hiérarchiques dans l'entreprise est freinée par l'existence du même modèle autoritaire dans d'autres secteurs de la société.

320. La lutte contre les rapports de domination dans la famille, l'école, l'armée, entre hommes et femmes, Français et immigrés, contre le centralisme de l'Etat, contre le pouvoir que donne le savoir dans notre société hiérarchique, est partie intégrante de la lutte de classe pour une société socialiste autogérée.

321. La CFDT fait siennes les luttes des travailleurs, cadres, enseignants et chercheurs, qui remettent eux-mêmes en cause les pouvoirs qu'on leur fait exercer ou qu'ils exercent du fait de leurs connaissances. Elle appuie celle des avocats et médecins qui dénoncent et combattent le caractère de classe des professions dites libérales, ainsi que celle des magistrats qui par leur actes, révèlent le caractère de classe de la justice et agissent en vue d'une plus grande égalité devant la loi.

322. La CFDT est solidaire de la lutte des appelés et militaires de carrière qui remettent en cause les conditions matérielles et morales de l'actuel service militaire, l'arbitraire dans la hiérarchie et le commandement, le rôle de conservation de l'ordre social que le pouvoir veut faire jouer à l'armée. Elle condamne l'utilisation de l'armée dans les conflits sociaux et son utilisation répressive dans les DOM-TOM. Elle refuse l'amalgame que cherche à opérer le pouvoir entre cette lutte nécessaire et un antimilitarisme assimilé au refus de toute mission de défense. Elle estime que ces missions doivent être redéfinies.

La CFDT s'est prononcée pour que soit reconnu aux militaires appelés et de carrière le libre exercice de leurs droits constitutionnels et, en particulier, le droit syndical.

Sans intervenir sur les formes d'organisation que doivent se donner les appelés et les militaires de carrière, la CFDT continuera d'agir en particulier pour la reconnaissance du droit d'ex pression et d'organisation au sein de l'armée. Elle demande l'amélioration du statut de l'objection de conscience.

323. Elle estime qu'il ne pourra plus y avoir de véritable transformation de la société sans la reconnaissance des facteurs spécifiques qui font la richesse et la personnalité des régions et, en particulier, les patrimoines culturels. C'est pourquoi, sans remettre en cause la nécessaire unité politique de la nation, elle demande que des mesures de décentralisation et de solidarité authentiques soient instaurées.

324. Il en est de même pour les personnes, groupes et peuples actuellement en situation d'infériorité et exploités. Dans leurs luttes pour mettre fin à cette situation, ils revendiquent aussi la reconnaissance de leur identité culturelle, c'est-à-dire que les différences ne s'apprécient plus en référence à un unique modèle culturel blanc, adulte et masculin. Le droit « à la différence » doit être reconnu, sans entraîner de préjudice d'aucune sorte.

325. Dans ce but, la CFDT doit poursuivre sa lutte contre les discriminations et l'oppression que subissent les travailleuses et toutes les femmes. Chaque femme doit avoir la possibilité de travailler et d'assurer une base économique à son indépendance sans aucune discrimination légale ou de fait. Pour que ce droit à l'emploi soit réellement reconnu, il faut lutter contre tout ce qui tend à maintenir la prédétermination des rôles et la division du travail entre les hommes et les femmes. Cantonnées et isolées dans leur rôle traditionnel, elles ne peuvent participer réellement à la vie sociale, culturelle, syndicale et politique.

La satisfaction des revendications actuelles de la CFDT sur l'égalité des droits, l'organisation de la société, la mise en place d'une infrastructure sociale appropriée, conditionne la réalisation de ces objectifs.

Il en est de même pour les personnes âgées. Pour qu'elles puissent avoir la place et le rôle qui leur revient dans la société, il est indispensable d'améliorer dans des proportions importantes leurs conditions de vie et de développer leur participation à la vie sociale notamment à la gestion des services dont elles sont les usagers.

L'action pour l'aboutissement de ces revendications est un élément essentiel de la lutte anticapitaliste, pour l'instauration d'une société où les structures économiques et sociales permettront des rapports sociaux égalitaires et pour un nouveau type de développement.

326. La lutte des groupes et des peuples dans le mouvement mondial de libération et particulièrement dans les territoires sous contrôle français est donc un apport indispensable à la remise en cause des rapports hiérarchiques de pouvoir et de domination.

■ Transformer le type de développement économique et social

327. Le caractère mondial de la crise du capitalisme révèle les limites du développement industriel productiviste. Gouvernement et Patronat ne peuvent plus prétendre que les disparités et les inégalités pourront être réduites dans la dynamique de l'expansion.

La CFDT et ses organisations continueront d'expliquer aux travailleurs et à l'opinion publique en quoi le système capitaliste est à l'origine de cette situation.

328. Elles montreront que la transformation du type de développement est indispensable pour satisfaire les aspirations à une réelle qualité de la vie et assurer un emploi dans des conditions de travail et de salaire décentes à tous ceux et celles qui veulent travailler. Ce changement doit être réalisé en liaison avec les politiques économiques des peuples progressistes du tiers monde qui, dans la recherche de nouveaux et plus justes rapports économiques, veulent tirer des ressources accrues des matières premières dont ils sont détenteurs en vue de leur développement économique, social et culturel.

329. Ce nouveau type de développement économique est possible. Il faut pour cela briser les mécanismes de gaspillage de travail humain et de matières premières, de destruction de l'environnement inhérents à tout le système industriel productiviste. Dans ce but, il faut donner la priorité aux fonctions collectives, réviser profondément la conception des emplois et de la formation. Cela nécessite la remise en cause des choix d'investissements.

330. Les luttes nécessaires pour créer un rapport de forces imposant ce nouveau type de développement doivent porter simultanément sur :

- le développement des biens et services de qualité, utiles et durables, répondant aux besoins individuels et collectifs des masses ;
- la modification des rapports de pouvoir dans l'entreprise, la manière de produire, le type de produits et la structure des revenus.

Elles ont comme axes prioritaires :

- le développement du pouvoir des travailleurs sur le contenu de leur travail, son organisation, sa nature, son utilité ;
- l'égalisation progressive des revenus et moyens d'existence, tant entre salariés et non salariés, qu'entre les salariés ;
- la réduction massive du temps de travail sous toutes ses formes (jour, semaine, année, vie) ;
- l'implantation des services nécessaires à l'amélioration de la qualité de la vie, à proximité et sous le contrôle des usagers ;
- la réalisation d'une coopération plus égalitaire avec les pays du tiers monde.

Elles doivent mettre en lumière la nécessité de lutter dans la perspective des objectifs de transformation.

331. Sur la base des revendications appropriées à ces buts, la CFDT s'attachera à réunir les conditions favorables au développement des luttes indispensables pour une meilleure prise en compte des besoins des hommes et des femmes dans tous les milieux de vie et de travail et dans le déroulement de leur vie entière. Elle contribuera ainsi à imposer des transformations profondes permettant des rapports plus égalitaires entre les pays et la coopération nécessaire à ce nouveau type de production, de consommation et d'échange.

La prise en charge de ces objectifs pour un autre type de développement concerne de toute évidence l'ensemble des niveaux de l'organisation : syndicat, région, fédération, confédération.

■ Contribuer au développement d'une action syndicale internationale de classe

332. Toute l'action de la CFDT pour l'aboutissement des revendications concernant les salaires, l'emploi, les conditions de vie, le mode de développement, les libertés, etc. montre la né-

cessité d'intégrer la situation internationale dans nos politiques d'action et de contribuer à l'avancée du socialisme démocratique dans le monde.

Dans la conjoncture présente, à partir des problèmes des travailleurs et travailleuses, quatre terrains de lutte sont essentiels :

333. Les sociétés multinationales sont le fer de lance du capitalisme. Leurs implantations dans le monde exigent une coordination syndicale pour l'élaboration des revendications et de la conduite des luttes au niveau des sociétés et des groupes. Des liens plus étroits sont à développer ou à établir entre les syndicats organisés dans les mêmes entreprises multinationales par l'intermédiaire des secrétariats professionnels internationaux.

334. L'Europe syndicale est encore embryonnaire alors que, malgré de nombreuses difficultés, l'Europe capitaliste se construit jour après jour. L'interdépendance des politiques économiques et sociales se ressent, de plus en plus, au niveau des pays de la CEE. Face à cette situation, la CFDT entend poursuivre activement son action au sein de la CES pour développer la capacité d'action et de luttes unitaires européennes, tant dans les secteurs professionnels que sur les problèmes généraux communs.

Cette action syndicale des travailleurs d'Europe occidentale doit donner sa dimension européenne à la conscience de classe. Mais elle n'est pas suffisante pour renverser l'orientation capitaliste de l'Europe actuelle. Il faut changer le contenu de la construction européenne et bâtir une Europe démocratique et socialiste. Les débats sur l'Union européenne et l'élection envisagée du Parlement Européen au suffrage universel seront l'occasion pour la CFDT de susciter, en Europe, une action conjuguée des forces syndicales et politiques de gauche.

335. Les peuples progressistes du tiers monde constatent que **le mode de développement industriel** inhérent au capitalisme entraîne leur dépendance à l'égard des grandes puissances, des disparités croissantes entre villes et campagnes et détruit leur patrimoine culturel. Ses effets sont semblables à ceux que nous subissons.

L'avance technologique et scientifique des pays industrialisés étant un moyen de leur domination, l'action syndicale doit se donner les possibilités d'intervenir sur les transferts de technologie.

La politique française de coopération culturelle et technique tend à aggraver cette dépendance. Les modèles culturels qu'elle induit ne sont pas neutres : en justifiant une forme précise de développement, de concentration urbaine, de travail, de loisirs, en imposant d'autres habitudes de vie, de consommation, ils sont autant de facteurs d'intégration au système capitaliste.

La solidarité dans les luttes doit donc se renforcer. La CFDT s'emploiera à rechercher les positions et actions communes entre organisations syndicales des pays européens et celles des pays du tiers monde, notamment africains.

336. La démocratie, les libertés et la paix sont des objectifs permanents et fondamentaux de la lutte syndicale et de la solidarité internationale. Chaque fois qu'elles reculent dans un pays ou une région du monde, c'est l'ensemble des travailleurs qui est concerné.

La CFDT poursuivra plus que jamais son action dans ces domaines notamment en direction des régimes à caractère fasciste.

■ Développer le courant autogestionnaire, offrir un débouché politique aux luttes

337. L'autogestion ne caractérise pas seulement le socialisme pleinement réalisé. Principe d'organisation et de fonctionnement de la société socialiste, elle conditionne dès aujourd'hui les moyens par lesquels se construit le socialisme démocratique. La CFDT a été à l'initiative de développement des idées et des pratiques autogestionnaires et a contribué à l'émergence du courant autogestionnaire.

338. La CFDT, par son action, continuera à être une force déterminante dans la progression de ce courant :

- en proposant ses objectifs revendicatifs prioritaires ;
- en améliorant sa pratique syndicale démocratique de masse, elle permet aux travailleurs de prendre un pouvoir réel sur leur situation et leur devenir et d'être acteurs, dès aujourd'hui dans les solutions à apporter à leurs problèmes et demain, dans la construction d'une société socialiste autogestionnaire.
- en communiquant aux travailleurs l'information que détient l'organisation syndicale pour leur permettre de décider en connaissance de cause, elle fait progresser à travers chaque action revendicative, une exigence irréversible à la responsabilité.

Ce faisant, elle élève le rempart le plus solide face au risque d'installation d'une nouvelle bureaucratie et d'une nouvelle technocratie dans la phase de construction du socialisme.

- par le travail de base sur les objectifs de transformation : conditions de travail et organisation du travail, finalité de la production et type de produits fabriqués, structures du pouvoir et hiérarchie des revenus, lien entre les revendications sur l'emploi et type de développement etc... les organisations de la CFDT permettent aux travailleurs de mieux comprendre le rapport entre revendications et transformation sociale et d'orienter leurs actions pour imposer au patronat et au pouvoir politique les priorités correspondant à leurs besoins réels.
- par le débat avec les organisations syndicales européennes et celles des pays du tiers monde.

339. Par l'ensemble de ces actions et la poursuite du débat public avec les organisations concernées, la CFDT contribuera à réunir des conditions d'une alternative politique possible en permettant à l'union des forces populaires de se réaliser dans l'action sur des bases nouvelles dépassant les limites des accords du passé.

Chapitre IV : renforcer l'organisation pour améliorer le rapport de forces.

Pour être efficace dans une situation internationale et nationale qui évolue, la CFDT se doit d'adapter ses structures, d'améliorer son fonctionnement, de se donner les moyens d'élaborer toujours plus démocratiquement sa politique.

■ Travailler à la restructuration du mouvement syndical international

401. La prise en charge de la politique internationale de la CFDT doit être le fait de l'organisation tout entière et en particulier de la Confédération, des fédérations et des régions.

L'action syndicale internationale que la CFDT entend poursuivre exige des instruments efficaces. Une restructuration du mouvement syndical international est indispensable. La CFDT poursuit ce but dans toutes les rencontres bi ou multilatérales auxquelles elle participe, contribuera à l'instauration d'un débat politique avec les organisations syndicales internationales sur les problèmes concrets des travailleurs, l'analyse de la société capitaliste et le rôle du syndicalisme.

402. En Europe, la CES doit devenir la force syndicale capable d'aider à l'analyse de la situation des travailleurs, à la confrontation des positions, à la stimulation et à la coordination des luttes et au regroupement de toutes les organisations syndicales authentiquement représentatives des travailleurs.

La CES doit aussi s'ouvrir aux problèmes des travailleurs des autres continents et donc participer aux confrontations nécessaires avec les autres organisations syndicales régionales ou continentales.

403. Face à la stratégie des sociétés multinationales, la force syndicale doit être accrue. Dans le cadre actuel des rapports de forces et de l'état du syndicalisme international, les secrétariats professionnels internationaux, malgré certaines insuffisances sont les mieux placés pour devenir les instruments syndicaux appropriés. L'unification négociée doit être réalisée en leur sein au plan mondial et dans les comités syndicaux professionnels au plan européen.

404. Pour sa part, la CFDT agit, notamment au sein de la CMT, pour que se réalise un mouvement unitaire vers une restructuration du syndicalisme mondial. Cette restructuration ne saurait se limiter à une fusion au sommet de la CMT et de la CISL.

Elle doit prendre en charge les besoins et positions des organisations nationales actuellement sans affiliation internationale et tenir compte de l'existence d'organisations continentales ou régionales.

Ainsi cette restructuration favorisera une action syndicale clairement anti-capitaliste et anti-impérialiste. Elle pourra se réaliser sur des bases claires en ce qui concerne les orientations et ne devra pas aboutir à une rupture du dialogue avec la FSM et les organisations nationales qui lui sont affiliées.

405. C'est dans ce contexte que la question de l'affiliation internationale de la CFDT est posée.

Elle maintiendra son adhésion à la CMT à condition que celle-ci s'inscrive positivement dans ce processus unitaire qui implique, à terme, sa propre disparition. S'il s'avérait, à un moment donné, que la CMT ne veuille pas remplir ces conditions, l'affiliation de la CFDT à la CMT pourra être remise en cause.

406. Le congrès mandate le Bureau national pour le cas échéant, apprécier la situation et saisir le Conseil national, celui-ci pouvant suspendre provisoirement la participation aux travaux de la CMT.

La décision de se désaffilier, comme toute décision d'affiliation ne pouvant être prise que par un congrès, le 38ème congrès fera le point sur l'évolution de la situation internationale et sur le problème de l'affiliation de la CFDT.

■ Pour des structures et une pratique syndicale de masse et de classe

a) Améliorer le rapport de forces.

407. Améliorer le rapport de forces pour la défense concrète des travailleurs et construire la société socialiste autogestionnaire exige l'implantation et le développement de la CFDT dans toutes les entreprises et administrations et parmi toutes les catégories de travailleurs.

408. Le renforcement de la CFDT doit reposer d'une part sur un effort constant de syndicalisation et d'autre part sur une démocratie syndicale favorisée par des options toujours plus claires et compréhensibles par tous.

Un tel renforcement permettrait de connaître plus largement les réalités vécues par l'ensemble de la classe ouvrière dans tous les secteurs professionnels et géographiques, d'y développer et d'y soutenir plus efficacement l'action consciente de la grande majorité des travailleurs, de mieux popu-

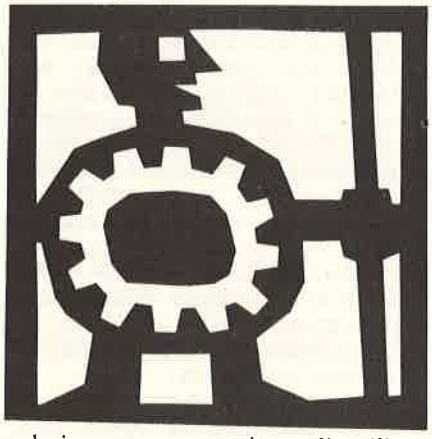

lariser nos perspectives, d'améliorer notre combat, contre l'idéologie dominante, de disposer de moyens financiers supplémentaires au financement nécessaire de l'action.

b) La diversité de la classe ouvrière

409. La diversité de la classe ouvrière constitue une composante du rapport de forces dans la lutte de classe.

Les difficultés demeurent pour une prise en charge par les organisations pour une réelle intégration des problèmes des catégories et pour assurer la représentation des femmes, jeunes, immigrés, dans les instances statutaires.

En conséquence, le congrès invite les organisations à poursuivre leurs efforts pour prendre en compte la volonté croissante des travailleuses, des immigrés, des jeunes à être parties prenantes dans le combat commun avec leurs spécificités.

410. Considérant le caractère spécifique de l'oppression des femmes, le congrès encourage la mise en place des commissions de réflexion et d'action sur les problèmes des travailleuses au sein de l'ensemble des structures de la CFDT.

Il rappelle la position du Bureau national de février 1971 concernant la possibilité de constituer des commissions de travailleuses mandatées par leurs structures pour :

- leur permettre d'appréhender la dimension collective de ce qu'elles perçoivent généralement comme des problèmes individuels ;
- que les structures syndicales intègrent effectivement la lutte pour la libération des femmes dans leur stratégie et leur action quotidienne.

L'ensemble de cette action permettra de réunir les conditions d'une insertion réelle dans toutes les instances de décision de la CFDT.

411. Le Congrès décide que toutes les organisations confédérées doivent avoir pour objectifs le développement des unions interprofessionnelles de retraités ou, le cas échéant, leur implantation, afin que les retraités puissent prendre en charge leurs problèmes et poursuivre l'action dans leur nouvelle condition, dans les perspectives et dans le cadre de l'union confédérale des retraités, en liaison avec leur syndicat, leur fédération et leurs unions interprofessionnelles.

412. Le congrès rappelle que l'insertion des ingénieurs et cadres dans les sections syndicales d'entreprise et les syndicats doit, dans le respect des apports réciproques, élargir efficacement l'action, la réflexion collective et permettre de réaliser l'unité des travailleurs dans la définition des revendications et des méthodes d'action.

Le congrès confirme que la participation effective de toutes les fédérations à la vie et au financement de l'Union confédérale des cadres a pour objectif d'aider l'ensemble des organisations à la syndicalisation des ingénieurs et cadres et de rechercher en commun avec elles les moyens de leur participation à l'action. La participation des ingénieurs et cadres à l'action est un élément indispensable à la lutte anti-capitaliste.

Des moyens d'expression adaptés à la situation particulière des cadres dans le processus de production et dans la société présente justifient l'existence de l'UCC.

Le congrès, prenant acte de la décision du Conseil national d'établir le bilan politique et financier de l'UCC, mandate le Bureau national pour poursuivre la réflexion dans l'organisation sur la syndicalisation des cadres, leur insertion dans l'action et les moyens pour y parvenir. Les conclusions de cette réflexion seront soumises à un prochain CN.

413. Le congrès souligne l'importance pour les femmes, les immigrés, les jeunes, les retraités, les ingénieurs

et cadres, de disposer de moyens d'expression au sein de la CFDT sans pour autant créer des structures parallèles qui freineraient l'insertion de ces catégories sociales dans la lutte collective. Il s'agit d'une mise en œuvre concrète dans la pratique syndicale, de notre volonté de faire de la CFDT la confédération de l'égalité des droits.

c) Accroître le rôle des adhérents

414. Le syndicat est l'organisation de classe et de masse que se donnent les travailleurs pour exprimer collectivement leurs revendications, les faire aboutir par l'action et changer leur condition.

Il est l'instrument privilégié d'une pratique démocratique réalisant une participation active des travailleurs à l'élaboration des revendications, aux décisions et formes d'action.

Les moyens de cette participation active peuvent être multiples suivant les réalités, mais il ne peut y avoir de division des tâches entre eux et aucun ne peut se substituer à la section syndicale ou au syndicat les assemblées générales représentatives du personnel, les comités de grève, les commissions de travail, les comités de soutien étant, sous la responsabilité de l'organisation syndicale, un des moyens parmi d'autres.

415. Dans cette pratique, la participation des adhérents est essentielle et irremplaçable pour :

- connaître la réalité sociale et les aspirations des diverses catégories de travailleurs :
- définir une politique d'action ;
- proposer aux travailleurs des objectifs et des moyens d'action.

416. Il convient d'accorder la priorité à la démocratie et à la répartition des tâches entre le maximum d'adhérents. Des règles permanentes de fonctionnement, également valables en période d'action, doivent être trouvées afin de donner aux adhérents les pouvoirs de décisions dans l'orientation du syndicat et de contrôler sa mise en œuvre.

d) adapter nos structures

417. Les structures syndicales doivent permettre de recueillir et de traiter l'information, d'assurer les liaisons nécessaires à la confrontation démocratique et à l'élaboration collective.

418. Le syndicat doit rester la structure politique de base des organisations professionnelles et interprofessionnelles pour donner à l'action toute sa dimension de classe. C'est pourquoi, le syndicat de métier, de catégorie, d'entreprise ou de service ne saurait convenir comme forme d'organisation. Le syndicat repose sur des sections syndicales d'une même industrie ou d'un secteur d'activité, dans un secteur géographique donné, dont le fonctionnement démocratique dicte les limites territoriales.

419. En conséquence, le syndicat national ne peut être qu'une forme d'organisation exceptionnelle.

Le congrès insiste auprès des syndicats nationaux existants pour qu'ils engagent une procédure visant à leur substituer des syndicats dont le champ d'activité géographique favorisera l'exercice de la démocratie syndicale et l'insertion dans toutes les structures interprofessionnelles de la CFDT.

420. Le rôle du syndicat est :

- d'élaborer et mettre en œuvre la politique syndicale commune à l'ensemble des travailleurs concernés (conventions collectives, accords d'entreprise, etc.) par la confrontation des sections syndicales en intégrant les réalités diverses qu'elles représentent :
- de participer activement à l'élaboration des positions de la CFDT ;
- de mener les luttes sur les problèmes communs à l'ensemble des travailleurs du champ d'activité du syndicat en aidant les sections syndicales d'entreprise à :

— conduire l'action ;

— inscrire les revendications dans les luttes d'ensemble de la classe ouvrière ainsi que dans nos perspectives de transformation de la société ;

— favoriser la participation des travailleurs aux assemblées générales organisées par les sections syndicales qui doivent préparer avec les adhérents les propositions à présenter et faire respecter la démocratie ;

- de réaliser l'expression de la solidarité sous toutes les formes ;
- de développer les orientations de la CFDT tant sur les objectifs professionnels qu'interprofessionnels ;
- d'accroître l'influence de la CFDT notamment par l'implantation de nouvelles SSE et le renforcement des SSE existantes, l'information et la formation des militants, adhérents et travailleurs ;
- d'aider à l'animation et à la structuration des SSE ;
- d'accueillir les isolés ;
- d'assurer la liaison avec les adhérents effectuant leur service militaire ;
- d'assurer la gestion collective des cotisations et les tâches administratives.

421. Les syndicats se regroupent en unions interprofessionnelles (unions locales, unions interprofessionnelles de bases ou unions départementales) dans le cadre de la politique d'organisation et d'action qu'ils ont décidée en union régionale.

Les structures interprofessionnelles ont principalement pour but de :

- permettre une confrontation interprofessionnelle entre branches afin de situer les analyses syndicales, problèmes et actions spécifiques d'un secteur dans la lutte globale des travailleurs et les perspectives de la CFDT ;
- prendre des initiatives d'action sur des problèmes commun à l'ensemble des travailleurs d'une localité, d'un département ou d'une région ;
- organiser le soutien aux conflits en cours en contribuant à leur popularisation, en développant la solidarité, en prenant, en liaison avec les organisations concernées, des initiatives d'action et de manifestations appropriées et, dans certaines circonstances, en coordonnant les luttes en cours pour les inscrire dans les luttes d'ensemble de la classe ouvrière ;
- prendre en charge en liaison avec les structures professionnelles la propagande et la syndicalisation ;
- développer des activités de formation syndicale de manière à mettre en place une base commune de formation des militants se conjuguant avec les activités de formation des fédérations.

422. L'action interprofessionnelle est menée par les unions régionales comprenant les unions départementales existantes et les unions locales. Si l'union régionale ne comprend pas d'unions départementales, il est de sa responsabilité politique d'établir les indispensables structures intermédiaires entre la région et les unions interprofessionnelles de base.

423. Afin que la dimension de classe et de masse du syndicalisme soit prise en compte par l'ensemble des syndicats, il est indispensable que seuls ces derniers, en liaison avec leurs sections syndicales d'entreprise, aient la responsabilité de mandater et contrôler les militants qui les représentent au sein des structures interprofessionnelles.

Le fonctionnement ordinaire des structures professionnelles et interprofessionnelles repose sur la délibération des conseils, c'est-à-dire de militants élus ou désignés pour assurer le fonctionnement de l'organisation.

L'utilisation des mandats pendant le temps de travail et à l'extérieur de l'entreprise, notamment celui de délégué syndical, doit être recherché en vue de participer aux travaux des structures syndicales professionnelles et interprofessionnelles.

424. Les évolutions de la société industrielle et la nécessité d'améliorer

l'efficacité de la lutte de classe pour mieux développer le rapport de forces conduisent à la révision des frontières fédérales, c'est-à-dire du champ d'activité des fédérations.

425. Le congrès enregistrant :

- La création de la fédération Interco qui regroupe les syndicats CFDT menant l'action dans les secteurs dépendant ou sous tutelle du ministère de l'Intérieur ;
- Le processus engagé pour le regroupement des fédérations agissant dans les secteurs du transport et de l'équipement ;

mandate le Bureau national pour que le champ d'activité des fédérations, découlant de la révision des frontières fédérales, soit établi au plus tard pour le 38ème congrès, à partir des orientations contenues dans le rapport général. Les syndicats doivent être impliqués dans la révision des frontières fédérales.

e) Les moyens financiers

426. Les moyens financiers doivent être à la hauteur des objectifs que s'est fixée la CFDT car ils conditionnent l'action : c'est pourquoi toutes les organisations confédérées doivent attacher une grande importance aux questions financières et mener un travail permanent d'explication et d'information.

427. La régularité de la perception des cotisations — en application de la charte financière — et de leur versement au SCPVC est un élément essentiel de la vie syndicale. Le collectage régulier est une nécessité vitale : il exige rigueur et contrôle de la part de l'ensemble des organisations.

La formation à la gestion des trésoriers, des militants et responsables doit devenir une priorité.

f) La presse confédérale.

428. La presse confédérale est un moyen important pour le développement de la CFDT et de son action et pour l'information des travailleurs sur leurs luttes. C'est un outil pour les militants dans la lutte de classe.

429. Un abonné pour 10 adhérents : c'est l'objectif de « Syndicalisme » hebdo, d'ici le prochain congrès. Pour cela, il faut à la fois que chaque structure fasse sien cet objectif et que le contenu de l'hebdo soit encore amélioré et adapté aux besoins des militants.

De même, par son contenu et la prise en charge résolue de sa diffusion par toutes les sections syndicales, « Syndicalisme » magazine doit progresser vers son objectif : devenir le journal de masse des adhérents et sympathisants CFDT. Le changement de titre doit favoriser cette diffusion massive et régulière. Les syndicats doivent prendre les moyens pour assurer la diffusion du magazine au moins auprès de chaque adhérent.

430. Par ailleurs « CFDT Aujourd'hui », les brochures confédérales, l'agenda et le guide pratique, les affiches et le matériel de propagande, doivent être utilisés au mieux pour la réflexion, la formation, l'action et la syndicalisation.

g) La formation syndicale.

431. La formation syndicale, élément de la stratégie de la CFDT, a pour objectif de mettre en œuvre une politique d'action s'inscrivant dans les perspectives de la CFDT. Pour ce faire, elle doit contribuer à développer la capacité des travailleurs à partir des situations qu'ils vivent, de leur expérience, l'ensemble des informations mises à leur disposition, à décider collectivement des revendications et des formes d'action, à en évaluer les résultats.

432. Dans ce but, seront poursuivis la politique de décentralisation ainsi que le travail déjà entrepris au plan confédéral en vue de développer chez les militants, à partir de l'action, la capacité d'analyse, d'élaboration et de décision collectives, de réflexion critique et de synthèse, d'affermir la cohésion de l'organisation et mettre en œuvre la politique des hommes.

La Confédération en continuant sa politique de décentralisation de la formation syndicale prendra les moyens d'incitation et d'intervention pour maintenir la cohérence nécessaire entre les politiques de formation régionales et fédérales. La confédération doit également être en capacité d'intervenir pour éviter le développement d'inégalités entre les organisations.

■ Poursuivre l'unité d'action

433. Les luttes importantes menées par les travailleurs pour combattre la politique du gouvernement et du patronat ont montré l'efficacité de l'unité d'action.

Elle est devenue un moyen central de la pratique de la lutte de classe et de masse de la CFDT. Elle est le meilleur moyen de réaliser un rapport de forces favorable à l'aboutissement des revendications des travailleurs et des travailleuses.

Elle implique une élaboration autonome des positions des organisations CFDT, pour popularisation auprès des travailleurs et en débattre avec eux. La recherche des positions communes doit viser à vérifier les objectifs revendicatifs pour toutes les catégories de travailleurs ainsi que les formes de lutte. C'est en fonction de cette pratique qu'en tout état de cause la CFDT prendra ses responsabilités.

La pratique de l'unité d'action constitue ainsi par la confrontation et le dialogue qu'elle instaure, un moyen de clarifier les positions des organisations syndicales, de cerner les divergences pour mieux les dépasser.

434. L'accord CFDT-CGT du 26 juin 1974 se situe dans ce contexte. Le congrès, tout en constatant les difficultés pour parvenir à un accord avec la CGT sur la conception du socialisme, les divergences stratégiques, idéologiques actuelles et les problèmes rencontrés dans la pratique de l'unité d'action, confirme les orientations antérieures et déclare que l'unité d'action doit être poursuivie et renforcée.

435. En conclusion, le congrès enregistre les progrès réalisés dans la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la CFDT.

Dans le but de réunir les conditions permettant de donner une issue positive à la crise, le 37ème congrès mandate la Confédération :

- pour impulser un débat en vue d'approfondir les objectifs revendicatifs crédibles assurant l'échec des politiques patronale et gouvernementale et porteurs d'un autre type de développement ;
- pour poursuivre l'effort nécessaire à la mise en œuvre à tous les niveaux de la CFDT d'une pratique démocratique de masse et de classe, ce qui suppose :

— le renforcement du rôle du syndicat et des adhérents dans la détermination des objectifs et des formes de lutte ;

— l'expression dans les structures syndicales des diverses catégories de la classe ouvrière ;

— la prise en compte par tous les travailleurs de la dimension internationale de la lutte de classe ;

— une action efficace sur tous les terrains de la lutte anticapitaliste car tous sont utilisés pour réaliser l'accumulation du capital ;

— la nécessite de donner au syndicat les moyens matériels nécessaires à cette action de masse.

C'est par cette amélioration persévérante de sa pratique syndicale que la CFDT prendra la place qui lui revient dans la transformation sociale à égalité avec les partis politiques ; l'autonomie ne se décrète pas, elle se construit par l'autorité acquise dans la lutte.

436. Cette action permettra de dépasser la situation actuelle de division syndicale et de réunir les conditions du rassemblement dans une même organisation de tous les travailleurs et travailleuses attachés à une conception authentiquement démocratique du syndicalisme et de la société.

Le congrès appelle toutes les organisations de la CFDT à développer une pratique démocratique de masse pour faire progresser notre conception d'un socialisme autogestionnaire donnant aux travailleurs un pouvoir réel sur leur situation et leur devenir et leur permettant d'être, dès aujourd'hui, les acteurs des solutions à apporter à leurs problèmes.

L'élection du Bureau national

Nous publions ci-dessous la liste des membres élus du nouveau Bureau national. Les congressistes avaient à choisir 10 noms sur 17 dans le collège des fédérations, 10 noms sur 10 dans le collège des régions et 10 noms sur 10 dans le collège présenté par le Bureau national sortant. A quoi s'ajoutait le candidat de l'union confédérale des cadres.

Inscrits : 25 359 Votants : 23 556 Exprimés : 23 233

COLLEGE DES FEDERATIONS

Nom - Prénom	Voix	Age	Profession d'origine	Fonction syndicale
VERNET Claude	17 298	34	Employé	Secrét. nat. fédé. Hacuitex
SCHLEICHER Roland	15 794	44	Agent technique	Secrét. gén. adj. fédé. Santé
LE BELLER Emile (*)	15 786	46	Contrôleur PTT	Secrét. gén. fédé. PTT
BEGOT Georges	14 577	36	Employé de banque	Secrét. gén. fédé. Banque
LEPINEY Roger	14 409	47	Professeur de lycée	Secrét. gén. adj. SGEN
GOUBIER Georges	14 282	40	Mécanicien T.P.	Membre BF Construction-Bois
JACQUIER Jean-Paul	12 896	35	Technicien agricole	Secrét. gén. FGA
CHEREQUE Jacques (*)	12 596	47	Chef de fabrication	Secrét. gén. fédé. Métallurgie
MENNECIER Claude	12 091	37	Chimiste	Secrét. gén. FUC
VION Robert	12 076	33	Conducteur routier	Secrét. gén. adj. fédé. Transp

Ont obtenu : Gérard TIERSEN : 9 651 voix ; Yolande COLLERET : 8 865 ; Jean SAUNIER : 5 931 ; Félix LACAMBRE : 4 979 ; Jean-Noël KERDRAON : 4 459 ; Claude VINCENT : 4 290 et Michel MAURICE : 2 145.

COLLEGE DES REGIONS

Nom - Prénom	Voix	Age	Profession d'origine	Fonction syndicale
ALLARD Louis	20 953	36	Monteur-câbleur	Membre CE Pays de Loire
DELABY Julien	20 296	43	Linotypiste	Secrét. gén. URI Nord
CARADEC Robert	19 691	37	Chaudronnier	Secrét. gén. URI Bretagne
MAGISTRY Claude	19 494	37	Electronicien	Membre CE Provence
KASPAR Jean (*)	19 255	35	Electro-mécanicien	Secrét. gén. URI Alsace
TROGLIC Antoine (*)	18 943	40	Fondeur	Secrét. gén. URI Lorraine
PINEAU André	18 849	37	Tôlier Auto	Membre CE Centre-Ouest
HERITIER Pierre (*)	17 748	39	Employé de banque	Secrét. gén. URI Rhône-Alpes
GOUYET Guy (*)	16 961	40	Agent technique	Secrét. gén. URI Paris
THIOLLENT André (*)	14 378	44	Employé EDF	Secrét. gén. URI Hte-Normandie

(*) Membre du Bureau national sortant

COLLEGE PRESENTE PAR LE BUREAU NATIONAL SORTANT

Nom - Prénom	Voix	Age	Profession d'origine	Fonction syndicale
MAIRE Edmond (*)	21 240	45	Technicien chimiste	Membre CE sort. (secr. gal)
HUREAU Pierre (*)	21 223	45	Contrôleur PTT	Membre CE sort. (trés. conf.)
BONO Robert (*)	19 601	46	Ouvrier textile	Membre CE sortante
DECAILLON René (*)	18 620	50	Agent GDF	Membre CE sort. (secr. gén. adj.)
ROLANT Michel (*)	18 235	42	Employé agricole	Membre CE sortante
MERCIER Albert	18 172	43	Ouvrier sidérurgique	Secrét. gén. adj. FGM
LAOT Jeannette (*)	16 471	51	OS au Seita	Membre CE sortante
LESIRE-OGREL Hubert (*)	16 301	45	Fonctionnaire	Membre CE sortante
MOREAU Jacques (*)	12 867	43	Universitaire	Membre CE sortante
SALANNE René (*)	12 607	49	Modeleur sur bois	Membre CE sortante

(*) Membre du Bureau national sortant

CANDIDAT DE L'UNION CONFEDERALE DES CADRES

Nom - Prénom	Voix	Age	Profession d'origine	Fonction syndicale
VANLERENBERGHE Pierre	16 865	34	Ingénieur	Secrét. gén. de l'UCC

L'élection de la commission exécutive

Le nouveau Bureau national s'est réuni dès son élection et a procédé à la désignation de la Commission exécutive, selon la procédure définie par l'article 30 du règlement intérieur.

Le Bureau national a d'abord entendu les propositions du BN sortant sur l'organisation de la CE à élire. Le BN a constaté qu'il n'y avait pas de nouvelle candidature ; il a décidé, à l'unanimité, qu'il n'y aurait pas de président confédéral et que la Commission exécutive comporterait 10 membres.

Il a ensuite procédé à l'élection de la CE, collectivement. Ont obtenu : R.Decaillon 31 voix, R.Bono 31, E.Maire 30, J.Laot 29, P.Hureau 29, A.Mercier 28, M.Rolant 27, R.Salanne 25, H.Lesire-Ogrel 24, J.Moreau 23 voix.

La répartition des tâches entre les membres de la Commission exécutive s'établit ainsi.

Secrétaire général ..... **Edmond Maire**, 31 voix (responsable du secteur information).
Secrétaire général adjoint ..... **René Decaillon**, 30 voix. (Responsable du secteur organisation et de l'administration générale).
Trésorier ..... **Pierre Hureau**, 30 voix. (Reponsable du secteur financier et immobilier, responsale des jeunes et des contacts avec l'UCC).
Action revendicative ..... **Jeannette Laot**, 22 voix et **Albert Mercier**, 24 voix. (J. Laot est aussi chargée de suivre les problèmes des travailleuses).
Action sociale ..... **Robert Bono**, 30 voix. (Responsable des contacts avec l'UCR).
Action économique, emploi, formation permanente ..... **Michel Rolant**, 24 voix. (Chargé de la délégation au Conseil économique et social).
Secteur international ..... **René Salanne**, 24 voix. (Responsable de l'ISCTI).
Formation syndicale ..... **Hubert Lesire-Ogrel**, 24 voix. (Responsable des immigrés).
Secteur politique ..... **Jacques Moreau**, 21 voix. (Responsable de CFDT-Aujourd'hui).

Edmond Maire. Né le 24.01.31 à Epinay-sur-Seine. Technicien chimiste. Secrétaire permanent du syndicat des industries chimiques de la région parisienne. Secrétaire, puis secrétaire général de la fédération des industries chimiques. Membre de la commission exécutive depuis 1970. Secrétaire général de la CFDT depuis 1971.

Albert Mercier. Né le 20.06.33 à Mathay (Doubs). Ouvrier sidérurgiste (Aciéries et fonderies du Doubs, Fonderie Wyss, automobiles Peugeot Sochaux). Secrétaire général de l'union des métaux de Franche-Comté. Secrétaire général adjoint de la FGM depuis 1971. Elu à la commission exécutive à l'occasion du 37ème congrès.

Robert Bono. Né le 28.09.30 à Roquecourbe (Tarn) Ouvrier du textile.Conseil fédéral Hacuitex.Secrétaire de l'UD du Tarn. Secrétaire confédéral. Elu membre du Bureau national et de la commission exécutive en octobre 1973.

René Decaillon. Né le 13.05.26 à La Madeleine (Nord). Cadre technique GDF. Secrétaire général de la fédération du gaz et de l'électricité. Elu à la commission exécutive en 1970. Secrétaire général adjoint depuis 1973.

Pierre Hureau. Né le 25.12.31 à Coulommiers (Seine-et-Marne). Contrôleur des PTT.Secrétaire général adjoint de la fédération des PTT. Membre de la commission exécutive et trésorier confédéral depuis 1973.

Jeannette Laot. Née le 15.01.25 à Landerneau (Finistère). Ouvrière au SEITA. Bureau et secrétariat de la fédération de l'alimentation. Présidente de la commission féminine confédérale. Commission exécutive depuis 1969.

Hubert Lesire-Ogrel. Né le 25.03.31 à Paris. Attaché d'administration centrale au Conseil économique. Responsable du service juridique confédéral. Secrétaire général de la fédération des services. Commission exécutive : 1973.

Jacques Moreau. Né le 25.08.33. à Saint-Estèphe (Gironde). Universitaire. Permanent fédération des ingénieurs et cadres. Secrétaire général de l'UCC. Secrétaire général de la FUC. Commission exécutive : 1974.

Michel Rolant. Né le 21.03.34. à Vallauris (Alpes-maritimes). Ouvrier puis employé dans l'agriculture. Président de la FGA. Président de la commission confédérale Immigrés. Membre de la commission exécutive depuis 1971.

René Salanne. Né le 31.01.27 à Bayonne (Basses-Pyrénées). Modeleur sur bois. Dirigeant national et international JOC. Conseil syndical métallurgie Bayonne. Secrétaire confédéral. Membre de la commission exécutive depuis 1970.

CONDITIONS DE TRAVAIL : la présentation du rapport et les travaux des commissions

Le thème des conditions de travail a retenu l'attention des congressistes pendant la plus grande partie de la journée du jeudi 27.

Après avoir entendu Robert Bono présenter le dossier du Bureau national (voir ci-dessous) les délégués se sont répartis en sept commissions spécialisées (pages suivantes) dont les débats ont permis d'enrichir le rapport initial.

Dans une motion votée par le congrès à mains levées (page 38), la CFDT s'engage à un effort prioritaire pour développer l'action sur les conditions de travail.

Robert Bono : « un terrain d'action prioritaire pour la CFDT »

Pourquoi un dossier sur les conditions de travail à l'occasion du 37ème congrès ? C'est à cette question qu'a répondu Robert Bono dans sa présentation, lorsqu'il a déclaré : « **Le terrain de lutte que constitue le problème des conditions de travail fait partie intégrante de notre combat pour l'achèvement du socialisme autogestionnaire, combat ancré dans la réalité de la vie quotidienne des travailleurs et qui nécessite, comme tous les autres terrains de la lutte de classe, d'obtenir des résultats aujourd'hui à partir de revendications immédiates, accrochées à des objectifs de transformation et à des perspectives de changements fondamentaux.** »

Certes, nous avons en la matière des revendications, des propositions et des objectifs. De plus, de nombreux résultats ont déjà été obtenus dans diverses branches professionnelles. « **Il n'empêche que beaucoup de conflits engagés l'ont été sur des réactions de ras-le-bol et non à travers une stratégie globale d'action portant le fer au cœur même du problème : l'organisation, la division capitaliste du travail** ».

Du côté du gouvernement et du patronat, autant dire qu'il n'y a pas grand-chose à attendre : « **Il n'est bruit que de relance** » : la crise est en voie de se terminer, la bienheureuse relance arrive, elle est là. Le moins que l'on puisse répondre à tous ces chantres intéressés d'une chorale bien orchestrée est que les effets de la relance ne sont nullement perceptibles au niveau des conditions de travail et du chômage, alors que les conséquences de la crise — par contre — sont bien présentes.

Robert Bono évoque alors le problème de la restructuration industrielle et de ses conséquences sur les conditions de travail. Il rappelle que celle-ci se caractérise surtout par une substitution de plus en plus grande du capital au travail et qu'« **une analyse rapide fait apparaître que modification n'est pas, loin s'en faut, forcément synonyme d'amélioration** »... Suppression d'emplois ; gigantisme et coût élevé des installations entraînant un développement du travail posté (il faut « rentabiliser » les installations !) ; automatisation provoquant la déqualification ; contraintes liées à la manière dont est actuellement utilisée l'informatique ; exigences de toutes sortes résultant de l'existence d'un appareil de production de plus en plus sophistiqué : voilà quelques-unes des contraintes de la restructuration industrielle en cours. Comme l'a démontré le colloque organisé par la CFDT à la fin du mois d'avril sur le thème « Organisation du travail, conflits et progrès technique », technologie et progrès technique sont loin d'être neutres.

La CFDT doit donc affronter ces problèmes d'organisation, de division du travail, de la technologie et de la maîtrise du progrès technique. Elle est bien placée pour être offensive sur ce terrain. Sa capacité d'innovation, de remise en cause, sa volonté de n'éluder aucun problème même parmi les plus difficiles, son analyse serrée et sans œillères des réalités vécues par les travailleurs peuvent lui permettre de poser les vraies questions, d'élaborer les réponses.

Parmi les revendications qu'il convient de mettre en avant, citons notamment : l'instauration d'un droit d'expression des travailleurs sur leurs conditions de travail ; l'imposition de la diminution de la charge réelle, du rythme et de l'intensité de la durée du travail ; la nécessité de faire reconnaître aux travailleurs une véritable qualification individuelle et collective qui se traduise dans les rémunérations.

Robert Bono parle ensuite des points communs aux luttes sur les conditions de

travail, tels qu'ils ont pu apparaître à travers les conflits les plus connus.

Ces points communs sont au nombre de quatre :

- l'intégration des revendications sur les conditions de travail dans les cahiers de revendications, et ce, en rapport avec l'emploi, les salaires, la formation professionnelle et permanente, la durée du travail, la retraite, le droit syndical ;
- la nouvelle importance donnée par les travailleurs et les militants à la notion de sécurité et de santé (c'est l'honneur de la CFDT d'avoir proclamé la première que la santé des travailleurs n'était pas à vendre) ;
- la perception plus nette du lien qui existe entre les conditions de travail et les conditions de vie ;
- la contestation des inégalités et des surexploitations dans les conditions de travail.

Au passage, le rapporteur ne manque pas de dénoncer le comportement du pouvoir et du patronat en ce qui concerne les accidents du travail :

« **Une fois de plus**, dit-il, **gouvernement et patronat font la preuve de leur complicité évidente, d'autant plus que sur des problèmes de responsabilité et d'autorité dans l'entreprise, ils proclament hautement les uns et les autres, par Chirac et Ceyrac interposés, que celles-ci sont unes et indivisibles, et, bien entendu, de l'apanage du chef d'entreprise sauf... la responsabilité pénale des accidents du travail !** ».

Avant de conclure, Robert Bono rappelle que « **l'amélioration des conditions de travail ne peut se concevoir sans la participation active des travailleurs eux-mêmes** » et que « **c'est là qu'intervient le rôle déterminant de l'organisation syndicale** ».Le débat sur les conditions de travail doit surtout avoir lieu dans les entreprises, car « **c'est à travers ces discussions et les actions que se forgent et s'amplifieront la contestation de l'organisation du travail et la prise de responsabilité des travailleurs qui doivent devenir les acteurs de leur propre sort, de leur devenir.**

« **Aujourd'hui, le terrain des conditions de travail, par tout ce qu'il recouvre comme contestation du capitalisme et de son modèle de développement, doit être un terrain d'action prioritaire pour la CFDT.**

« **Les aspirations de liberté, de responsabilité, le droit effectif à la santé et à l'épanouissement physique, mental, social des travailleurs et des travailleuses doivent devenir les principes autour desquels s'ordonnent l'organisation et les conditions de travail** ».

Les travaux des 7 commissions

1. Santé et Médecine du travail

Les 150 délégués de la Commission « Santé et Médecine du travail » ont insisté sur les agressions que le capitalisme impose à la santé des travailleurs au travers des conditions de travail.

Menacée par les cadences, les horaires, la mécanisation, la santé l'est aussi par les grands trusts pharmaceutiques et la médecine de classe qui ont fait de la santé une source de profit.

L'insuffisance des contrôles pratiqués par la médecine du travail, le non respect du tiers temps que les médecins du travail devraient passer sur le terrain, les CHS insuffisants voire inexistants dans le secteur public, ont été signalés.

Sur le terrain de la santé, il importe de développer une politique d'action qui permette d'imposer une véritable médecine curative mais surtout préventive. Obtenir des conditions de travail décentes est un objectif essentiel et il faut au maximum populariser les luttes qui ont été menées sur ce terrain : Blanchisseries de Pantin, Coframaille, Penarroya.

En ce sens, les militants doivent agir dans les CHS mais également au comité d'entreprise.

Il faut élargir la base d'action au niveau de l'interprofessionnel et faire participer tous ceux qui interviennent dans le domaine de la santé : travailleurs de la santé, de la Sécurité sociale, médecins du travail, inspecteurs du travail, sans oublier les médecins qui mènent un combat contre les effets du capitalisme sur la santé des travailleurs.

Imposer le respect strict de la législation, le renforcement du pouvoir des CHS, la transformation du rôle du médecin sont des objectifs primordiaux.

Développer sur ce thème l'information et la formation est apparu nécessaire pour mener à bien la lutte sur ce que l'on peut appeler le bien être physique et social.

La Confédération a, en ce sens, un rôle à jouer et l'on attend de sa part des initiatives. Il a été signalé qu'elle a d'ailleurs prévu, dès les 11 et 12 juin, un colloque « Santé et démarche autogestionnaire » et que ces problèmes viendront prochainement devant le Conseil national.

2. Le travail posté

Le travail posté impose la présence des salariés sur le lieu du travail 24 h sur 24, par équipes successives, 5 6 ou 7 jours par semaine en 2 X 8, 3 X 8, 4 X 8.

L'essor du travail posté va de pair avec l'essor du capitalisme. Seule la recherche du profit, la volonté de rentabiliser au maximum leurs investissements expliquent le développement du travail posté : une machine qui tourne 24 h sur 24 produit trois ou cinq fois plus que si elle ne fonctionnait que 8 h.

Les conséquences du travail posté sur la vie du travailleur sont incalculables. La vie familiale est gravement déséquilibrée (l'épouse et les enfants sont obligés de vivre au rythme du mari, l'éducation et leur scolarité sont rendues difficiles, la vie sexuelle perturbée) ; leur vie politique pratiquement nulle ; leur santé fortement atteinte (troubles digestifs, nerveux, séquelles ineffaçables au bout de sept ou huit ans) ; enfin, les accidents sont nombreux en fin ou en début de période de travail.

Les luttes contre le travail posté sont nombreuses. Beaucoup de sections syndicales réclament la suppression du travail posté. D'autres sections exigent et, souvent, obtiennent des équipes supplémentaires, des repos compensateurs, la suppression du travail le samedi et le dimanche.

Les patrons se battent pied à pied en engageant des sommes importantes, ce qui est encore un attrait pour beaucoup de travailleurs. La remise en cause du travail posté est un travail de longue haleine.

Des camarades de la métallurgie ont aussi obtenu :

- la reconnaissance du droit

syndical pour les travailleurs en équipe (un délégué par équipe);

- pas de licenciement pour refus de travailler la nuit;
- une journée de repos compensateur pour 110 h de nuit;
- un reclassement sans déqualification, sans perte de salaire après 5 ans de travail de nuit.

3. Accidents du travail et produits dangereux

« Autrefois lorsqu'un ouvrier refusait de travailler dans de mauvaises conditions de sécurité, il était considéré comme un lâche, incapable d'assumer les « risques du métier. Aujourd'hui, ça a changé ». Cette réflexion de l'un des participants à la commission « accidents du travail et produits dangereux » est significative.

Certes, il est encore parfois difficile de surmonter les réticences des travailleurs qui craignent de subir une diminution de salaire ou même de perdre leur emploi en se battant pour leur sécurité.

Cependant, grâce à l'action syndicale, surtout celle de la CFDT, les luttes sont de plus en plus nombreuses. Par exemple, à Usinor Dunkerque, où en 1974, après le 72ème accident mortel, les fondeurs obligeaient la direction à mécaniser les tuyères des hauts fourneaux. Dans une usine de machines outils de Cholet où les grévistes obtenaient une modification technologique qui mit fin aux maladies de la colonne vertébrale. Dans le bâtiment, à Nantes, les militants procèdent après chaque accident à une enquête parallèle, etc.

Autre terrain de lutte: les produits dangereux, qui ne cessent de se répandre et de gagner en toxicité, ont rappelé les représentants de la fédération unie chimie, de l'INRS (recherche scientifique), de l'INSERM (Institut de recherche médicale). Parmi ces produits beaucoup sont cancérigènes (amiante, HCN, chlorure de vinyle) et font chaque année des morts. Là aussi des actions ont été menées : à Rhône Poulenc, chez les salariés agricoles, etc.

Les fédérations CFDT avancent de nombreuses revendications (CHS dans le bâtiment, suppression du rendement dans les transports, suppression du travail sous tension à l'EDF, etc.).

Le débouché de ces luttes suppose plusieurs conditions: élaboration des revendications par les travailleurs, information régulière de ceux-ci, formation des militants, permanence de l'action et, pardessus tout, présence d'une structure syndicale solide dans l'entreprise.

4. Modernisation et techniques de gestion

Pour être plus « compétitif », le patronat modernise, introduisant de nouvelles techniques de gestion devant lesquelles souvent les travailleurs sont mal armés.

Les nouvelles techniques mises en place ne sont pas neutres; on le voit bien dan l'utilisation de l'informatique au service de la répression. Mais cet esprit « novateur » marque aussi l'introduction dans les secteurs public et nationalisé d'un impératif de rentabilité étroitement conçu: la comptabilité analytique, par exemple, permet au gouvernement de redéfinir les postes de travail de ses agents, de façon purement statique sans tenir compte des besoins de la population.

D'autre part, c'est l'occasion de s'opposer encore mieux à l'action collective: la multiplication des statuts divise les salariés et aboutit à une personnalisation à l'extrême de chaque poste de travail; les horaires variables amènent plus souvent au même résultat: allèchants de prime abord, ils s'avèrent vite le meilleur moyen de gêner toute action collective et de rogner plus encore les libertés syndicales.

Enfin, cette modernisation a pour synonymes: déqualification, monotonie des tâches, accroissement des cadences: dans les centraux téléphoniques, les supermarchés, il y a suppression d'emplois par l'automatisation, mais aussi, pour ceux qui restent, des tâches parcellisées et répétitives.

L'organisation du travail elle-même est au centre du débat; l'usage fait de la machine renforce la division du travail: une minorité conçoit, la majorité exécute en fonction des impératifs de l'automation. Pour les travailleurs, trois nécessités: informer, être présents, unifier.

Devant toute décision patronale, l'information prime : quelle est cette nouveauté ? Qui la décide ? A quel niveau se situent les responsabilités ?

Par ailleurs, la restructuration des tâches amène une refonte des services, voire des entreprises, qui fait éclater le milieu de travail: l'implantation des sections syndicales est à reprendre.

L'élaboration collective des revendications demeure essentielle: unifier les salariés malgré les différences de conditions, dégager des revendications communes. De même, il y a nécessité à réfléchir tous ensemble sur l'utilité du progrès dans la perspective autogestionnaire; on a, en effet, souvent l'impression que la machine, au lieu d'être au service des travailleurs, est plutôt la négation de l'homme.

5. Organisation du travail, hiérarchie, commandement

La hiérarchie, qu'est-ce que c'est ?

Perçue d'abord sur le plan des salaires, c'est aussi tout un système de commandement, d'information et de formation, dans l'entreprise, et dans la société. Nous sommes inscrits dans des filières dès la petite enfance, par la famille, l'école, etc. En fait, le système utilise les différences naturelles, les renforce par la culture, et transforme ces différences en inégalités fondant tout un système de pouvoirs.

L'encadrement regroupe tous ceux qui ont un rôle hiérarchique sur d'autres salariés dans l'entreprise, un cadre pouvant très bien n'avoir aucun rôle de commandement. Tout le monde était d'accord pour dire que l'encadrement est utilisé comme un rouage du système, faisant exécuter des ordres, un plan de travail dont il n'est pas maître. Le pouvoir réel est concentré entre les mains de quelques très hauts patrons ou cadres de direction, quelquefois de « spécialistes », d'experts, directement rattachés à cette direction.

Pratiquement, l'encadrement s'identifie très souvent aux buts de l'entreprise, au système; il est d'ailleurs parfois recruté sur un seul critère: la servilité. Et les opinions semblaient diverger sérieusement quant à l'attitude à adopter à son égard : combat ou intégration ?

Et puis, naturellement: Comment syndiquer et mettre à l'action les cadres ? L'accord était unanime pour pratiquer l'intégration des adhérents cadres dans les sections syndicales et les syndicats professionnels CFDT. Par contre, les bases sur lesquelles il fallait mobiliser ne semblaient pas du tout les mêmes entre ceux qui réclamaient des adhésions idéologiques et ceux qui syndiquent les cadres exactement comme les autres salariés, sur

la base de la défense collective des intérêts communs à toutes les catégories. Les cadres sont aussi aliénés que les autres, ajoutaient-ils. C'est progressivement, dans l'action collective, que la prise de conscience est possible. C'était tout le débat: syndicat de classe ou syndicat de classe et de masse à la fois !

Restait une série de questions : que souhaitons-nous, en fait comme hiérarchie pour l'avenir ? En souhaitons-nous une ? De toute façon, ne vaut-il pas mieux tenir compte des hiérarchies de fait, dans le savoir par exemple, qui ne seront certainement pas comblées avant longtemps ? En matière de salaire, nous voyons à peu près clair. Mais à part cela ? Nous ne pouvons nous contenter de dire « on démolit », sans avancer de propositions réalistes crédibles, mobilisatrices. Nous sommes condamnés à l'imagination...

6. Rendement, rythmes et charges de travail

« Nous devons informer davantage les travailleurs sur les méfaits du travail au rendement et du travail posté sur leur santé et leur équilivre de vie » ont répété plusieurs délégués.

Les nombreux faits cités constituent une charge accablante pour l'organisation capitaliste du travail: fatigue et usure nerveuse par les travaux répétitifs et les chaînes, les cadences et le rendement, comme dans l'habillement et la métallurgie mais aussi les PTT, les transports routiers et jusque dans les services administratifs. Bruit accru par des machines modernes. Dans le bâtiment, a dit un délégué de Brest, on a poussé à travailler au rendement par de nouvelles méthodes de préfabriqué, pour aller plus vite, au détriment de la sécurité.

Pour accroître le rendement, le patronat utilise de nouvelles méthodes: enrichissement des tâches, rythme imposé par la vitesse des machines, calcul de rentabilité pour chaque salarié (objectifs à atteindre), interlocuteur « dilué », c'est l'ordinateur qui le demande... horaires souples ou variables.

Dans une usine de construction électrique, les ouvrières sont obsédées par les cadences et ne pensent même plus qu'il pourrait existerd'autres formules. Mais il est difficile d'imaginer comment « travailler autrement ». C'est que, a affirmé un responsable du SGEN, les travailleurs ne sont pas en situation de maîtriser l'outil de travail. L'école conditionne les jeunes à l'organisation capitaliste du travail. Il faut absolument faire entrer les travailleurs dans l'école et la décloisonner.

Quand les contraintes sont trop fortes, beaucoup se réfugient dans l'absentéisme parce qu'ils ne voient pas d'autre solution. Il faut adapter notre action collective, ont dit plusieurs camarades, par exemple: refus des cadences imposées, luttes pour des effectifs suffisants, dialogue avec les usagers pour les services publics. Les grèves du rendement ne coûtent pas cher aux travailleurs, a expliqué un militant qui a rappelé la grève des OS chez Renault au Mans, mais elles sont dures à mener et elles nécessitent un effort important de coordination. Elles appellent un renforcement de la section syndicale et de la syndicalisation.

7. Division des travailleurs en statuts sociaux différents

Quelque 27 délégués sont intervenus dans cette commission. Ils ont fait part de l'évolution de divers secteurs d'activité, soulignant tous le développement du travail intérimaire, des contractuels, auxiliaires hors statuts : si les appellations et les situations peuvent varier d'une branche à l'autre, tout comme dans le public ou le nationalisé, la tendance générale est nette.

Mais l'éventail est apparu plus large encore puisque de nombreux militants ont insisté sur des cas non évoqués dans le rapport: travailleurs handicapés, trop souvent exploités au nom des grands sentiments alors qu'ils produisent comme les autres; immigrés qui souffrent de mauvaises conditions de travail mais aussi de mauvaises conditions de vie (santé, logement, formation, loisirs) alors qu'ils n'ont aucune égalité de droits civiques ; chômeurs, trop souvent laissés à eux-mêmes, avec des ressources largement réduites.

Les principales questions posées aux organisations syndicales, sont celles-ci: comment prendre en charge tous ces travailleurs, coordonner leurs actions, les relier à celles des autres catégories ?

Les délégués ont, dans leur majorité, défendu la prise en charge des hors statuts par les sections syndicales d'entreprise des établissements où travaillent ces camarades, ou, en tout cas, la participation aux travaux et, chaque fois que c'est possible, à des actions communes.

Tous les intervenants sont tombés d'accord pour souligner que les problèmes spécifiques nécessitaient une relative organisation particulière des travailleurs hors statuts.

Les convergences sont nettes aussi pour souligner que les luttes doivent être replacées dans le cadre plus large des batailles pour le plein emploi et pour de meilleures conditions de travail, pour une harmonisation vers le haut des statuts politiques et sociaux, pour une véritable égalité des droits entre tous les travailleurs, tous les citoyens français ou étrangers.

Résolution interne sur les conditions de travail

Les conditions de travail imposées par la société capitaliste constituent un scandale permanent.

Le Congrès de la CFDT a tiré les enseignements des nombreuses luttes menées sur ce terrain, souvent en liaison avec les problèmes de l'emploi, des salaires, de la santé.

Qu'il s'agisse des actions d'entreprises, de la contestation des catégories surexploitées telles que les jeunes, les immigrés, les travailleuses, des actions fédérales du secteur privé, comme du secteur public et nationalisé, toutes ces actions impossibles à recenser, quelquefois ignorées ou mal connues, n'en révèlent pas moins une prise de conscience, une volonté d'action accrues.

La CFDT a eu un rôle important dans cette contestation et dans l'action. Aujourd'hui le Congrès s'engage à un effort prioritaire pour poursuivre, développer l'action sur les conditions de travail par :

- **l'impulsion, la popularisation des actions,**
- **la discussion collective des travailleurs directement concernés,**
- **l'élargissement des débats entre les différentes catégories des travailleurs afin d'unifier leur lutte,**
- **les revendications adaptées aux différentes situations,**
- **les efforts de formation et d'information nécessaires.**

Afin de contribuer à cet effort prioritaire de l'ensemble des structures, le dossier, les discussions du congrès seront mis à disposition des organisations sous la forme d'un document. Il s'ajoutera aux nombreux travaux et réflexions déjà réalisés dans les organisations.

Le 37ème congrès réaffirme sa volonté d'amplifier l'action sur les conditions de travail pour leur amélioration immédiate et leur transformation fondamentale par la suppression de l'organisation et de la division capitaliste du travail. Cette lutte constitue pour la CFDT un élément important de sa stratégie vers une société socialiste autogestionnaire dans lesquelles les aspirations de liberté, de responsabilité, de droit effectif à la santé, sur le terrain des conditions de travail doivent être mises en œuvre concrètement.

C'est par une lutte résolue et déterminée que l'action de masse et de classe de la CFDT sera porteuse des changements fondamentaux dans la vie quotidienne de l'ensemble des travailleurs.

LE DEBAT ET LE VOTE SUR LA RESOLUTION ACTION

C'est à mains levées et à une large majorité qu'a été adoptée la résolution action, que présentait Michel Rolant. Sur les quelque 252 amendements reçus, une cinquantaine avaient été intégrés par la commission des résolutions. Les cinq amendements retenus par le Bureau national pour venir en discussion devant le congrès devaient donner lieu à des débats parfois serrés.

Deux amendements étaient finalement adoptés : l'un, demandant la suppression des contrats à durée déterminée et l'autre (par 3 voix d'écart) la fin des cadences imposées.

Michel Rolant : « une action adaptée aux réalités de la période »

« **Tandis que se déroule notre 37e congrès, les luttes continuent de se développer** ». C'est sur cette constatation que Michel Rolant entame la présentation de la résolution sur l'action avant d'évoquer plus de vingt conflits choisis dans une dizaine de branches.

Le rapporteur enchaîne en affirmant que notre objectif, notre raison d'être, c'est à la fois la satisfaction de revendications immédiates et la construction du socialisme autogestionnaire. Mais ce qu'il importe aussi de savoir « **pour les deux ans qui viennent comme pour lundi matin dans les entreprises** » c'est ce que nous avons immédiatement à faire pour que nos actions et nos méthodes s'épaulent mutuellement.

Le but de cette résolution c'est, continue Michel Rolant, de bâtir en matière de salaires, d'emploi, de conditions de vie et de travail, de libertés, une action adaptée aux réalités de la période, et qui soit capable de riposter efficacement à la stratégie du patronat et du gouvernement.

Notre ligne consiste d'abord à répondre à un besoin et ensuite à opposer une autre finalité humaine à l'activité économique, sociale et politique.

Face à la politique de restructuration menée tambour battant par le grand capital, notra action, estime le rapporteur, doit s'élargir pour coordonner, soutenir les luttes dispersées et s'étendre à l'échelle des choix patronaux.

Comme nos revendications s'enlisent dans la récupération si elles ne se prolongent et ne s'articulent pas sur les perspectives par les objectifs de transformation, nos luttes s'isolent et s'épuisent si elles ne sont pas à la fois diversifiées, coordonnées progressivement jusqu'au niveau international.

Après cette introduction, le congrès passe à la discussion du texte de la résolution proprement dit.

Le Bureau national, sur proposition de la commission des résolutions, avait retenu cinq amendements.

Le débat sur la résolution action

Les augmentations égales pour tous

Le premier amendement (à l'article 401) porte sur le pouvoir d'achat et demande notamment des augmentations de salaires égales pour tous. C'est **Claude HUE,** au nom du syndicat de l'IGN (Insitut géographique national) qui monte à la tribune pour le défendre.

Cette revendication, affirme l'orateur, constitue un terrain important, une exigence à laquelle sont confrontés, chaque jour, les militants dans les entreprises.

Depuis que les ouvriers de Renault (en 1967) demandaient une augmentation uniforme, de nombreux militants CFDT ont revendiqué des augmentations égales pour tous, que ce soit dans des entreprises (Pennaroya, Girosteel, Joint français) ou dans des branches entières comme les banques, les PTT, l'EGF, Hacuitex, la Sécurité sociale.

C'est le rapporteur qui intervient directement pour combattre cet amendement, dans la mesure où, affirme-t-il, la Confédération ne peut se substituer aux organisations pour la définition de leur politique de salaires. Celle-ci ne peut en effet être identique dans des secteurs aussi différents que le pétrole ou l'habillement, l'agriculture ou la fonction publique.

De plus, l'application systématique des seules augmentations uniformes conduirait, notamment en l'absence de négociations sur l'ensemble des salaires réels, à une accélération du phénomène de tassement de la seule hiérarchie ouvrière qui ne va déjà que de 1 à 1,4.

Il vaut mieux, estime **Michel ROLANT,** s'en tenir à une action coordonnée avec les fédérations, de définition de salaire minima professionnels à partir du budget type CFDT et à la revendication d'augmentations non hiérarchisées permettant une progression plus rapide des bas salaires et une réduction de l'éventail hiérarchique des salaires réels.

CET AMENDEMENT DEVAIT ETRE FINALEMENT REPOUSSE : 15 068 VOIX CONTRE (SOIT 62,84 %) 7 684 POUR (32,04 %) ET 1 226 NULS OU ABSTENTIONS (5,12 %).

Le cumul retraite-emploi

L'amendement suivant défendu par **Mohamed ABDELATIF** au nom du syndicat des

services de santé et services sociaux du Pas-de-Calais vise à ajouter à l'article 405 « l'interdiction de cumuler une activité salariée avec une retraite dont le montant serait de 150% du SMIC revendiqué (soit actuellement 3 000 F). Ce qui avait incité ce syndicat à déposer ce texte c'est le fait de voir l'embauche de jeunes empêchée par le recrutement de retraités souvent choisis parmi les anciens militaires pour accomplir des tâches de surveillance. Même s'il est conscient du fait que la majorité des retraités ne perçoivent pas des pensions à ce niveau, l'intervenant déclare qu'il ne souhaite pas voir cumuler un emploi et une retraite.

Pierre RUSTI (Assistance publique de Paris) vient critiquer cet amendement, estimant qu'il n'a pas sa place dans une résolution action, qu'il ne tient pas compte de la réalité de la grande masse des travailleurs (un salarié ayant travaillé 42 ans touche à l'heure actuelle, avec un plafond de 3 200 F, un maximum de 1 600 F) et qu'il camoufle deux débats essentiels : quelle politique du troisième âge ? Quels revenus pour les retraités ?

Combattu également par le rapporteur qui évoque le risque de voir s'établir une sorte de « police » entre travailleurs à propos des pensions des retraités (pouvant aller jusqu'à la demande d'interdiction du travail des femmes ou des immigrés),l'amendement est finalement retiré par ses auteurs qui obtiennent cependant que ce problème fasse l'objet d'un débat dans toute l'organisation.

Les entreprises temporaires et les contrats à durée déterminée

L'amendement portant sur le paragraphe 510 réclame « la suppression des entreprises de travail temporaire et des contrats à durée déterminée ». Il est défendu par **Camille BOBILLIER** de la Métallurgie de Sochaux-Peugeot Montbéliard, qui souligne le rôle que jouent les entreprises de travail temporaire et les contrats à durée déterminée notamment sur la main-d'œuvre immigrée.

A Sochaux, 2 000 travailleurs immigrés n'ont aucune sécurité de l'emploi et 240 se sont retrouvés sans travail du jour au lendemain. Par ailleurs, les contrats à durée déterminée permettent au gouvernement non seulement d'avoir un volant de main-d'œuvre malléable mais de déclarer un nombre de chômeurs inférieur à la réalité.

En rappelant que la patronat se sert des entreprises temporaires et des contrats à durée déterminée pour empêcher les travailleurs de s'organiser en sections syndicales, Camille Bobillier précise que seul un statut unique pour tous, sans discrimination de race ou de nationalité peut servir de base à une action revendicative dans le sens des objectifs de transformation de la société.

Il conclut : **« si nous voulons être une organisation de masse et de classe, il faut en finir avec toutes les inégalités ».**

L'AMENDEMENT A ETE ADOPTE PAR 12 624 VOIX CONTRE 9 864, SOIT UNE MAJORITE DE 53,15 %.

La suppression des cadences imposées

Quatrième amendement venant en débat, celui de la Métallurgie du Bas-Rhin défendu par **François GUNTZ** et visant à ajouter au n° 603 **« la suppression des cadences de travail imposées »**

Pour le défenseur de cette position, demander la simple **« réduction des cadences »** ne suffit pas, un travailleur libre et responsable devant pouvoir travailler à son rythme naturel. Au contraire la suppression des cadences imposées arbitrairement conduit à la maîtrise de l'outil par le travailleur.

Le rapporteur estime au contraire que, dès lors qu'il y a travail, il y a rythme, cadence de travail. Le fait que cette cadence soit fixée par le travailleur peut être dangereux car celui-ci peut décider de ne plus travailler du tout ou, au contraire, de travailler plus vite qu'avant.

Si l'objectif **« réduction des cadences »** est essentiel, il passe par la lutte des travailleurs à partir des moyens d'action choisis sur proposition des syndicats.

FINALEMENT, CET AMENDEMENT EST ADOPTE D'EXTREME JUSTESSE PAR 9 412 VOIX (47,17 %) CONTRE 9 409 (47,15 %) ET 1 134 NULS (5,68 %).

Significations et conséquences des revendications

Dernier amendement soumis à la discussion : celui de différents syndicats (Syndicat de la Construction électrique et électronique (SCEE), Métaux du 91 - Nord, Assistance publique de Paris, Betor Pub de la région parisienne) qui, par la voix de **Gérard CAILLE**, exigent la suppression des paragraphes 82 et 83.

Il ne paraît, en effet, pas possible à ces quatre organisations d'admettre que la CFDT mette sur le même plan, au paragraphe 81, la satisfaction des revendications des travailleurs, tâche primordiale de tout syndicaliste et, au paragraphe 82, la reprise de l'activité économique qui, elle, est l'objectif des capitalistes qui veulent en profiter pour faire supporter la crise par les travailleurs.

Quant au chapitre 83, il ne leur semble pas clair. S'ils se disent favorables à de nouveaux rapports internationaux, c'est en rupture avec le système capitaliste. Le fait d'ajouter à la résolution, **« permettant d'amorcer une nouvelle orientation du type de développement »** sans préciser s'il s'agit de mettre en œuvre ce dernier avant ou après la socialisation leur apparaît inacceptable.

Michel ROLANT vient alors combattre la suppression de ces deux paragraphes qui aboutirait, selon lui,à limiter les revendications et l'action à des aménagements immédiats et quantitatifs. Alors que les revendications des travailleurs ont toujours des conséquences plus larges et plus longues et que nous pouvons dès aujourd'hui, infléchir les rapports de pouvoir comme le montre l'expérience (fermetures empêchées, investissements réalisés, aides publiques obtenues, etc.).

Dire que la satisfaction de nos revendications permet au système de poursuivre sa croissance selon son modèle antérieur contre les intérêts des travailleurs relève de la fausse interprétation.

Au contraire, nos objectifs étant contradictoires avec ceux du patronat, de grands succès revendicatifs porteront la crise à un autre niveau. A chaque succès quelque chose bougera sur le front de la lutte de classe. C'est dans les luttes actuelles que s'amorcent les changements de demain déclare le rapporteur.

SA THESE L'EMPORTE PUISQUE L'AMENDEMENT EST REPOUSSE PAR 11 527 VOIX (58,14 %), 6 898 POUR (34,79 %) ET 1 402 NULS (7,07 %).

C'est à mains levées que le congrès décide finalement de voter l'ensemble de la résolution action ainsi amendée. **(856 VOIX CONTRE 76 ET 180 ABSTENTIONS.)**

La résolution sur l'action

**Le congrès a voté, à mains levées
la résolution action par 856 contre 78 voix et 180 abstentions.**

11. Le 37ème congrès a fait le point sur les luttes menées ces dernières années.

12. Face à une résistance patronale et gouvernementale de plus en plus forte, ces luttes se sont multipliées. Au delà des résultats importants obtenus dans la satisfaction des revendications, elles ont permis aux travailleurs d'acquérir une plus grande conscicence de classe. Elles ont révélé leur capacité à s'organiser et à agir. Elles leur ont fait mieux percevoir et analyser la réalité du système capitaliste et découvrir la nécessité de transformations fondamentales.

13. Les luttes sur l'emploi, plus vigoureuses et plus déterminées, ont remis en cause le type de développement capitaliste et ses conséquences sur la qualité et la localisation des emplois et sur l'utilité sociale de certains produits fabriqués. Les luttes sur les conditions de travail ont contesté directement le type d'organisation du travail imposé par le mode de production capitaliste. Les luttes sur le pouvoir d'achat des salaires et autres indemnités ou pensions se sont attaquées à toute une conception hiérarchique et inégalitaire de la société.

14. Pour mettre en échec la politique patronale et gouvernementale, les organisations CFDT ont pris la plus large part dans la mobilisation des travailleurs et dans les initiatives d'action qui se sont traduites notamment par la multiplication des occupations d'entreprise. Elles ont dénoncé la politique patronale et gouvernementale, sensibilisé l'opinion autour des conflits, renforcé l'unité d'action et organisé le débat démocratique à la base, tant sur les objectifs que sur les méthodes d'action.

15. Le renforcement continu de la CFDT est le résultat de cet effort.

21. La crise structurelle du système capitaliste se poursuit ; elle affecte l'ensemble des rapports sociaux, économiques, politiques et culturels capitalistes.

22. Pour surmonter cette crise et dans le but de maintenir leur pouvoir et leurs profits patronat et gouvernement

développent une stratégie dominante qui vise à rétablir des conditions stables d'exploitation et de domination par le chômage, l'inflation, la peur, la propagande, le conditionnement, la mise en cause des libertés. Ils cherchent à imposer de nouvelles restructurations industrielles et concentrations financières, de nouveaux choix technologiques ou énergétiques, la privatisation et le démantèlement des services rentables du secteur public, une nouvelle division internationale du travail, une insécurité permanente de l'emploi.

23. Ils s'opposent aux revendications des travailleurs avec un refus obstiné de la négociation, multiplient les manœuvres de diversion et développent la répression.

24. Ils veulent nous faire payer les frais de la crise.

31. Pour la CFDT ce sont les luttes sociales, sur tous les terrains, qui sont le moteur de la transformation sociale.

32. Seules des luttes résolues, unitaires, majoritaires, seront capables de donner à la crise une issue positive pour les travailleurs.

33. Elles doivent combattre efficacement les politiques patronales et gouvernementales :

- de restructuration ;
- d'austérité imposée aux travailleurs ;
- d'intensification et de déqualification du travail ;
- de division de la classe ouvrière par toute une politique de statuts différents ;
- d'aggravation du conditionnement idéologique pour intégrer et démobiliser les travailleurs ;
- de refus obstiné de toute négociation véritable, au besoin en signant des accords au rabais avec des organisations minoritaires ou complaisantes ;
- de développement d'une répression individuelle et collective et de mise en cause des droits acquis, des libertés et du droit de grève.

34. La prise en charge des besoins spécifiques des travailleurs immigrés doit se développer dans toutes les structures syndicales, qui doivent agir pour la satisfaction des revendications définies dans la résolution sur l'immigration adoptée par le 36ème congrès.

35. Les luttes doivent s'articuler sur des revendications communes à tous les travailleurs et des politiques d'action coordonnées où les objectifs revendicatifs immédiats sont élaborés par les organisations confédérées avec les travailleurs.

36. Les objectifs de transformation qui en découlent élargissent la revendication et assurent la cohérence de l'action avec les perspectives socialistes autogestionnaires de la CFDT.

37. Il faut donc intensifier et unifier l'action pour :

41. LE MAINTIEN, LA PROGRESSION DU POUVOIR D'ACHAT. LA REDUCTION DES INEGALITES.

411. Progression non hiérarchisée du pouvoir d'achat pour tous les travailleurs avec une augmentation plus importante pour les bas salaires afin de réduire progressivement la hiérarchie des rémunérations. L'indice INSEE ne permet pas de mesurer valablement le pouvoir d'achat des travailleurs. Celui-ci doit donc être évalué à partir des indices et budgets types syndicaux.

412. SMIC à 2 000 F par mois pour 40 heures hebdomadaires.

413. Connaissance des salaires réels et de la structure de la masse salariale.

414. Ces orientations en matière de

salaire s'inscrivent dans la politique des salaires de chaque organisation : négociation des salaires réels, grille et statut unique, reconnaissance effective des qualifications, définition du salaire minimum professionnel et des écarts hiérarchiques maxima, etc.

415. Amélioration substantielle du pouvoir d'achat des retraites par la fixation du montant de celles-ci à 80% de la rémunération globale des 10 meilleures années.

416. Fixation du minimum des retraites à 80 % du SMIC revendiqué, soit 1 600 F par mois (53 F par jour).

417. Refonte complète des prestations familiales qui doivent compenser les frais réels occasionnés par la présence des enfants, le rattrapage du retard et une augmentation immédiate de 100 F par enfant, dès le premier.

418. Garantie d'un revenu de remplacement égal à 80 % du salaire dans tous les cas où il y a impossibilité de travailler, comme étape vers le maintien du salaire d'activité.

Dès maintenant, en cas d'accident du travail, ou de maladie professionnelle, maintien du salaire antérieur.

419. Instauration d'un véritable droit à la santé pour tous par ;

- un système de Sécurité sociale couvrant l'ensemble des risques sociaux, géré par les représentants des travailleurs et libéré de l'emprise du patronat et du gouvernement ;
- une réforme radicale de l'organisation du système de soins ;
- la priorité à la prévention.

Refus du démantèlement, de la privatisation de la Sécurité sociale et de tout système « minimum » ou « à la carte » de couverture sociale.

420. Dans l'immédiat, suppression de l'avance de frais en cas de maladie, par la généralisation du tiers payant et, dès maintenant, remboursement à 80% minimum de tous les soins dans la perspective de la gratuité.

421. Soutien des luttes actuelles pour l'ouverture de nouvelles pharmacies mutualistes.

422. Maintien du salaire dans tous les cas de chômage total ou partiel, un minimum de ressources égal au SMIC et gratuité des transports pour tous ceux qui sont à la recherche d'un emploi.

423. Interdiction des poursuites, saisies, expulsions, coupures de gaz, eau, électricité pour les travailleurs subissant des pertes de revenus en raison du chômage, de la maladie, des accidents du travail.

424. Réforme fiscale complète réalisant une véritable égalité devant l'impôt et une plus grande progressivité de toutes les formes d'impôts. Cela suppose notamment l'imposition du capital et de tous les revenus, leur publicité, l'accentuation de la lutte contre la fraude fiscale, la suppression de la TVA sur les produits de première nécessité.

En matière d'impôt sur le revenu, abattement à la base égal au SMIC et abattement forfaitaire par enfant.

425. Suppression des transferts de charge de l'Etat sur les collectivités locales.

426. Suppression de toutes les discriminations (emploi, rémunération, formation,...) dont sont victimes les travailleuses.

51. LE DROIT, POUR TOUS, A UN EMPLOI SOCIALEMENT UTILE. LA REDUCTION DE LA DUREE DU TRAVAIL.

511. Refus du licenciement comme moyen de la restructuration du capitalisme.

512. Abolition du droit discrétionnaire des employeurs en matière d'embauche et de licenciment.

513. Garantie d'un reclassement préalable équivalent ou d'une formation professionnelle adaptée débouchant sur un emploi à tous les travailleurs dont le licenciement ne pourrait être évité. Priorité à l'emploi sur place ou dans la région.

514. Interdiction de toutes les heures supplémentaires régulières, fixation de la durée du travail à 8 heures par jour, 40 heures maximum par semaine, et réduction progressive de cette durée à 35 heures sans perte de salaire.

515. Institution d'une 5ème semaine de congés payés.

516. Mise en cause des horaires mobiles, variables... qui, sous couvert de libéralisme, ne changent rien de fondamental aux conditions de vie des travailleuses et des travailleurs.

517. Pour assurer le droit au travail des femmes et la mixité effective des tâches qui leur sont actuellement réservées, mise en œuvre des moyens nécessaires (équipements collectifs, cantines, laveries, centres de l'enfance, congé parental pour enfant malade, etc.).

518. Abaissement à 60 ans de l'âge ouvrant droit à une retraite pleine et entière.

519. Création d'emplois adaptés pour les handicapés physiques et mentaux, dans les entreprises publiques et privées, aménagement des postes et de leur accès, formation professionnelle adaptée et rémunération normale.

520. Embauche du personnel supplémentaire correspondant à la réduction de la durée du travail, à l'abaissement de l'âge de la retraite, à l'amélioration des conditions de travail et la réduction des cadences, priorité absolue d'embauche pour les chômeurs et les jeunes à la recherche du premier emploi.

521. Création immédiate de 200 000 emplois nécessaire à l'amélioration du fonctionnement des services publics et des conditions de travail dans ces services (notamment Education Nationale, PTT, Santé, Transports...) Ces postes doivent s'ajouter à ceux qu'il est nécessaire de créer au titre des « titularisations ».

522. Sécurité d'emploi et application de toutes les garanties prévues par le statut général des fonctionnaires à l'ensemble des personnels auxiliaires et hors statut de la fonction publique et assimilés.

523. Suppression des entreprises de travail temporaire et des contrats à durée déterminée, embauche des travailleurs intéressés ; limitation et stricte réglementation des contrats à temps partiel.

524. Orientation différente des investissements et du crédit pour garantir et développer l'emploi et assurer les conversions nécessaires d'activités.

525. Etablissement progressif de nouveaux rapports internationaux mettant fin au pillage et au gaspillage des ressources des pays en voie de développement et réorientation des échanges internationaux dans le sens de l'intérêt réciproque, afin de réduire les inégalités et d'assurer une véritable coopération.

61. LES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

La CFDT refuse une organisation de la vie sociale soumise dans tous les domaines à la logique du profit qu'il s'agisse de la santé, du logement, de l'éducation, des loisirs, des transports.

Face à la dégradation des conditions de vie et de travail, due à ce type de développement capitaliste basé sur la recherche du profit maximum, la CFDT mène la lutte sur les revendications suivantes.

611. Modification profonde de l'organisation et des finalités actuelles du travail notamment par la remise en cause de la division du travail, de sa parcellisation, de la déqualification des emplois et des rapports hiérarchiques.

612. Statut unique donnant les mêmes garanties sociales à tous les travailleurs quelle que soit leur catégorie.

613. Suppression du salaire lié au rendement et des cadences de travail imposées.

614. Suppression du travail posté, du travail de nuit, des dimanches et jours fériés partout où ils ne sont pas indispensables pour des raisons de sécurité ou des impératifs techniques.

615. Réduction de la durée du travail posté, là où il ne peut être supprimé, par l'embauche d'une 5ème équipe sur la base d'une durée hebdomadaire de travail de 33 h 1 /3.

616. Réduction de la durée du travail pour tous les métiers insalubres ou pénibles.

617. Suppression des primes de risques ou d'insalubrité par leur intégration dans le salaire.

618. Pour des raisons de sécurité, interdiction de laisser un travailleur seul dans un poste isolé.

619. Réelle sécurité et hygiène dans le travail notamment par des bâtiments, machines et processus adaptés aux travailleurs afin de supprimer l'insécurité et les travaux pénibles. Contrôle de la médecine du travail et application du « tiers temps » sur les lieux de travail.

620. Interdiction du contrôle médical par les organismes privés au service du patronat.

621. Généralisation des CHS à toutes les entreprises, y compris les entreprises et établissements publics.

622. Amélioration de la protection des travailleuses enceintes, possibilité de changer de poste de travail sans réduction de rémunération, temps de pauses payés avec salle de repos aménagée, allongement du congé maternité à 18 semaines avec maintien du salaire.

623. Réparation intégrale des accidents du travail et des maladies dues au travail par le maintien du salaire, la réadaptation et la réinsertion professionnelle et sociale.

624. Droit pour tous à une formation initiale et permanente, générale et professionnelle, débouchant sur une qualification, un emploi utile, favorisant la promotion collective et l'élargissement de la culture personnelle.

625. Création des conditions permettant une procréation libre et consciente par :

— l'information et l'éducation sexuelle dans les établissements scolaires,

— la création de centres d'orthogénie dans toutes les localités, les quartiers, permettant la mise à disposition de tous des moyens contraceptifs.

— le droit effectif à l'interruption volontaire de grossesse, la mise en place des équipements nécessaires et la lutte contre les restrictions de la loi VEIL et de son application.

— la prise en charge par la sécurité sociale de l'interruption volontaire de grossesse librement décidée par les intéressés.

626. Amélioration substantielle des conditions d'accueil, de formation et de vie des travailleurs immigrés et de leurs familles.

627. Création d'équipements collectifs de qualité favorisant la vie culturelle et sociale : équipements pour la vie quotidienne, crèches, logements, transports collectifs, équipements culturels sanitaires, sociaux et de loisirs.

71. L'EXTENSION DES DROITS ET LIBERTES.

La CFDT renforcera la lutte contre la répression anti-syndicale, contre le racisme et pour l'élargissement des libertés collectives et individuelles des travailleurs dans tous les secteurs, public, nationalisé et privé.

Les mêmes droits et les mêmes pouvoirs doivent être assurés à tous quels que soient le sexe, l'âge, la nationalité. Toute mesure discriminatoire doit être abrogée.

711. Réintégration effective des militants licenciés.

712. Egalité des droits des travailleurs immigrés avec les travailleurs français.

713. Temps d'information et de discussion pour les travailleurs sur le temps et le lieu de travail afin qu'ils puissent avec les délégués syndicaux et les délégués élus, s'informer, discuter et exercer un contrôle sur l'ensemble des problèmes posés dans l'entreprise : conditions de travail, investissements, production, sécurité, organisation du travail, emploi.

714. Attribution de moyens et de crédit d'heures aux sections syndicales pour leur activité interne, comme pour remplir des tâches syndicales extérieurs à l'entreprise tant professionnelles qu'interprofessionnelles.

715. Extension de la législation sur les sections syndicales et les délégués syndicaux aux petites entreprises, augmentation du nombre de délégués et des crédits d'heures dans les plus grandes, institution de droits syndicaux spécifiques dans les groupes et les holdings.

716. Droit d'intervention des sections syndicales et des élus du personnel pour les travailleurs des entreprises extérieures (nettoyage, intérim, etc.)

717. Décentralisation des élections professionnelles permettant grâce à un plus grand nombre d'élus une meilleure prise en charge des revendications.

718. Extension et libre exercice du droit syndical dans la fonction publique.

719. Reconnaissance du droit d'expression et d'organisation dans l'armée, satisfaction des revendications essentielles des appelés.

720. Dissolution des juridictions d'exception et dans l'immédiat levée des inculpations et arrêt des poursuites devant la Cour de sûreté de l'Etat.

721. Abrogation de la loi anti-casseurs et des lois et règlements anti-grève notamment la loi de 1963 pour les secteurs public et nationalisé.

722. Interdiction des milices patronales.

723. Rénovation et généralisation des structures de la juridiction du travail (prud'hommes, tribunaux administratifs etc.,) afin de permettre aux salariés un recours judiciaire rapide, efficace et gratuit.

724. Extension du congé-éducation et paiement de ce congé par l'employeur.

81. Ces revendications et ces objectifs répondent aujourd'hui aux besoins des travailleurs.

82. Leurs satisfaction s'impose aussi pour assurer une reprise durable de l'activité économique.

83. Permettant d'amorcer une nouvelle orientation du type de développement, de nouveaux rapports internationaux fondés sur l'égalité et la coopération, ils sont seuls capables de donner à la crise une issue positive dans le sens des intérêts des travailleurs et de la majorité du peuple, dans le sens de l'indépendance nationale et contre l'impérialisme.

84. Poursuivant ses efforts pour s'attaquer à la fois aux causes et aux conséquences de la situation faite aux travailleurs, la CFDT mettra tout en œuvre à tous les niveaux pour :

841. Lier en permanence action immédiate, objectifs de transformation et perspective socialiste.

842. Réaliser et consolider l'unité d'action intersyndicale la plus large tout en poursuivant son propre effort d'élaboration démocratique et de développement notamment par la pratique régulière d'assemblée d'adhérents.

843. Développer des objectifs et des formes de lutte commune à l'échelle européenne et mondiale.

844. Renforcer dans la convergence des luttes, l'union des forces populaires.

845. Faire progresser partout la conscience collective de la nécessité du socialisme démocratique, de la socialisation, de la planification démocratique et de l'autogestion.

85. La coordination et le développement de l'action syndicale pour la satisfaction des revendications sont de la responsabilité des structures professionnelles et interprofessionnelles.

86. La Confédération jouera son rôle d'information, d'impulsion, de soutien et de coordination de l'action.

87. Dès lors que les conditions en seront réunies, la Confédération prendra des initiatives d'action sur les problèmes communs.

88. La responsabilité de la CFDT est de développer l'action revendicative pour :

- faire aboutir les revendications immédiates ;
- faire progresser le rapport des forces au profit des travailleurs ;
- parvenir à une mobilisation consciente de la majorité pour imposer le passage au socialisme.

91. Le renforcement de la CFDT, instrument privilégié que se donne les travailleurs, est indispensable pour imposer la satisfaction des revendications et construire le socialisme démocratique autogestionnaire. Un effort important d'adhésion doit donc être réalisé en permanence par toutes les organisations confédérées.

92. Le congrès appelle l'ensemble des travailleurs à participer à la lutte collective en adhérant à la CFDT.

Le débat sur la charte financière

Présentant le projet de la résolution qui concerne la charte financière, René Decaillon explique pourquoi la commission des résolutions n'a retenu que quelques amendements à soumettre à la discussion (en sachant que tous les problèmes de fonctionnement de la charte financière ne seront pas réglés pour autant). La commission soumet ces amendements (qu'elle n'adopte d'ailleurs pas) afin de centrer le débat sur deux points essentiels qu'il faut clarifier.

1 — Le taux de cotisation perçu auprès de l'adhérent (dont l'amendement soumis à la discussion vise à ralentir la progression vers le 1 % du salaire mensuel).

A ce sujet, **René DECAILLON** souligne que, parmi les amendements non retenus pour la discussion, plusieurs préconisent d'adjoindre l'indice des salaires de la fonction publique à celui en vigueur dans la charte financière (indice moyen des taux de salaires horaires) pour le calcul de l'indexation de la cotisation. Mais l'indice des salaires de la fonction publique évoluant plus lentement que celui des salaires horaires, ce serait donc un freinage de l'évolution des parts confédérales, régionales et fédérales de la cotisation qui en résulterait. De plus les parts fédérales et régionales pouvant évoluer à l'intérieur d'une fourchette, c'est la part confédérale qui serait ainsi la plus comprimée, ce qui entraînerait des conséquences graves pour notre organisation.

2 — La répartition des ressources supplémentaires dégagées par le relèvement de la cotisation. Les amendements retenus par la commission des résolutions pour la discussion visent à répartir ces ressources pour les trois quarts (au lieu de la moitié) à la part minimum garantie aux syndicats.

Mais René Decaillon signale qu'il faudra d'abord se prononcer sur le taux de la cotisation avant de pouvoir le faire sur la répartition des ressources supplémentaires dégagées.

Claude BON, au nom d'un groupe de syndicats de la Drôme-Ardèche et de plusieurs autres syndicats d'autres régions, vient défendre l'amendement qui préconise un taux de 0,70% du salaire réel net pour la cotisation perçue auprès de l'adhérent (au lieu de 0,75 % proposé par le projet de résolution), le prochain congrès confédéral devant déterminer une nouvelle étape de progression du taux de cotisation applicable au 1er janvier 1980.

Claude Bon affirme que tous les syndicats n'appliquent pas avec rigueur la charte financière et que l'amendement ne remet en cause ni la charte financière ni l'objectif de 1 %.

L'amendement propose simplement, dit-il, d'étaler davantage la progression. D'ailleurs c'est dans les sections où il y a des adhérents à plus hauts salaires que nous avons le plus de difficultés à faire appliquer le taux de 0,70 %.

Il n'y a pas d'intervention pour combattre cet amendement et René Decaillon, qui défend le projet de résolution (0,75 %) souligne que la question est de savoir si, pendant trois ans, nous allons freiner l'effort d'équipement de l'organisation à tous les échelons, alors que les besoins posés par le développement de la CFDT s'accroissent en permanence.

UN VOTE PAR MANDAT A LIEU ET, FINALEMENT, L'AMENDEMENT PRECONISANT 0,70 % DU TAUX DE LA COTISATION EST ADOPTE (13 954 VOIX POUR, SOIT 59,80 % - 8 397 VOIX CONTRE : 35,99 %. 982 NULS : 4,21 %).

Les syndicats qui avaient déposé des amendements sur la répartition des ressources supplémentaires dégagées par la cotisation retirant leurs amendements, il n'y a donc pas de discussion à ce sujet. **La résolution de la charte financière, modifiée par l'amendement adopté, est votée à mains levées par une large majorité.**

La résolution sur la charte financière

**Par un vote à mains levées,
le congrès a adopté à une large majorité
la résolution de la charte financière.**

1 — Le 37e congrès de la CFDT après avoir dressé le bilan de la charte financière décide de l'actualiser et de la compléter par les dispositions suivantes :

TAUX DE LA COTISATION PERÇUE AUPRES DE L'ADHERENT

2— La cotisation mensuelle minimum perçue auprès de l'adhérent sera égale, au 1er janvier 1979, à 0,70% de son salaire mensuel réel net, comme défini au paragraphe 2 de la charte financière.

3 — La cotisation est dûe par tous les adhérents sur l'ensemble de leur rémunération nette perçue, même en cas de situation particulière (apprentis, congé maladie ou accident, congé maternité, formation, chômage, travail à temps partiel, etc.).

LES PARTS NATIONALES INTERPROFESSIONNELLES

4 — Les paragraphes 20 et 21 de la charte financière sont remplacés par les dispositions suivantes :

5 — Interprofessionnellement, au niveau confédéral, existent les parts :

- confédérales proprement dites,

- solidarité syndicale mondiale,
- fonds d'organisation.

Le congrès confédéral peut en créer d'autres, limitées ou non dans le temps, pour le financement d'activités ou de réalisations nouvelles ou exceptionnelles.

6 — Ces parts sont comprises dans la valeur du timbre payé au SCPVC ainsi que celle de la CNAS (suivant le taux choisi par le syndicat), de la fédération et de la région.

7 — Sur proposition du Bureau national, il appartient au Conseil national de fixer chaque année le pourcentage d'augmentation des parts nationales interprofessionnelles sur la base de la formule d'indexation retenue au paragraphe 24 de la charte financière. Le Conseil national dispose d'une marge de plus ou moins un pour cent.

8 — Le Congrès confédéral intervient obligatoirement dans le cas où la politique confédérale conduirait à diminuer ou à majorer certaines parts nationales interprofessionnelles par rapport à l'application de la formule d'indexation.

FINANCEMENT DE L'UNION CONFEDERALE DES RETRAITES

9 — Le financement de l'UCR est assuré par les adhérents de toutes les organisations CFDT de retraités.

10 — L'objectif à atteindre, par étapes, pour 1980 est que la part nationale UCR atteigne une valeur égale à 75% de la part confédérale en 1980.

11 — Les étapes sont fixées comme suit :

ADHERENTS RETRAITES	1975	1976	1977	1978	1979
● Non rattachés à une union fédérale de retraités	27,32%	38%	45%	55%	65%
● Rattachés à une union fédérale de retraités	13,66%	27%	39%	51%	

12 — Le pourcentage des cotisations perçues auprès des adhérents retraités devrait être égal à 0,30% de leur retraite en 1980.

13 — A partir de la pratique qui s'instaurera pour le financement de l'action de retraités, à tous les niveaux, le Bureau national est mandaté pour rechercher comment la charte financière sera applicable, à terme, aux adhérents retraités.

LE FONDS D'ORGANISATION

14 — Le congrès mandate le bureau national pour formuler des propositions relatives à l'utilisation des ressources du fonds d'organisation, à compter du 1er janvier 1980, en tenant compte de l'expérience du plan 1974-1979.

15 — Le Bureau national devra soumettre des propositions pour décision, au plus tard au Conseil national de janvier 1979.

16 — Ces propositions pourront s'orienter vers une répartition de la part du fonds d'organisation entre les opérations de caractère national, fédéral et régional en liant celles-ci ;

- à la réalisation d'investissements dans des secteurs stratégiques nommément désignés.
- à la solidarité nécessaire à l'égard des organisations ne disposant pas d'un minimum de moyens pour assumer leurs responsabilités essentielles.

Le débat sur la CNAS

Claude Mennecier présente le projet de résolution sur la Caisse nationale d'action syndicale (CNAS). Il souligne tout l'aspect positif de celle-ci, pour appuyer les luttes et pour le soutien juridique de militants et militantes victimes de la répression.

Il explique comment le Conseil national a été amené à modifier le fonctionnement de la CNAS, notamment en neutralisant le paiement de la première journée de grève, pour des raisons financières. L'existence de la CNAS ne doit d'ailleurs pas empêcher les collectes et autres formes de soutien.

Actuellement, la caisse fonctionne sur la base de quatre taux de cotisations et de prestations. Politiquement, dit **Claude MENNECIER**, il n'y a aucune justification à avoir quatre taux dont les écarts sont importants. De surcroît, cela pose des problèmes financiers et alourdit la gestion administrative.

C'est pourquoi, il est demandé au congrès d'assigner un objectif clair à la CNAS : une seule catégorie pour tous les adhérents CFDT, à atteindre en plusieurs étapes (étape intermédiaire avec 3 catégories au 1er janvier 1980). Il est demandé aussi de donner mandat au comité de gestion de la CNAS pour prolonger la réflexion concernant la mise en application des orientations décidées et de ses conséquences, afin d'en débattre au prochain congrès.

Un amendement déposé par le syndicat des Métaux de Vénissieux (que **Daniel DORMANT** vient soutenir à la tribune) et appuyé par un certain nombre de syndicats, a été accepté par la commission des résolutions. Il vise à l'application d'une cotisation en pourcentage sur le salaire, avec une prestation uniforme pour tous.

Armand MALLAURAN (Syndicat des Métaux de Dunker-

que) vient dire à la tribune : nous sommes d'accord pour perfectionner la CNAS, outil important de la lutte syndicale et pour réduire progressivement le nombre de catégories pour les cotisations et les prestations de la CNAS, mais il ne faut pas une seule catégorie et il ne faut pas aujourd'hui, fixer le nombre de catégories auquel nous voulons aboutir.

Un vote par mandat a lieu sur cet amendement, repoussé par le rapporteur. L'AMENDEMENT N'EST PAS ADOPTE ; 8 646 voix POUR (35,44 %) - CONTRE 13.354 voix (54,74 %) NULS : 2 394 (9,82 %).

Par un vote à mains levées, le congrès adopte ensuite à une très large majorité le texte de résolution concernant la CNAS.

La résolution sur la CNAS

**Par un vote à mains levées,
le congrès a adopté, à une très large majorité,
le texte de résolution de la CNAS.**

Conformément à la décision du 36e congrès qui donnait mandat au comité de gestion de la CNAS pour poursuivre la réflexion entreprise, notamment sur :

- le montant et la diversité des interventions ;
- le rapport cotisation /prestation de grève ;
- le nombre de catégories ;
- la capacité de résistance ;

afin de perfectionner, en tant que moyen de développement de l'action, la caisse de résistance,

le 37e congrès, après avoir pris connaissance du premier bilan de la CNAS, des conclusions de l'analyse faite par le comité de gestion, décide :

1. de retenir l'objectif à atteindre progressivement d'une seule catégorie pour l'ensemble des adhérents et dans cette perspective de réaliser une étape intermédiaire avec 3 catégories au 1er janvier 1980 ;

2. en conséquence de fixer pour les 3 années à venir l'évolution des cotisations de la caisse de résistance comme suit :

		Augm.	1977	Augm.	1978	Augm.	1979
Taux 1	**Cotisation**	+ 0,21	1,39	+ 0,22	1,61	+ 0,23	1,84
	Prestation		8,30		9,60		11
Taux 2	**Cotisation**	+ 0,21	2,41	+ 0,23	2,64	+ 0,25	2,89
	Prestation		14,40		15,80		17,30
Taux 3	**Cotisation**	+ 0,38	3,60	+ 0,43	4,03	+ 0,48	4,51
	Prestation		21,60		24,10		27
Taux 4	**Cotisation**	+ 0,20	4,57	+ 0,17	4,74	+ 0,16	4,90
	Prestation		27,70		28,40		29,40

3. de donner mandat au comité de gestion de la CNAS pour prolonger la réflexion notamment sur :

- la mise en application des orientations ainsi décidées ;
- l'application d'une catégorie en pourcentage sur le salaire net, avec une prestation uniforme pour tous ;
- les conséquences qui pourraient en découler ;
- l'évolution de la capacité de résistance ;

afin de perfectionner cet important outil d'action syndicale de lutte de classe qui permet une solidarité active de tous les adhérents CFDT envers ceux qui sont engagés dans des conflits ou victimes de la répression patronale.

Le prochain congrès délibèrera sur les conclusions de cette étude et prendra toutes décisions utiles.

Le débat sur la politique immobilière

Pierre Hureau, trésorier confédéral, rappelle les grandes lignes de la politique immobilière telles qu'elles se présentaient au congrès confédéral de 1973 et qu'il était urgent de mettre en œuvre du fait du retard pris en ce domaine et des besoins posés par le développement de la CFDT :

1 — Loger les organisations parisiennes dans un immeuble distinct de celui de Montholon.

2 — Construire un nouvel immeuble, rue Cadet, pour loger la Confédération.

3 — Etendre la surface utilisable pour les fédérations par l'aménagement de l'immeuble Montholon et des locaux de la rue Mayran.

4 — Améliorer le centre de formation de Bierville.

La souscription nationale (opération « briques ») devait en financer une grande partie, avec les emprunts bancaires et une mobilisation des fonds de réserve. Mais peu de syndicats

ont atteint l'objectif d'une « brique » par adhérent et il faut donc d'autres moyens. C'est pourquoi le Conseil national propose au congrès de créer, au 1er janvier 1977, une part de la cotisation se montant à 0,10 F (non soumise à l'indexation prévue dans la Charte financière) et s'ajoutant aux parts nationales interprofessionnelles, pour alimenter un fonds immobilier...

Un amendement a été déposé par le **SGEN**. Il préconise d'établir un bilan des difficultés rencontrées pour l'opération briques. Cet amendement a été accepté par le Bureau national pour être intégré dans le texte de la résolution..

LE TEXTE DE LA RESOLUTION EST ADOPTE PAR LE CONGRES PAR 18396 VOIX SOIT 78,24 % (CONTRE 3793 VOIX : 16,13 %, NULS : 1323 SOIT 5,63 %)

La résolution sur la politique immobilière

La résolution sur la politique immobilière a été adoptée par le congrès par 18 396 voix, soit 78,24 % (contre 3 793 voix : 16,13 %, nuls : 1 323, soit 5,63 %).

Le congrès, informé de la politique immobilière mise en œuvre en application de la motion votée par le 36ème Congrès, décide la création au 1er janvier 1977 d'une part de la cotisation, s'ajoutant aux parts nationales interprofessionnelles énumérées à l'article 20 de la Charte financière:

Cette part, dont le montant est fixé à 0,10 F, est destinée à alimenter un fonds immobilier. Elle n'est pas soumise aux modalités de l'indexation faisant l'objet de l'article 24 de la Charte financière.

La durée d'application de la part « fonds immobilier » et son montant feront l'objet d'un nouvel examen, à l'occasion de la définition des réalisations futures de la politique immobilière, et un bilan des difficultés rencontrées dans la prise en charge de l'opération « briques » sera établi pour qu'à l'avenir les organisations en tirent toutes les conclusions politiques.

En conséquence, les articles 20 et 24 de la Charte financière sont modifiés comme suit :

20 — Interprofessionnellement, au niveau confédéral, existent les parts :

- confédérale proprement dite ;
- solidarité syndicale mondiale ;
- fonds d'organisation ;
- fonds immobilier d'une valeur de 0,10 F à compter du 1.1.1977 et non soumise aux modalités d'indexation prévues à l'article 24 ;

Le reste de l'article 20 sans changement.

A l'article **24** ajouter : la durée d'application de la part fonds immobilier et son montant, feront l'objet d'un nouvel examen, à l'occasion de la définition des réalisations futures de la politique immobilière.

Extraits de l'intervention de Jean Kulakowski,

secrétaire général de la Confédération mondiale du travail

Aucune structure syndicale n'a de sens si elle n'est pas l'expression des travailleurs en lutte et si elle n'est pas capable de se remettre en cause en fonction des impératifs de cette lutte. C'est pourquoi le lien entre la CMT et la CFDT ne peut pas être posé en termes de structures, mais en termes d'action internationale de classe et d'unité d'objectifs et de méthodes de lutte.

Une organisation syndicale internationale, tout comme une organisation syndicale nationale, ne peut pas être jugée seulement en fonction du nombre de ses adhérents et de la puissance de son appareil. Elle doit être jugée surtout en fonction de sa capacité d'action, mais aussi de la volonté d'action des travailleurs, qu'elle exprime.

La CMT s'est redéfinie lors de son congrès d'Evian en septembre 1973. Elle est devenue, d'une manière plus décisive, une organisation de classe et une organisation luttant pour un socialisme démocratique et autogestionnaire.

La CFDT a contribué à cette orientation et, depuis Evian, elle s'est sentie plus proche de la CMT. Il en est question dans le rapport général. En devenant plus proche, elle est devenue aussi plus sévère et plus critique.

Ce n'est pas illogique, c'est normal, car on n'est sévère qu'à l'égard de ceux que l'on veut voir parfaits. L'orientation tracée à Evian lie la CMT. Elle doit être poursuivie, approfondie, renforcée. C'est le devoir de ceux qui ont la charge quotidienne de la CMT. C'est le devoir de ses organisations adhérentes.

Réaliser l'orientation tracée à Evian, et cela quelque soit l'avenir des structures syndicales internationales, c'est surtout, c'est à l'exclusion de toute autre préoccupation, participer aux luttes concrètes des travailleurs dans le monde.

Pour devenir vraiment efficace, l'action syndicale internationale devra se baser de plus en plus sur deux piliers.

Le premier consiste à poursuivre des efforts et des réalisations unitaires au niveau des continents. Le deuxième, c'est l'action professionnelle, pour affronter le capitalisme international et en particulier les entreprises multinationales. Le syndicalisme a besoin de structures professionnelles fortes et unitaires. Mais ces structures doivent agir dans le cadre d'une solidarité mondiale, intersectorielle et inter-régionale. La CMT, à quelques exceptions près, ne dispose pas de structures professionnelles adéquates. C'est un fait et nous le savons. D'autres structures, les SPI notamment, sont à même de saisir mieux les problèmes, grâce à leur forte implantation dans le monde industrialisé. Mais elles ne saisissent pas non plus les réalités professionnelles nouvelles des pays en voie de développement.

Alors quelle est la solution ? Je n'en ai pas une toute prête. Elle ne se trouve certes pas dans une CMT repliée sur elle-même.

Mais, je ne crois pas non plus, je le dis franchement, à une autre solution globale immédiate.

Je crois qu'il faut surtout, sans tarder — car il ne s'agit pas de jouer les prolongations — chercher des solutions concrètes et efficaces, cas par cas, en tenant compte des différences entre secteurs et entre continents, en refusant à la fois toute idée préconçue et tout immobilisme.

La CMT veut poursuivre jusqu'au bout et avec une ferme volonté d'aboutir, l'exploration d'une voie unitaire avec la CISL et avec un certain nombre de grandes organisations syndicales autonomes, dont la participation à une vraie restructuration du mouvement syndical international, pourrait donner à celle-ci toute sa signification.

Il me reste à prendre, vis-à-vis de la CFDT, un engagement et à lui présenter une demande.

L'engagement, c'est celui d'une volonté unitaire non pas dans les paroles, mais dans les actes, non pas pour demain ni pour après-demain, mais pour aujourd'hui et aussi non pas d'appareils seulement, mais de travailleurs, de leurs actions, de leurs luttes et de leurs objectifs.

La demande, c'est celle de voir la CFDT participer activement à ce processus décisif.

Demeurer dans un cadre demande sans doute des sacrifices et une discipline, mais c'est prendre une part active dans un effort commun. N'est-ce pas le sens même du syndicalisme ?

La CMT a besoin de la CFDT non pas dans une volonté de maintien, mais dans une volonté de changement.

Extraits de l'intervention de Bruno Storti,

vice-président de la Confédération européenne des syndicats

Il est bien vrai que notre travail n'est pas achevé, mais nous pouvons déjà remarquer, à notre juste satisfaction, que les travailleurs de notre continent ont réussi à se donner, par la CES, un important outil pour une action syndicale plus efficace au niveau supranational, ainsi que l'exige le moment historique que nous vivons. Il faut une réponse coordonnée au niveau européen à la crise économique dont nos pays sont atteints, avec de lourdes conséquences sur les niveaux d'emploi et sur les conditions de vie des travailleurs et des classes populaires. Justement, le Congrès de Londres a largement pris en considération, tant au cours des débats que dans ses conclusions, l'élaboration d'une stratégie syndicale de lutte contre le chômage et l'inflation.

Dans cette optique, la CES estime que la prochaine conférence tripartite, convoquée par la CEE fin juin, ne doit pas être une occasion rituelle, mais un lieu où esquisser des décisions concrètes dans l'intérêt des travailleurs européens.

Mais si d'un côté, la crise économique,

tellement dramatique et actuelle, réclame notre engagement immédiat, de l'autre plusieurs questions d'une importance fondamentale s'imposent à l'attention du mouvement syndical européen.

Il suffit de penser à l'exigence de donner une réponse appropriée au défi des sociétés multinationales ; de renforcer notre action pour la défense des travailleurs migrants et pour l'amélioration des conditions de travail (problème qui est aussi au centre de vos débats) ; de rechercher des solutions valables pour une véritable démocratisation de l'économie et de la participation ouvrière.

Sur ceux-ci et sur d'autres aspects de l'action syndicale, le Congrès de Londres a approuvé des résolutions préfigurant une stratégie syndicale européenne.

Nous avons donc un point de départ solide. Il s'agit maintenant de travailler pour que la CES soit de plus en plus et toujours mieux une véritable centrale syndicale européenne — c'est-à-dire capable non seulement de jouer un rôle de

représentation auprès des organismes de la CEE ou de l'EFTA, mais plutôt de remplir une tâche de coordination réelle, d'exprimer une politique syndicale à elle, d'appeler à la mobilisation et à la lutte les travailleurs européens pour des buts communs.

Dans cette perspective, il est urgent d'aboutir, dans tous les secteurs, à la création des comités syndicaux professionnels européens.

En Europe occidentale, nous vivons dans un système où les libertés fondamentales sont généralement garanties, grâce à l'action d'un mouvement syndical, autonome, fort et organisé, ce qui n'empêche pas toutefois, des tentatives répétées, de la part du patronat et de certaines forces gouvernementales d'entraver l'action syndicale et de limiter ces libertés.

Il existe toutefois un pays européen — l'Espagne — souffrant encore sous un régime autoritaire, qui s'acharne à ne pas vouloir admettre les droits syndicaux et politiques les plus élémentaires.

De cette tribune, nous reconfirmons solennellement aux travailleurs et au peuple espagnol la pleine solidarité de la CES avec leur lutte.

Les messages des organisations étrangères

Si seuls les représentants de la CMT et de la CES sont montés à la tribune du congrès, de nombreuses organisations ont fait parvenir des messages à la CFDT à l'occasion du 37e congrès confédéral. Nous publions, ci-dessous, quelques lignes extraites de chacun des messages :

DGB (Allemagne)

Dans la même mesure que la CFDT, le DGB est également intéressé dans un contrôle des entreprises multinationales. A une époque, où la discussion sur les stratégies des sociétés multinationales a commencé à des niveaux divers, il est important de tenir pleinement compte des intérêts nationaux existants et justifiés, lors de la définition d'un « Code de comportement pour firmes multinationales ».

CUT (Chili)

Les militants CFDT agissent pour détruire le système capitaliste, cause directe de l'exploitation de tous les peuples du monde, et leurs luttes contre les multinationales en tant qu'expression de l'impérialisme et de la concentration du grand capital, sont les mêmes qui font bouger aujourd'hui les travailleurs du monde entier.

CONFEDERATION DES SYNDICATS CHRETIENS (Belgique)

La CSC Belge, qui est liée par tant de liens historiques et d'amitiés à la CFDT, confirme par ce message sa volonté ferme pour continuer dans l'avenir la lutte commune pour les travailleurs et par les travailleurs, tant dans des rapports bilatéraux et de bon voisinage que dans le contexte de la CMT et de la CES.

CISA (Afrique)

Nous souhaitons que ces travaux aboutissent à des résultats de grand intérêt pour les travailleurs français et en vue de consolider davantage les relations de coopération d'amitié entre la CFDT et toutes les organisations amies dont notamment les organisations syndicales arabes.

FEDERATION EGYPTIENNE DU TRAVAIL

Nous souhaitons que le 37e congrès de la CFDT se penche sur la question de concilier les intérêts entre les pays industrialisés et ceux du tiers-monde, parmi lesquels ceux possédant les matières premières, soient à base d'égalité et de coopération mutuelle.

UGT (Espagne)

Notre présence ici correspond à une identité de points de vue — chaque jour plus évidente — tant en ce qui concerne la nature du syndicalisme que nos deux centrales préconisent pour imposer l'émancipation sociale de la classe ouvrière, que de notre analyse commune de la situation actuelle du capitalisme et, par conséquent, de l'adaptation de nos formes de lutte pour la défense des intérêts des travailleurs.

USO (Espagne)

Nous connaissons et valorisons le travail solidaire de la CFDT envers le mouvement ouvrier espagnol. C'est une excellente occasion qui nous est donnée de vous remercier et vous encourager à multiplier cette solidarité dans les moments difficiles où tout un peuple, avec la classe ouvrière à l'avant-garde, lutte pour se débarrasser du franquisme et conquérir sa liberté.

STB (Pays basque)

Le chemin entrepris par vous, camarades de la CFDT, en quête d'une solution autogestionnaire face à la crise, face au capitalisme, comme affirmation d'une classe ouvrière qui chemine, même en tatonnant, mais qui sait ce qu'elle veut, peut devenir un modèle ou tout au moins, dessiner les lignes principales de notre avenir.

SAK (Finlande)

La SAK exprime ses meilleurs vœux de succès aux travailleurs français dans leurs luttes pour les revendications fondamentales du mouvement ouvrier. Les changements politiques et économiques de la situation internationale, impliquent une coopération toujours croissante entre les mouvements ouvriers et syndicaux de tous les pays sur la base des réalités.

CONFEDERATION MOUVEMENT SYNDICAL NEERLANDAIS

Au niveau international, nos organisations quoiqu'affiliées à deux organisations syndicales mondiales différentes, sont unanimes à souhaiter que les

relations établies entre la CISL et la CMT soient intensifiées et qu'elles aboutissent finalement à l'unification de ces deux organisations syndicales mondiales.

ALTHYDU (Islande)

Nous suivons de très près et avec beaucoup d'intérêt et de sympathie, les orientations politiques et syndicales en France et ailleurs, et tout ce qui peut conduire à une plus grande unité d'action de la classe ouvrière contre les forces du capitalisme.

HISTADROUT (Israël)

La visite en Israël de la délégation de la CFDT dirigée par le secrétaire général Edmond Maire a contribué à resserrer les liens entre nos deux organisations ouvrières et nous espérons que ces relations fraternelles se poursuivront.

ASSOCIATIONS CATHOLIQUES DES TRAVAILLEURS ITALIENS

La CFDT est reconnue par tous — et les ACLI souhaitent le faire de façon explicite — comme point de référe ce nécessaire, ayant un rôle moteur dans la confrontation des points de réflexion et d'action des organisations de travailleurs.

CGIL - CISL - UIL (Italie)

Pour lutter contre cette crise le syndicat devra adopter une stratégie capable d'affronter les causes structurelles et d'imposer de profondes transformations économiques et sociales. Ce sont les objectifs que vous poursuivez en France et vers lesquels nous nous sommes engagés en Italie à travers un vaste mouvement de lutte selon les conditions spécifiques des différents pays, mais que nous devons poursuivre ensemble au niveau européen.

SEKRIMA (Madagascar)

Votre invitation montre l'intérêt que vous apportez et que nous partageons à l'impérieuse nécessité de resserrer les liens d'amitié et de solidarité pour les luttes que tous les travailleurs du monde doivent mener pour le triomphe d'une société socialiste libre.

UMT (Maroc)

Nous suivons, nous autres travailleurs marocains, avec un intérêt particulier et avec admiration les luttes que mènent les travailleurs français contre l'exploitation capitaliste.

FEDERATION GENERALE DES TRAVAILLEURS DE PALESTINE

Que votre congrès soit un succès et que vous remportiez bien d'autres succès dans les activités de votre organisation, dans l'intérêt du mouvement syndical mondial pour le socialisme et pour la victoire de tous les peuples colonisés afin qu'ils puissent contribuer à la formation d'une civilisation mondiale et pacifique.

INTERSYNDICALE DU PORTUGAL

Depuis un peu plus de deux ans, nos deux organisations, la CFDT et l'Intersyndicale, ont pu établir des relations fraternelles dans un climat de liberté grâce au 25 avril 1974 qui a libéré le Portugal du fascisme.

BASE-FUT (Portugal)

La BASE-FUT fait des vœux sincères d'un travail efficace basé sur les réalités vécues par les travailleurs et dans l'expérience syndicale et souhaite que les conclusions de ce Congrès soient, dans la pratique, la réponse aux interrogations que se posent aujourd'hui tous les travailleurs où qu'ils soient.

CONSEIL CENTRAL UNION GENERALE DES SYNDICATS REPUBLIQUE DE ROUMANIE

Nous exprimons conviction que bonnes relations établies entre UGSR et CFDT se développeront davantage pour cause amitié et coopération entre travailleurs Roumanie et France, entre les deux pays et peuples.

FEDERATION GENERALE DES SYNDICATS DES TRAVAILLEURS DE LA REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

Que notre Fédération Générale aspire à consolider ses relations avec votre Confédéra-

L'attaché culturel des USA prié de se retirer

« **Nous saluons les travailleurs américains, mais nous ne pouvons tolérer la présence dans ce congrès d'un représentant du gouvernement américain** ».

C'est par ces mots que commençait la motion d'ordre déposée le mardi 25 mai par 34 syndicats, pour la plupart de la région de Lille, Roubaix, Tourcoing et Cambrai. Cette motion, qui demandait que le congrès suspende ses travaux « **jusqu'au départ du représentant de l'ambassade des USA** » (NDLR : il s'agissait de l'attaché social), devait être soumise à un vote par mandats. Elle était adoptée par 12 860 voix contre 9 838 et 1 044 nuls ou abstentions, soit une majorité de 54,16%.

« **Nous sommes une organisation de classe et de masse,** précisait le texte. **C'est pourquoi nous saluons les représentants des travailleurs des différents pays et demandons le départ du représentant de l'ambassade des USA quand on sait l'attitude de ce pays face aux organisations de classe et son rôle, notamment dans le massacre des travailleurs chiliens, représentés ici** ».

A la suite de ce vote, le Bureau national se réunissait et déposait à son tour, le mercredi 26 mai, une motion adoptée par l'unanimité de ses membres. Cette motion, présentée au congrès par Edmond Maire, ne visait pas à remettre en cause le vote émis la veille, mais seulement à en préciser le sens. Pour le BN, la démarche des auteurs du texte demandant le départ de l'attaché social de l'ambassade des USA visait essentiellement à condamner l'impérialisme américain, condamnation figurant dans le projet de résolution générale.

Ceci étant, une distinction doit s'imposer entre la présence d'organisations syndicales étrangères invitées à **participer** aux travaux du congrès et la présence d'un certain nombre de personnes autorisées à pénétrer dans l'enceinte du congrès en raison de leurs obligations professionnelles, ce qui est le cas non seulement des attachés sociaux d'ambassade mais aussi des journalistes. D'où le texte de la motion soumise au congrès par le B,N :

« **Le BN a invité un certain nombre de confédérations étrangères et de représentants de diverses organisations à ce congrès. Il a, d'autre part, remis une carte d'entrée à un certain nombre de personnes invitées à titre professionnel. Le congrès décide qu'il n'y a plus lieu dorénavant de remettre en cause la participation des uns et la présence des autres** ».

Soumis à un vote par mandats, ce texte recueillait 16 673 voix, contre 5 129 et 1 625 bulletins nuls ou abstentions, soit une majorité de 71,16%.

De ce fait, se trouvait rejeté un amendement déposé par le Syndicat national de la distribution des eaux, visant à exclure également du congrès l'attaché social de l'ambassade d'URSS. L'argumentation avancée était qu'« **il ne s'agit pas de choisir entre les deux super-puissances, mais au contraire de condamner tous les impérialismes** ».

tion partant du fait que le caractère pratique de votre lutte comporte l'affrontement de l'impérialisme et du racisme car, comme vous le savez bien, Camarades, la classe ouvrière arabe fait face à l'un des plus durs assauts de l'impérialisme et du racisme sioniste dont l'acuité s'accentue de jour en jour.

CONSEIL CENTRAL DES SYNDICATS SOVIETIQUES (URSS)

Nous exprimons certitude que liens amicaux entre CFDT et CCSS continueront se développer au nom intérêts travailleurs de nos pays, des actions unies et solidaires des syndicats pour paix, démocratie et progrès social.

CONFEDERATION DES SYNDICATS YOUGOSLAVES

Bien qu'agissant dans des conditions différentes, nous suivons avec un vif intérêt les activités et les résultats de la CFDT de France, en appréciant tout particulièrement le fait que vous êtes la première organisation de la classe ouvrière de l'Europe occidentale qui opte pour le socialisme autogestionnaire.

FOPADESC (Fondation panafricaine de développement économique, social et culturel)

Les liens tissés de longue date entre la CFDT et la plupart des organisations syndicales et sociales progressistes d'Afrique soulignent avec éloquence la grande convergence de nos luttes anti-impérialistes.

AMICALE DES ALGERIENS EN EUROPE

Puissent les travaux de votre congrès se dérouler sous le signe de la nécessaire solidarité entre travailleurs français et immigrés qui constituent l'axe principal des activités communes de la CFDT et de notre organisation.

CLAT (Amérique latine)

Souhaite accords positifs pour travailleurs français et renforcement CMT comme Centrale internationale valable pour lutte solidaire et progressiste travailleurs tiers monde et pays industrialisés.

FEDERATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS DU BATIMENT ET DU BOIS

Nous espérons que votre congrès sera une véritable manifestation de votre ferme volonté d'améliorer les conditions de travail de vos camarades et de contribuer à la solidarité des travailleurs du monde entier.

FDGB (Allemagne de l'Est)

Les militants de la RDA suivent avec grand intérêt l'action du mouvement ouvrier français, sa pratique de l'unité d'action, le combat pour la défense des intérêts des travailleurs ainsi que l'action visant à un changement fondamental de la société en France.

Une déclaration des signataires de la contribution

Les représentants des 6 organisations signataires de la contribution aux débats du 37e congrès (fédérations de la Banque, de la Santé, de la Construction-Bois, des PTT, Hacuitex et région Rhône-Alpes) ont fait savoir, dans une déclaration, remise à la presse au cours du congrès, qu'ils ne pouvaient en aucun cas être assimilés aux soi-disants « anarchisants, trotskysants ou maoïsants » dont ont parlé certains organes d'information et que pour eux « la cohésion de l'organisation passe par des débats démocratiques sur les problèmes concrets qui se posent aux travailleurs, problèmes débattus dans le cadre du congrès ».

Les délégations étrangères représentées au 37ème congrès

Jan Kulakowski, Secrétaire général de la CMT ; **Gérard Fonteneau,** Secrétaire général adjoint ; **Bruno Storti,** Vice-président de la CES ; **Erik Sterner,** Secrétaire général adjoint ; **Soad Hassan Khaled,** Représentant le bureau de la CISA ; **Eric de Swaef,** Service de presse de la CISL ; **John Lofblad,** Secrétaire général de la SPI-FITBB ; **Dan Gallin, Secrétaire général de la SPI-UITA, Jean-Pierre Laviec,** Membre du secrétariat ; **Abderahmane Bouzar,** Secrétaire national de l'UGTA (Algérie) ; **Martin Heiss,** Vice-président du DGB (Allemagne) ; **Ambrozio Antonio Silvestre,** Secrétaire national de l'UNTA (Angola) ; **André Maillard,** Secrétaire national de la CES (Belgique) , **Ignaas Lindemans,** Chef du service d'études ; **Jean Gayetot,** Secrétaire national ; **Emilio Palma,** Vice-président service public de la CUT (Chili) ; **Haubert Nielsen,** Secrétaire de LO (Danemark) , **Preben Nielsen,** Membre du bureau d'études ; **Soad Hassan Khaled,** Département international de la FET (Egypte) ; **Alex Aguirre Zabal,** Secrétaire général adjoint département international de la STV (Espagne) ; **Manuel Garnacho et Manuel Simon,** Direction nationale de l'UGT (Espagne) ; **José Maria Zufiaur,** Secrétaire général de l'USO (Espagne), **Paco Gimenerez,** Secrétaire général Catalogne ; **Ilkka Erich,** Secrétaire international du SAK (Finlande) ; **Cyril Plant,** Président du TUC (Grande-Bretagne) ; **Ouri Sebag,** Membre du bureau exécutif de l'Histadrout (Israël), **Eliezer Halevy,** Représentant de l'Histadrout en Europe ; **Piero Boni,** Secrétaire général adjoint de la CGIL (Italie) ; **Bruno Storti,** Secrétaire général de la CISL (Italie) , **Emilio Gabaglio,** Département international ; **Mitsuo Tanaka,** Département international du SOHYO ; **Robert Meiss,** Secrétaire général de la CGT (Luxembourg) , **Henri Dunkel,** Membre commission exécutive de la LCGIB (Luxembourg) ; **Blaise Robel,** Secrétaire général du Sekrima (Madagascar) ; **Leone Fenec,** Secrétaire et membre du conseil du GWU (Malte) ; **Abdelkader Awab,** Secrétaire national de l'UMT (Maroc) ; **Mohammed Aboulail,** Secrétaire général adjoint du FTP (Palestine) ; **Van Ekert,** Secrétaire général de la FNV (NVV-NKV Pays-Bas) ; **Carlos Dias,** Membre du secrétariat national de l'inter-syndicale du Portugal , **Augusto Silva,** Département international ; **Guido Casetti,** Président national de la CSC (Suisse) , **Franco Guglari,** Secrétaire général Fed. Service Public ; **Bernard Matthey,** Secrétaire général Féd. des employés ; **Mourched Kassouha,** Membre du Bureau de la FGTS (Syrie) , **Mustafa Issa,** Département international ; **Dusan Bogdanov,** Vice président de la CSY (Yougoslavie) ; **Jovan Petrovic,** Interprète ; **Antonio Bonina,** Membre de la direction du Centre d'études syndicales (Portugal) ; **Joaquin Calhau,** Membre de la direction du groupe Base-Fut ; **Claudio Calvaruso,** Chef du bureau d'études de l'ACLI (Italie) ; **Jean de Givry,** Représentant le Directeur général du BIT-Genève ; **Gérald Larrue,** Directeur du bureau du BIT-Paris ; **Evariste Perez,** Information syndicale de la CEE ; **Pierre Servoz,** Information syndicale.

Le message de Georges Séguy

De nombreux messages sont parvenus au 37ème congrès de diverses organisations, telles la Confédération syndicale des familles, le Mouvement action santé, la Confédération nationale des associations populaires familiales ou la coordination des mouvements suivants : AMPRA, AMSPO, GRIAS, MAS, MSP, SMG, Santé et socialisme.

Parmi ces messages, le texte de Georges Séguy, que nous reproduisons ci-dessous :

« Chers Camarades,

Au moment où se tiennent les Assises de votre congrès national, nous tenons à vous adresser nos salutations fraternelles en vous demandant de les transmettre à tous les délégués.

L'intérêt que nous portons à vos délibérations et aux décisions qui en découleront est lié à notre volonté de renforcer et d'enrichir l'unité d'action entre nos deux centrales qui anime depuis plus de dix ans la vie syndicale française.

Bien que subsistent entre nous des différences et même, sur certaines questions, des divergences dont nous n'hésitons pas à débattre lorsque nous le jugeons utile pour les travailleurs, ce qui l'emporte sur toute autre considération, c'est le caractère positif de l'unité d'action, sa progression et l'efficacité qu'elle donne à l'action syndicale.

Vous trouverez toujours en nous des partenaires loyaux, respectueux des engagements pris, attachés à leur personnalité mais animés de la volonté de poursuivre le dialogue et la recherche de tout ce qui peut être commun, sans confondre émulation et rivalité.

Dans cet esprit, nous souhaitons plein succès à votre congrès.

Soyez assurés, chers camarades, de nos sentiments syndicalistes unitaires les meilleurs. »

Responsables des comités d'entreprise cette proposition vous concerne!

Vient de paraître!

Une brochure qui réunit tout ce que vous devez savoir sur le déjeuner dans l'entreprise.

Qu'il s'agisse de questions légales, fiscales ou simplement pratiques, le "Guide pratique du déjeuner dans l'entreprise" y répond avec précision en examinant toutes les formules-déjeuner possibles.

Editée par le Chèque-Déjeuner C.C.R., cette brochure de 48 pages a pour vocation de fournir aux entreprises les éléments d'appréciation utiles à l'amélioration des "solutions-déjeuner" qu'elles ont, ou auront à adopter. Elle vous est offerte gratuitement.

ppp conseil

SUR SIMPLE DEMANDE,
un guide qui complètera votre information sur le déjeuner dans l'entreprise.

Bon pour un guide gratuit.

Je désire recevoir gratuitement et sans aucun engagement, LE GUIDE PRATIQUE DU DEJEUNER DANS L'ENTREPRISE.

S.M.

M _____

Fonction _____

Entreprise _____

Adresse _____

_____ Tél. _____

Adressez ce coupon au CHEQUE-DEJEUNER C.C.R. ,93, rue Lauriston 75116 Paris (tél. 727.49.53).